La LIBERTÉ

Vol. 86 n°31 • du 12 au 18 novembre 1999 • **SAINT-BONIFACE** 88 ¢ + taxes

Visite au village

Le Cercle Molière réalise un grand rêve en montant la pièce *La Visite de la vieille dame*, mettant en vedette 13 comédiens qui incarnent une vingtaine de personnages.

■ Page 13.

Citation de la semaine

« C'était comme de demander à des dindons s'ils étaient en faveur de l'Action de grâces. »

Léo Robert a vécu les suites tumultueuses de l'affaire Forest.

■ Pages 25 et 26.

Le SOMMAIRE

Comment nous rejoindre?

Téléphone: 237-4823
Télécopieur: 231-1998
Sans frais: 1-800-523-3355
la_liberte@presse-ouest.mb.ca



photo: Pascal Dubé

Les Voyageurs de l'an 2000

Guy, Johanne Noël et leurs enfants seront les ambassadeurs du Festival du Voyageur pour le début du prochain millénaire! ■ Page 3.

L'héritage de Georges Forest

Vingt ans après, l'affaire Forest continue de soulever les passions et de rappeler aux francophones l'importance de la revendication de nos droits. Notre cahier spécial, publié à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba, retrace les grands événements de l'époque et souligne en même temps le 15e anniversaire de l'Institut Joseph-Dubuc.

■ Pages 25 à 31.



gracieuseté Famille Forest

Le centre passe le test

Le Centre scientifique canadien de santé humaine et animale a passé le test de l'an 2000.

■ Page 10.

ÉCONOMIE

Vérification indépendante des comptes provinciaux

Daniel BAHUAUD

Le Ministre des finances, Greg Selinger, a annoncé le 8 novembre que le cabinet de comptables Deloitte et Touche effectuera une vérification indépendante de l'état financier de la Province.

« Cette vérification indépendante était une des recommandations de l'équipe de transition qui veille au changement de gouvernement, souligne Greg Selinger. Je crois qu'il est important d'avoir un repère clair et impartial pour partir d'un bon pied. »

Deloitte et Touche dispose d'un budget maximal de 500 000 $ pour effectuer son travail, qui portera tout d'abord sur l'état de compte prévu pour l'année. La performance fiscale des deux dernières années sera également analysée dans le but d'aider à la préparation du budget de 2000-2001. « Nous espérons avoir des renseignements clairs dès que possible, indique Greg Selinger. La firme étudiera également la performance financière provinciale des deux dernières années ainsi que les tendances économiques pour les deux prochaines années. » Un rapport préliminaire sur cette première partie de la vérification sera soumis au ministre des Finances d'ici la fin du mois, probablement avant le discours du trône du 25 novembre.

Dans un deuxième temps, Deloitte et Touche se penchera sur les systèmes de gestion financière employés par le gouvernement, les compagnies de la Couronne et les entreprises gouvernementales. « Quelques aspects de la gestion financière provinciale ont été critiqués par le vérificateur provincial, souligne Greg Selinger. Entre autres, il a critiqué l'utilisation par le gouvernement du fonds de stabilisation fiscale. Nous espérons examiner de nouvelles façons de procéder. S'il y a des façons de mieux organiser notre gestion et d'effectuer des améliorations, c'est à notre avantage de le faire. »

Cette partie de la vérification devrait être complétée à la fin de janvier.

La LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par Presse-Ouest Limitée

C. P. 190
383, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4

Directrice et rédactrice en chef: **Sylviane LANTHIER** • Journalistes: **Daniel BAHUAUD, Karine BEAUDETTE, Pascal DUBÉ et Sandra POIRIER** • Caricaturiste: **Cayouche (Réal BÉRARD)** • Bicolo: **Roxanne BOUCHARD, Stéphanie LÉGARÉ et Véronique TOGNERI** • Chef de la production et coordonnatrice de la publicité: **Véronique TOGNERI** • Secrétaire administrative: **Roxanne BOUCHARD** • Publicité: **Sylviane LANTHIER** • Développement de photos: **Hubert PANTEL.**

Les bureaux sont situés au **383, boulevard Provencher** et sont ouverts de **9 h à 17 h du lundi au vendredi** • Toute correspondance doit être adressée à **La Liberté, Case postale 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4** • Les lettres à la rédaction seront publiées si leur contenu n'est pas diffamatoire et leur auteur(e) facilement identifiable • Téléphone: **(204) 237-4823** • Sans frais: **1-800-523-3355** • Télécopieur: **(204) 231-1998.**

L'heure de tombée pour les annonces est le lundi à midi. La direction se réserve le droit de refuser toute annonce envoyée après cette échéance ou d'imposer une surcharge de 10 %. • Nos annonceurs ont jusqu'au mercredi de la semaine suivante pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

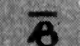
L'adresse internet: **http://www.presse-ouest.mb.ca** • Courrier électronique: **la_liberte@presse-ouest.mb.ca**

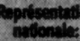
L'abonnement annuel: **Manitoba:** 28,50 $ (TPS et taxe provinciale incluses) • **Ailleurs au Canada:** 32,10 $ (TPS incluse) • **États-Unis:** 90 $ • **Outre-mer:** 125 $ • Les abonné.e.s manitobain.e.s qui passeront une partie de l'année aux États-Unis devront payer un supplément de 5 $ par mois • Les changements d'adresse pour les abonnements doivent nous parvenir AU MOINS DIX JOURS avant la date de déménagement.

Le journal LA LIBERTÉ est imprimé sur les presses de **Derksen Printers à Steinbach.**

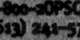
N° de la convention: 1374079 • PAP 7996

ISSN 0845-0455



OPSCOM
Représentation nationale: 1-800-2OPSCOM (613) 241-5700






Fondation Donatien Frémont

FAMILLE NOËL

Les Voyageurs de l'an 2000!

Le secret le moins bien gardé de la francophonie manitobaine a finalement été dévoilé le 9 novembre : c'est la famille de Guy Noël qui sera la prochaine famille de Voyageurs officiels!

Pascal DUBÉ

« On le sait depuis le mois de juin, mais on n'avait pas le droit de le dire à personne, raconte le nouveau Voyageur officiel, Guy Noël. C'est un privilège et un honneur pour nous d'avoir été choisis pour remplir ces fonctions. Ça va être une expérience familiale extraordinaire et on a hâte au Festival. »

C'est par l'entremise de Lucien Loiselle que Guy et Johanne Noël ont appris la nouvelle. Ami de longue date, Lucien Loiselle s'est inventé une raison pour se faire inviter chez la famille Noël pour leur annoncer la nouvelle.

« Lucien me téléphone un jour pour me demander s'il peut passer chez moi, il veut me parler d'affaires, explique Guy Noël. Il arrive un bon midi avec Guy Lacroix, me disant que Guy cherche à refaire sa cour arrière et qu'il veut voir comment j'avais arrangé la mienne. Je commençais à me douter de quelque chose, mais je ne savais pas vraiment à quoi m'attendre.

« Quand ils nous ont dit qu'ils se demandaient si on accepteraient d.être les prochains Voyageurs officiels, ma mâchoire s'est décrochée, lance-t-il. C'est une sensation incroyable de savoir qu'on va être les prochains Voyageurs officiels. Mais c'est pas facile de se faire pousser la barbe au mois de juillet sans que personne ne se doute de rien! »

Directeur artistique de l'Ensemble folklorique de la rivière Rouge, Guy Noël et sa famille connaissent bien le Festival du Voyageur. Johanne et lui participent aux activités du Festival par l'entremise de L'Ensemble folklorique depuis près de 20 ans. Mais ce sont probablement les trois enfants du couple qui sont les plus excités.

Gilles, 19 ans, sera l'avant du canot. Il tente de suivre les traces de son père qui lui est gouvernail et qui dirige le canot. « Je veux participer le plus possible aux activités du Festival, affirme-t-il. Je veux profiter de l'opportunité qui nous est offerte pour rencontrer le plus de monde possible, en apprendre sur la vie des Voyageurs et faire ressortir la Joie de vivre des Voyageurs en participant à fond à toutes les soirées! »

Carmelle,17 ans, est étudiante en secondaire 4 au Collège Louis-Riel. Pour elle, faire partie de la famille des Voyageurs officiels est la réalisation d'un rêve. « Ça fait longtemps que je veux que notre famille soit les Voyageurs officiels, avoue-t-elle. On a une belle famille unie qui participe beaucoup aux activités du Festival. Ça va être le «fun» d'être les Voyageurs officiels. »

Julie est la cadette de la famille. À 13 ans, elle est en 8e année au Collège Louis-Riel. Pleine d'énergie, le froid ne la dérange pas. Elle a déjà hâte aux sorties dehors et aux courses de chiens.

Johanne Noël dit être honorée d'avoir été retenue par le comité de sélection pour représenter les Voyageurs lors des deux prochaines éditions du Festival. « Nous avons une famille très proche et ça va être une très belle expérience pour nous tous, croit-elle. On avait l'habitude d'avoir une soirée familiale par semaine. Le Festival, ça va être deux belles semaines en famille. »



photo: Pascal Dubé

Les nouveaux Voyageurs officiels: Carmelle, Gilles et Julie (debout), Johanne et Guy Noël (assis).

SAINTE-ANNE

La chevalerie en action

Les Chevaliers de Colomb de Sainte-Anne prévoient construire une grotte au printemps. Le 7 novembre, le député fédéral David Iftody a annoncé le versement de 5 700 $ pour ce projet du millénaire.

La somme, qui représente environ 20 % des 20 000 $ requis pour compléter la grotte, fait partie des 27 455 $ accordés le 25 octobre au comité millénaire de Sainte-Anne. Le conseil financera le reste du projet.

L'idée d'un nouvelle grotte a été lancée au printemps par Raymond Connelly. « L'ancienne grotte a été démolie il y a au moins 25 ans, explique le chevalier de Colomb. Nous avons cru qu'il était temps d'en construire une nouvelle. » Le conseil des Chevaliers de Colomb a vite approuvé le projet, et en mai a fait une demande auprès du gouvernement fédéral pour un octroi dans le cadre des projets du millénaire.

Les dessins de la nouvelle grotte ont été préparés par Jos Perreault. Elle aura environ dix pieds de haut et sera surmontée d'un dôme. Le conseil espère en terminer la construction en juin.

D. B.

MONDIAL DES AMÉRIQUES

Six Franco-Manitobains au Mondial

Six jeunes entrepreneurs franco-manitobains ont participé à la première édition du Mondial des Amériques qui a eu lieu du 5 au 7 novembre à Ottawa.

Cet événement se veut le tremplin du Mondial de l'entrepreneuriat jeunesse qui réunit environ 500 jeunes membres des pays de la francophonie internationale tous les deux ans depuis 1996.

Cette première édition du Mondial des Amériques, qui a rassemblé 200 entrepreneurs âgés de 18 à 35 ans de partout en Amérique, a accueilli six Franco-Manitobains. Carmelle Mulaire, directrice générale du Conseil jeunesse provincial (CJP); Nathalie Bernardin, présidente du CJP; André Dufresne, propriétaire de l'entreprise paysagiste A Growing Concern à Saint-Boniface; Sergio Briscese de E & M Manufacturing à Notre-Dame-de-Lourdes; ainsi que Christian Dandeneau et Daniel Piché, copropriétaires d'IDfusion Software Inc. à Saint-Boniface ont eu l'occasion de participer à des activités d'information, de formation, de réseautage et d'échange.

Le Mondial des Amériques est organisé par les organismes Direction jeunesse et le Forum Ontario / francophonie mondiale (FOFM). La seconde édition devrait avoir lieu en 2001.

S. P.

Éditorial

De Riel à Forest

Brasseur d'idées, frondeur, passionné de politique, engagé, tenace et libre penseur, Georges Forest aura laissé une empreinte indélébile sur le Manitoba et sur l'ensemble du pays.

Encore aujourd'hui, ceux et celles qui ont vécu l'affaire Forest et ses suites n'en parlent pas sans émotion. C'est qu'ils ont vécu une page d'histoire qui prenait la forme d'un véritable renversement de situation. Proscrit de l'assemblée législative et des cours de justice depuis la loi provinciale de 1890, le français venait de retrouver un statut officiel au Manitoba. Tout l'échafaudage législatif post-1890 de la Province risquait d'être déclaré nul et non avenu, à moins que les lois ne soient traduites en français. Pendant les deux décennies qui suivront le jugement de la Cour suprême, d'autres recours devant le plus haut tribunal du pays permettront de clarifier les intentions de la Cour et d'obtenir réparation. Aujourd'hui, toutes les lois du Manitoba sont adoptées dans les deux langues officielles du pays et les francophones ont accès à des tribunaux en français.


par Sylviane LANTHIER

L'affaire Forest représente donc un point tournant dans l'histoire des francophones de cette province et dans la reconquête des droits qui leur étaient acquis au moment de l'entrée du Manitoba dans la fédération canadienne en 1870.

Les Franco-Manitobains ont eu leur héros du 19e siècle en Louis Riel; l'histoire verra en Georges Forest un des personnages majeurs de la francophonie du 20e siècle. D'ailleurs, ces deux visionnaires avaient beaucoup en commun : tous les deux entêtés et convaincus d'avoir raison, ils étaient résolus à défendre leurs droits envers et contre tous et étaient animés par une grande foi. Ils aimaient tous deux la politique et à leur façon, ils seront tous deux consumés par leur cause.

Une centaine d'années plus tard, Georges Forest permettra aux francophones de reconquérir ce que les Métis de 1870 avaient voulu préserver à tout prix au moment de l'entrée du Manitoba dans la fédération canadienne : le caractère bilingue de leur coin de pays.

En choisissant de célébrer le 20e anniversaire de l'affaire Forest un 15 novembre, l'Association des juristes d'expression française du Manitoba se rendait-elle compte qu'elle allait rendre hommage à Georges Forest la veille du jour anniversaire de la mort de Louis Riel? Cette semaine, les francophones auront donc l'occasion de saluer deux de leurs héros les plus importants et de se rappeler plus de 100 ans d'une histoire chargée en rebondissements où, malgré les tentatives répétées des gouvernements provinciaux, on n'a pas encore réussi à leur aliéner totalement leur langue et leur culture. De tout l'héritage laissé par Georges Forest à la suite de cette saga juridique, le plus important reste probablement que les Manitobains aient été nombreux à retrouver leur fierté de francophones.



Prix Riel 1999 — APF — *Journal de l'année 1998*

À VOUS la parole

Une correction svp

Madame la rédactrice,

J'ai pris connaissance de l'article *Les parents s'engagent* (p. 3) de Daniel Bahuaud dans votre journal (Vol. 86, n° 29). Dans votre article, vous suggérez à un des paragraphes et je cite « ... la réunion avait entre autres pour but d'amener les commissaires à définir une vision et une mission pour la DSFM, étapes préalables à l'obtention d'un processus décisionnel cohérent et efficace. Tous les commissaires ont assisté à cette partie de la rencontre. Maurice Auger, Marc Boily et André Carbonneau n'y ont pas assisté dans son entier. »

Les faits de la citation sont faux. Premièrement, certains commissaires n'ont pas assisté à cette formation. Personnellement, j'ai assisté entièrement à cette session de formation et j'ai participé pleinement aux activités de définition de la vision et de la mission (pour la quatrième fois depuis 1994). D'ailleurs, M. David Church a reconnu ma vision au point de vue du développement technologique de la DSFM.

Je ne sais pas de qui vous avez obtenu cette information mais elle est erronée et je demande immédiatement une correction de votre part et aussi, une indication quand aura lieu cette correction. Si vous voulez de l'information exacte, il faudrait la rechercher à partir des personnes mêmes qui ont donné les sessions de formation, soient M. Jerry McNeil, directeur-général de MAST et M. David Church, qui occupe des fonctions administratives à MAST.

Je trouve étrange cependant que d'autres faits n'ont pas été avancés, comme par exemple, que cette session de formation n'ait jamais été annoncée aux commissaires (surprise !!). Il y avait entente auparavant, à une de nos réunions antérieures à la commission, que notre présidente demanderait à MAST une session sur comment opérer une réunion à la commission (c.-à-d. revoir les procédures et le fonctionnement de nos réunions). Autre fait intéressant que j'apprends dans votre journal, est que la formation des commissaires est devenue une priorité (surprise !!); c'est la première fois que j'entends parler de cela et je siège à la commission (avez-vous vérifié les faits sur ce point ? est-ce qu'il existe un plan d'action au niveau de la CSFM et qui a été approuvée par celle-ci pour notre propre formation ? j'aimerais en avoir une copie).

Les faits pour les journalistes, comme pour le public qui veut s'informer, existent, M. Bahuaud. Les faits se retrouvent facilement dans les procès-verbaux de la commission et de ses comités permanents et non dans la tête de certaines gens ou de certains groupes parallèles – vous savez, ce n'est pas la première fois que votre journal m'associe à d'autres faits non vérifiés (voir l'article qui m'attribuait une « soif » de devenir président de la CSFM et cela juste avant l'élection de novembre 1998.) Peut-être vous connaissez le reste de l'histoire ou quelqu'un vous le dira bientôt à une des nombreuses réunions parallèles de la société franco-manitobaine !!!

André Carbonneau
Le 3 novembre 1999

NDLR: 1- Dans l'article auquel vous faites allusion, la présidente de la DSFM, Yolande Dupuis indique qu'à titre personnel, elle fera de la formation une priorité. Ce n'est pas un «fait confirmable», mais une affirmation. 2- Au cours de la réunion de formation, le procès-verbal indique que Maurice Auger et Marc Boily ont quitté après la présentation de Jerry McNeil portant sur le rôle de la commission scolaire. Les autres commissaires étaient présents pour les discussions portant sur la vision, les obstacles et les stratégies. Selon Yolande Dupuis, une discussion plénière d'une demi-heure environ a eu lieu après votre départ.

Publier des racontars

Madame la rédactrice,

Dernièrement, je trouve que votre journal manque d'objectivité et remplit mal son mandat de refléter la communauté qu'il dessert. D'ailleurs, je dirais même que « votre » journal est devenu un véhicule de propagande pour une faction que vous êtes trop heureuse d'appuyer. Dans les derniers mois, on retrouve un langage qui frise la calomnie (ex. usurpateurs, Vol. 86, no. 25, 1 au 7 octobre 1999, page 4).

Dans le dernier volume (Vol. 89, no. 29, du 29 octobre au 4 novembre 1999, page 2), vous nous offrez des extraits d'une proposition à l'assemblée annuelle de la SFM faite par Paulette Desaulniers-Bernard. Évidemment, cette dernière n'est pas une experte en gestion scolaire. Elle l'affirme elle-même: « Il y a deux semaines environ, je me suis réveillée au fait qu'il était temps que je m'intéresse à ce qui se passe dans notre Division scolaire franco-manitobaine. » Alors, pourquoi publier ses racontars ? Peut-être parce qu'elle est l'ancienne vice-présidente de Presse-Ouest Limitée et qu'elle s'est alignée du même côté que vous ?

Il est intéressant de remarquer sur cette même page l'incapacité de Daniel Bahuaud de nommer ma sœur (Carmelle Boily-LeDorze) correctement, et encore plus étonnant, que vous n'ayez pas corrigé l'erreur. Vous avez utilisé le nom de Carmelle suffisamment dans les derniers mois pour vous en rappeler. Sans doute que votre hargne vous rend incapable d'épeler correctement.

Je crois qu'il est temps que vous regardiez sérieusement au travail que vous faites à La Liberté. Votre parti pris se manifeste même dans des vignettes qui accompagnent des photographies (voir la page 7 du même numéro). Vous ne rendez aucun service à la communauté franco-manitobaine en abusant de votre poste au journal. Il est temps de revoir la direction de La Liberté.

Pour ma part, je souhaite ne plus recevoir votre journal; il n'est même pas digne de ma boîte bleue. Merci de me rembourser mon abonnement.

Carole Boily
Le 8 novembre 1999

David Iftody

Au service des francophones

À la suite d'un sondage téléphonique mené auprès de Franco-Manitobains durant les mois d'été, le député fédéral de la circonscription de Provencher, David Iftody, a rendu public les grandes lignes des résultats le 5 novembre.

Sandra POIRIER

Le député fédéral de Provencher, David Iftody, tentera au cours des prochains mois de répondre aux besoins des Franco-Manitobains des régions du sud-est de la province.

C'est un sondage téléphonique effectué au cours de l'été auprès de 95 Franco-Manitobains de la circonscription de Provencher qui a permis à David Iftody d'identifier certains besoins dans sept communautés francophones de cette circonscription. « Entre autres, les résultats du sondage ont dévoilé qu'à Saint-Jean-Baptiste, il y avait un manque dans les soins de santé en français, indique David Iftody. Je vais essayer de faire avancer ce dossier pour que de nouveaux services en français soient mis sur pied dans cette région. Mais nous allons aussi tenter de développer des résidences pour personnes âgées. »

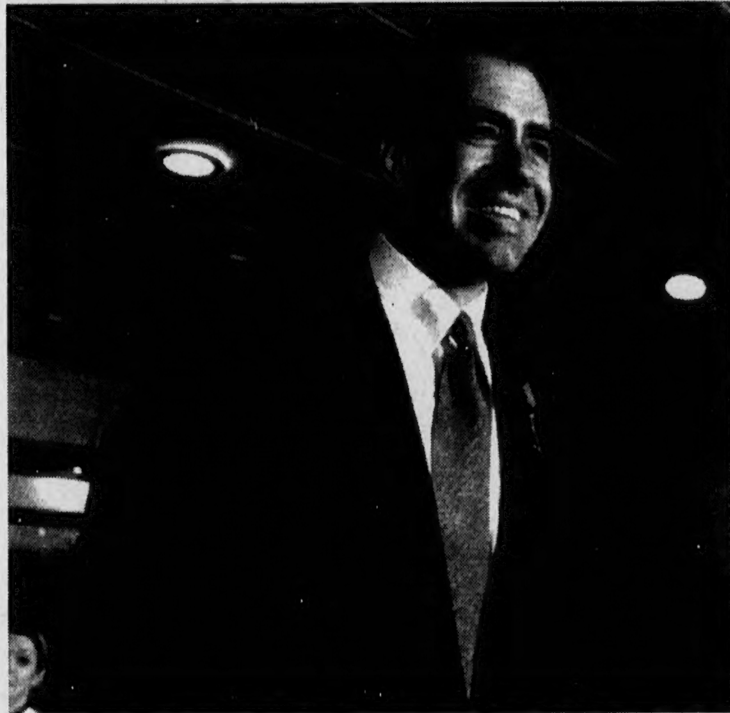
« À Lorette, poursuit-il, le sondage a démontré que la population francophone a beaucoup diminué et que ceux qui parlent couramment français sont âgés. Étant donné que ces personnes ne participent pas beaucoup aux événements, nous allons tenter d'établir un plan d'activités avec l'église de l'endroit. Nous sommes concernés et nous voulons être présents afin de leur venir en aide. »

Le sondage a aussi révélé que David Iftody doit continuer de développer les dossiers reliés à l'emploi, aux services de santé et aux jeunes. Selon plusieurs répondants, David Iftody devrait aussi s'attarder aux dossiers des impôts, du favoritisme financier pour la population métisse et du bilinguisme aux postes frontaliers canado-américains, des dossiers qui suscitent le mécontentement chez certains. La majorité des répondants ont cependant affirmé être satisfaits du travail de leur député fédéral.

Voulant continuer à offrir plus de services en français, David Iftody vient d'ajouter une Franco-Manitobaine, Louise Tessier, à son équipe. Embauchée en tant qu'agente de développement, Louise Tessier exercera ses fonctions du bureau de Saint-Jean-Baptiste. Désormais les Franco-Manitobains de la circonscription de Provencher pourront recevoir des services en français des bureaux de Saint-Jean-Baptiste et de Steinbach. « Nous transférons les appels des francophones qui téléphonent au bureau de Lac du Bonnet à Steinbach, souligne David Iftody. Il est très difficile de trouver une personne qui s'exprime en français dans cette région. »

De son côté, David Iftody poursuit l'apprentissage de la langue de Molière à Ottawa en raison de trois heures par semaine. « Je peux maintenant lire en français et comprendre. Je ne suis toutefois pas encore assez à l'aise pour le parler », mentionne-t-il.

Le sondage, réalisé dans les régions de La Broquerie, Lorette, Sainte-Agathe, Sainte-Anne, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Malo et Saint-Pierre-Jolys, comprenait 20 questions réparties en quatre catégories : des questions générales sur la langue et la culture franco-manitobaines, des questions relatives aux jeunes, des questions intéressant les femmes et des questions évaluant le travail du député fédéral de la circonscription de Provencher, David Iftody.



Archives La Liberté

Le député fédéral de la circonscription de Provencher, David Iftody.

Tirage

La Liberté a plein de surprises pour ses abonnés cette semaine! À gagner : une paire de billets pour la pièce *Monsieur Plume* (le 15 nov. à 19 h 30); une paire pour *Voyage du nord du monde* (le 16 nov. à 19 h 30); une paire pour *Emporte-moi* (le 17 nov. à 19 h 30); une paire pour *Astérix et Obélix* (le 20 nov. à 13 h); et une paire pour *Place Vendôme* (le 21 nov. à 21 h 30). Pour gagner des billets, téléphonez à La Liberté **le lundi 15 novembre entre 13 h et 14 h** en composant le 237-4823 ou le 1-800-523-3355. Les heureux gagnants seront choisis parmi les personnes qui auront téléphoné.

Mais ce n'est pas tout! La Liberté, en collaboration avec l'Office national du film et la Boutique du Livre, vous donne la chance de gagner un de deux vidéos du documentaire *Voyage au nord du monde*. Pour participer, il faut remplir le coupon ci-dessous et l'envoyer à La Liberté. Les gagnants iront chercher leur vidéocassette à La Boutique du Livre (315, rue Kenny).

Coupon

Nom : ______________________

Prénom : ______________________

Adresse : ______________________

____

N° téléphone : ______________________

ÉDUCATION

Plus d'examens en 3e année

La nouvelle évaluation proposée par la Province pour les élèves en 3e année fait le bonheur de la DSFM, des ÉFM et des parents.

Daniel BAHUAUD

Le ministre de l'Éducation, Drew Caldwell, a annoncé le 3 novembre que les examens provinciaux de la 3e année seront remplacés dès l'automne de l'an 2000 par un rapport sur les habiletés des élèves fourni aux parents. Le ministère de l'Éducation consultera les parents et les enseignants dans les prochains mois pour faire en sorte que la nouvelle évaluation réponde aux besoins des élèves.

« Les parents méritent de recevoir aussi tôt que possible dans l'année scolaire, lorsque les enseignants peuvent encore intervenir et composer avec toute difficulté d'apprentissage éprouvée par les élèves, a indiqué Drew Caldwell. Une évaluation de fin d'année ne donne pas l'occasion aux parents de régler les problèmes qui peuvent survenir. »

En attendant la mise en place de la nouvelle évaluation, le Ministère demande aux divisions scolaires de veiller à ce que les parents des élèves en 3e année reçoivent un rapport sur les progrès de leurs enfants. « C'est ce que nous allons faire en attendant que la Province entame le processus de consultation, a indiqué le directeur général adjoint de la DSFM, Roland Pantel. Nous n'avons pas encore reçu de date, mais l'initiative de la Province ne devrait pas tarder, car il faudra mettre cela en place pour la prochaine année scolaire. Pour la DSFM, c'est une bonne nouvelle. Dans les écoles françaises et d'immersion, les élèves en 3e année avaient non seulement à écrire l'examen de mathématiques et de "language arts", mais aussi un troisième examen de français. »

Même son de cloche chez les Éducateurs et éducatrices francophones du Manitoba (ÉFM). « C'est une excellente nouvelle, indique la présidente des ÉFM, Pauline Charrière. Les examens de fin d'année en 3e année allaient à l'encontre de tout bon enseignement. Toute l'importance était placée sur une seule évaluation, mais les enfants en 3e année sont trop jeunes pour subir ce genre de test. Du point de vue du développement de l'enfant, la majorité des élèves n'est pas rendue au point de faire la sorte de synthèse requise par un examen de fin d'année. »

En plus, selon Pauline Charrière, les examens ne donnaient pas un portrait fidèle de ce qui se passait en 3e année. « On voyait comment bien un élève avait réagi à un stress échelonné sur quelques jours, mais c'est tout, poursuit-elle. Par contre, une évaluation diagnostique comme celle proposée donnerait un meilleur portrait de l'enfant et respecterait son évolution. Le parent saurait où l'enfant se situe vraiment dans son cheminement. »

Un sondage effectué par la Manitoba Teachers Society l'an dernier indiquait que 60 % des parents d'élèves en 3e année étaient contre les examens. Pour sa part, le président de la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP), Donald Gauthier, estime que les changements proposés sont positifs, mais voudrait en savoir davantage. « Nous n'en avons pas encore discuté à la FPCP, explique-t-il. Il faudrait plus d'information. En principe, les examens ne sont pas une mauvaise idée, bien qu'en 3e année, les enfants sont très jeunes. Je ne crois pas que les examens étaient très justes. Par contre, il faudrait qu'il y ait de quoi en place pour bien évaluer les progrès des élèves et ce, dans toutes les écoles. »



Archives La Liberté

Des tests d'habileté remplaceront les examens de 3e année.

Au Bureau de l'éducation française (BEF), où les examens français sont préparés et rédigés, on estime qu'il est trop tôt pour juger du bien-fondé de l'évaluation proposée. « Rien n'a encore été précisé. Avant d'obtenir plus de renseignements, il est impossible de commenter », indique l'agente d'éducation et coordonnatrice de programmes, Florence Girouard.

ÉDUCATION

Les parents s'interrogent sur leur rôle dans l'école

Comment les parents des écoles françaises peuvent-ils jouer leur rôle dans leurs écoles, et quel est ce rôle de « parent premier éducateur » et « parent gestionnaire »? La place des parents au sein des comités scolaires de la DSFM leur laisse-t-elle le loisir de poursuivre leurs objectifs en tant que parent?

Sylviane LANTHIER

Les parents membres des comités scolaires de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) ont souvent le sentiment de passer trop de temps à éplucher la documentation qui provient des comités régionaux et de la commission scolaire. Ils n'arrivent pas, disent-ils, à s'occuper de ce qui les intéresse en premier lieu : l'école de leur enfant.

C'est en partie ce qui ressort des discussions tenues par la trentaine de parents qui ont participé le samedi 6 novembre à une journée de formation organisée par la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP).

Des parents présents à la rencontre, plusieurs ont mentionné que le comité scolaire est souvent « trop politique ». « À Lorette, a mentionné une participante, le comité scolaire ne nous représentait pas comme parents. On a donc mis sur pied un comité de parents pour faire avancer nos projets. Le comité scolaire n'y arrivait pas; il est trop politique. »

Ancien président du comité scolaire de Noël-Ritchot, Martial Tougas voulait l'an dernier organiser des activités de refrancisation pour les parents dont le français est en perte de vitesse. « Le comité scolaire en a parlé pendant cinq ou six réunions et finalement on n'a jamais rien fait. Alors je me suis demandé si la formation d'un comité de parents ne serait pas une meilleure avenue pour permettre aux parents d'organiser ce genre de projet. »

La journée de formation a donc permis aux participants de comparer les rôles et mandats d'un comité de parents, par rapport aux rôles et mandats d'un comité scolaire de la DSFM, tels que définis dans la loi et la règlementation de la division scolaire (voir encadré).

Chose certaine, le rôle des parents au sein du comité scolaire n'est pas clair, et certaines des personnes présentes ont mentionné avoir le sentiment de ne pas être en contrôle de leur situation. « On est gestionnaire mais on n'a pas encore fait une prise de conscience de ce que ça veut dire, a ainsi mentionné Denis Fillion de Saint-Pierre-Jolys. C'est vrai qu'il y a beaucoup de politique au comité scolaire et les parents ont parfois le sentiment de s'y faire contrôler. Le comité prend des décisions sur la base de l'information qui lui est présentée. Donc, il y a des gens qui vont fournir de l'information qui va dans le sens de leurs intérêts. De leur côté, les comités scolaires ont-ils les outils pour écouter le parents? En plus, on est toujours sous pression, on a toujours une pile de papiers à étudier. »

Plusiurs idées sont sorties de cette rencontre. Les parents veulent ainsi « arrêter les chicanes de basse-cour »; amener les parents à participer aux comités « parce que c'est l'fun et parce que l'école nous appartient »; faire du pouvoir des parents « quelque chose de positif »; et éussir à transformer en un plan d'action réalisable la mission de la DSFM. Des parents gestionnaires, ont-ils indiqué en plénière, doivent « comprendre et respecter le rôle de chacun; se réunir, se parler, se concerter; rendre l'information accessible et disponible dans le but d'améliorer les compétences, la confiance en soi et leur capacité d'action » de l'ensemble des parents. Pour arriver à jouer leur rôle, ils ont besoin d'une « vision, d'un travail en équipe, d'un sentiment d'appartenance, que tout soit clair et que le leadership en soit un auquel on peut adhérer, qui sait écouter et qui s'assure que les messages sont bien compris ».



photo: Sylviane Lanthier

Des parents de plusieurs écoles ont participé à une journée de formation le 6 névembre.

La journée de formation a réuni des parents provenant des écoles Lavallée, Précieux-Sang, Taché et Louis-Riel en ville, et des écoles de Lourdes, Saint-Léon, Lorette, Saint-Pierre-Jolys, Laurier, Saint-Claude, Saint-Georges et Saint-Jean-Baptiste en milieu rural.

Comité de parents ou comité scolaire?

Un comité de parents se compose uniquement de parents; il est affilié à la FPCP, n'est pas encadré par la loi scolaire et permet aux parents de jouer des rôles multiples, allant de l'organisation de kermesses à la levée de fonds, en passant par la défense des droits constitutionnels et la revendication politique.

Les comités scolaires sont des composantes de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM). En sont membres : la direction de l'école et des représentants des enseignants, des parents et des élèves. Saisis de différents dossiers susceptibles d'avoir des conséquences sur l'école, ils y jouent un rôle majeur. Par exemple, ils sont consultés et /ou peuvent faire des recommandations à d'autres instances de la DSFM en ce qui concerne la programmation, les budgets, les projets d'immobilisation, le transport scolaire, etc. Ils ont aussi accès aux listes d'élèves, ce qui n'est pas le cas des comités de parents.

Les comités de parents existaient avant la création de la DSFM. La loi scolaire établissant les structures décisionnelles de la DSFM les a métamorphosés en comités scolaires, dont les parents sont une composante. Dans certaines écoles françaises, à la naissance de la DSFM, les comités de parents ont disparu, tandis qu'ailleurs on les a conservés. Aujourd'hui, certaines écoles fonctionnent avec un seul comité scolaire; d'autres ont aussi un comité de parents; et dans d'autres écoles, les parents du comité scolaire prennent le temps de tenir des rencontres préalables aux rencontres du comité scolaire.

Pour la FPCP, le maintien du comité de parents est nécessaire parce qu'il permet aux parents d'avoir un lieu de rencontre et de discussion qui leur est réservé (comme les directions d'écoles ont leur association, les enseignants leur syndicat, etc.), et surtout, il permet aux parents de conserver leur pouvoir de revendication politique, un rôle que le comité scolaire ne peut pas jouer parce qu'il fait partie des structures de la division scolaire.


Photo: Gracieuseté Lilliane Sorin

25 ans de culture à Saint-Claude

Plus d'une centaine de personnes ont célébré le 16 octobre le 25e anniversaire du Comité culturel de Saint-Claude. Plusieurs artistes bien connus ont défilé à Saint-Claude au fil des ans : Les Blés au Vents, Angèle Arsenault, Carmen Campagne, Nicole Brémault, Gérald Laroche et bien d'autres. Le Comité a également organisé plusieurs ateliers de danse folklorique, de bricolage et de chants, sans oublier la Fête de la Bastille (14 juillet). Sur la photo, on reconnaît les artistes qui ont participé au spectacle du 25e du Comité culturel : Micheline Girardin, Jeannine Guyot, Monique Giroux, Céline Hutlet, Mariette Hutlet, Gérard Mangin, Philippe Hutlet et Nadia Gaudet.

FÉDÉRATION DES AÎNÉS FRANCO-MANITOBAINS

Les priorités de l'année

La Fédération des aînés franco-manitobains a du pain sur la planche à l'approche du nouveau millénaire. Le nouveau président de l'organisme, René Toupin, est prêt à foncer.

Karine BEAUDETTE

La Fédération des aînés franco-manitobains (FAFM) s'est réunie le 28 octobre dernier pour nommer son nouveau conseil exécutif. (1) Le conseiller René Toupin a accepté d'occuper le poste du président. « Comme si je n'en avais pas déjà assez, dit-il en riant. Je suis rendu aussi pire que Raymond Poirier! »

Impliqué dans la FAFM depuis trois ans déjà, René Toupin est aussi président de l'Assemblée des aînées et aînés francophones du Canada tout en continuant son emploi avec le Groupe Investors. « Je m'attendais à ce que sœur Léonne prenne la présidence, mais elle a accepté un poste dans sa communauté et avait peur d'être trop chargée.

« Vu que je suis membre du conseil de la FAFM depuis quelque temps, je connais les grands dossiers. Je n'ai pas l'intention de faire de grands changements dans l'orientation de la FAFM. »

Il y a cependant quelques dossiers que René Toupin veut faire avancer, dont celui d'un rapprochement entre les aînés et la jeunesse. « On met beaucoup d'accent là-dessus au niveau national et j'aimerais faire de même pour la FAFM. Aussi, j'aimerais qu'on obtienne davantage de financement de la Province. On ne reçoit quasiment rien maintenant et c'est notre droit. Les anglophones en reçoivent; il n'y a pas de raison que les francophones n'en reçoivent pas. » D'ailleurs, la FAFM a déjà prévu une rencontre avec la ministre responsable, Diane McGifford.

De plus, René Toupin aimerait explorer d'autres sources de financement, du côté des corporations comme le Groupe Investors ou les Caisses populaires, par exemple. Le nouveau président compte aussi sur le Fonds de la FAFM (de Francofonds), qui compte 20 000 $ et qui doit être augmenté à 25 000 $ avant qu'on puisse utiliser les intérêts générés. « On a beaucoup de travail à faire et j'aimerais que notre directrice (Josée Théberge Desjardins) travaille à temps plein pour nous, avec une autre personne à temps partiel. »

Parmi les priorités adoptées par la FAFM pour l'année qui vient, il y a le regroupement des clubs d'aînés. Les clubs d'aînés de la province seront divisés en 4 groupes et chaque groupe aura un représentant au Conseil provincial. De plus, une équipe de travail continuera à étudier le changement de l'appellation de l'organisme, et la FAFM poursuivra ses dossiers de sensibilisation, de revendication et d'activités socioculturelles.

(1) Les autres membres du conseil exécutif sont : Sœur Léonne Dumesnil, vice-présidente, et Louis Bernardin, secrétaire-trésorier.

Rectificatif

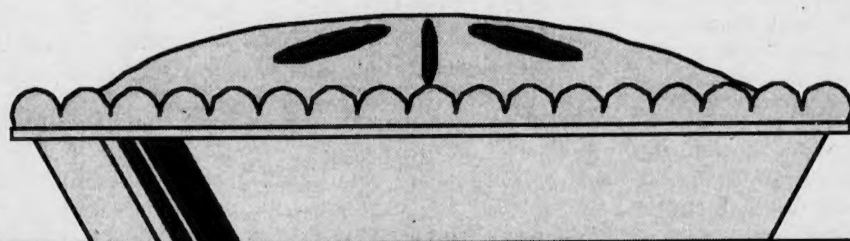
Contrairement à ce qui a été annoncé dans l'édition du 5 novembre de *La Liberté*, David Rondeau ne sera pas candidat à l'élection partielle de la Division scolaire de Saint-Boniface le 17 novembre. Le candidat a décidé de se retirer de la course pour des motifs personnels.

Il y aura quand même élection puisque trois candidats demeurent en lice : Tricia Barnabé, George Provost et Mona Scott. L'élection partielle a pour but de combler le poste de commissaire laissé vacant depuis l'élection à l'Assemblée législative de la commissaire Nancy Allan.

Les fameuses tourtières de Del's!

La saison des Fêtes approche! C'est le moment de placer vos commandes!

Del's Specialty une division de l'entreprise A. Gallant, est maintenant basée à Letellier.
Mais nos produits sont toujours disponibles un peu partout dans le sud-est du Manitoba.



Voici les magasins qui vendent les tourtières de Del's Specialty Meats.

À Winnipeg

Le Restaurant Paladin	588, rue Des Meurons
Millers Super Valu Meats	590, chemin Saint-Mary's
Broadway Family Foods	Broadway et Donald
Ste. Anne's Family Foods	595, chemin Sainte-Anne
De Lucas Specialty Foods	950, avenue Portage
Dyck's Foodland	3477, chemin Pembina, Saint-Norbert
Provencher IGA	390, boulevard Provencher
Scott Super A	1633, chemin St. Mary's

Au rural

Landry's Quality Meats	Morris
B & J Groceries	Saint-Adolphe
Bigway Foods	Sainte-Anne
Île-des-Chênes Country Store	Île-des-Chênes
Coulombe Shop Easy	Saint-Malo
La Coop de Saint-Malo	Saint-Malo
La Coop de La Broquerie	La Broquerie
St. Claude Food Town	Saint-Claude
La Coop de Saint-Jean-Baptiste	Saint-Jean-Baptiste
C & E Video	Sainte-Anne
Duecks Bigway Foods	Morris
Le Marché Mulaire	Saint-Pierre-Jolys
Lorette Market Place	Lorettte
Gallant's Family Foods	Letellier

Essayez nos pizzas!

Demandez pour tous les produits de Del's :

pâtés, tourtières, tartes au sucre, boudin,
tête à fromage, cretons, ci-pâtes et pizzas.

De nous tous à
Del's Specialty Meats,
merci pour votre appui
et nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes!

Del's
Specialty Meats

CENTRE SCIENTIFIQUE CANADIEN

Prêt pour le nouveau millénaire

Premier établissement au monde à regrouper des spécialistes en maladies humaines et animales, le Centre scientifique canadien de santé humaine et animale à Winnipeg est-il prêt à surmonter tous les problèmes qui pourraient être occasionnés par le passage à l'an 2000?

Sandra POIRIER

Le Centre scientifique canadien de santé humaine et animal de Winnipeg est-il prêt à affronter le nouveau millénaire? Premier établissement au monde à regrouper des spécialistes en maladies humaines et animales, il est aussi le seul centre scientifique au Canada à inclure un laboratoire de niveau IV, où l'on étudie les pathogènes les plus dangereux.

Requérant des mesures de sécurité strictes, établies selon les normes nationales et internationales de biosécurité, le gouvernement canadien a indiqué que le Centre scientifique en santé humaine et animale a réussi tous les tests face aux diverses possibilités qui pourraient survenir lors du passage à l'an 2000.

Même si les systèmes informatiques, qui tiennent un rôle prépondérant dans le contrôle des dispositifs de sécurité des laboratoires, ont réussi tous ces tests, les laboratoires de niveau IV seront temporairement fermés à la fin décembre. En cas d'urgence, ces laboratoires seront toutefois capables de fonctionner de façon efficace.

Pour ce qui en est des laboratoires à risque moins élevé, des plans ont été mis en place pour assurer un fonctionnement efficace et sécuritaire dans l'éventualité de dérèglements dans les services d'électricité, de gaz naturel, d'eau et des communications.

Plus de 200 spécialistes du ministère de la Santé du Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, travaillent à temps plein dans ce nouvel édifice dont l'ouverture officielle a eu lieu en juin. « Cette collaboration apporte des bénéfices à travers le monde », indique la chef de coordination du diagnostic et de l'agrément des laboratoires, Johanne Beaulieu

La mise sur pied du Centre scientifique canadien de santé humaine et animale, autorisée par le Conseil du Trésor en 1987, permet l'analyse de maladies zoonoses, c'est-à-dire des maladies que l'on retrouve chez les animaux et qui peuvent se transmettre aux humains et vice-versa. On pense entre autres à la maladie de la vache folle et de la tremblante du mouton qui sont peut-être transmises chez l'humain sous la forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

« L'idée est d'introduire les virus dans le laboratoire et non dans le Canada! »

Les laboratoires du complexe, construits au coût de 172 millions $, ont été classifiés selon une échelle internationale qui tient compte du risque que la manipulation de certains virus comporte pour la santé humaine.

Ainsi, le laboratoire de niveau II comprend des pathogènes qui ne sont pas trop dangereux tels que les virus respiratoires. Il est possible pour les scientifiques de travailler les mains découvertes. Les mesures de sûreté sont plus ou moins strictes.

Les laboratoires de niveau III requièrent des mesures de sécurité plus strictes. Ces laboratoires ont un système de porte double ainsi qu'un système de pression négative, permettant à l'air d'entrer dans le laboratoire mais pas de s'y échapper. La bactérie de la tuberculose, qui refait surface à cause de certaines formes résistantes aux antibiotiques, est analysée à ce niveau.



photo: Pascal Dubé

Le Centre scientifique canadien de santé humaine et animal à Winnipeg se situe à l'angle de la rue Arlington et de l'avenue William dans le quartier Burrows.

Quant aux laboratoires de niveau IV, des mesures strictes de sécurité doivent être respectées (voir encadré). Travaillant de très près avec les virus Ébola et Lassa d'Afrique et le virus Nipa d'Asie, les scientifiques doivent revêtir une combinaison étanche comprenant un système d'air intérieur. La stérilisation systématique de la combinaison, des outils de manipulation et des eaux usées de ses laboratoires est essentielle. « L'idée est d'introduire les virus dans le laboratoire et non dans le Canada! », remarque l'expert international en virologie, José Campione.

« Il existe environ une douzaine de laboratoires de niveau IV dans le monde, ajoute-t-il. Ce sont des laboratoires de haut niveau technologique, des laboratoires de soutien, de dépistage et d'analyse dont on a besoin pour contrôler et éviter l'expansion des virus. »

Et justement, de quelles manières sont transportés les virus au Centre scientifique? Le ministère fédéral des Transports se charge des procédures à respecter dans le cas du transport des marchandises dangereuses. « Souvent, dans le cas des virus, nous employons un emballage spécialisé en plastique divisé en cinq ou six secteurs, appelé TC-125A. Cet emballage, qui sera compressé, est fabriqué d'un matériel absorbant. Il est incassable, explique l'agent des transports de marchandises dangereuses de Transport Canada, Maurice Gaudet. À ce que je me souvienne, aucun accident n'a été enregistré avec ce genre d'emballage. »

À l'occasion, les matières virulentes seront desséchées ou congelées et scellées hermétiquement. « Si cette méthode ne peut être utilisée trois choses seront respectées : l'étiquetage, le document explicatif et la formation de toutes les personnes qui auront à manipuler la marchandise dangereuse, ajoute Maurice Gaudet. Il est important que tout le monde soit informé des dangers et des manipulations à exécuter. »

Pourquoi avoir choisi Winnipeg? La situation géographique de Winnipeg, sa concentration de spécialistes en maladies infectieuses et la disponibilité d'un terrain sont quelques-unes des raisons pour lesquelles la construction de cet édifice a débuté en 1992. « Étant au centre du Canada, Winnipeg permet d'avoir accès au Centre par plusieurs portes d'entrée », précise la responsable des relations avec les médias de Santé Canada, Margot Geduld.

Des mesures révisées

Depuis l'incident des eaux usées qui ont été déversées dans les égouts de la ville en juillet, le Centre scientifique canadien de santé humaine et animal a révisé son processus de biosécurité, a mis en place de nouvelles mesures pour informer ses employés sur les procédures à suivre et fait quelques ajustements.

« Lors de la réparation d'un tuyau, une valve a été ouverte par inadvertance. Toutefois au moment de l'incident, on ne travaillait pas encore avec des virus virulents », a indiqué la chef de la coordination du diagnostic et de l'agrément des laboratoires, Johanne Beaulieu.

« Bien que les eaux usées des laboratoires du Centre scientifique soient stérilisées à deux reprises dans de gros réservoirs avant d'être rejetées dans les égouts, les employés de l'entretien doivent, maintenant, toujours être deux pour effectuer une tâche », précise-t-elle.

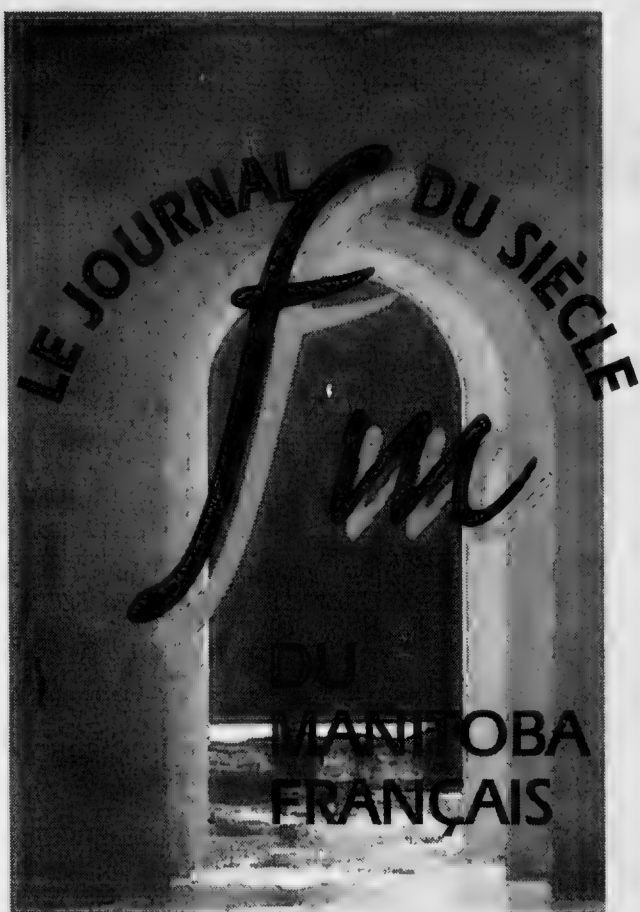


Prière au Sacré-Cœur

Que le Sacré-Cœur de Jésus soit loué, adoré et glorifié à travers le monde pour des siècles et des siècles, Amen.

Dites cette prière six fois par jour pendant neuf jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Cœur avec promesse de publication quand les faveurs seront obtenues. Remerciements au Sacré-Cœur pour faveur obtenue.

G.R.



Dans son édition du 24 décembre, *La Liberté* publiera ***Le Journal du siècle du Manitoba français*** : une galerie de portraits de francophones, hommes et femmes, qui, au cours du 20e siècle, ont marqué leur communauté, leur famille, leurs amis. ***Le Journal du siècle du Manitoba français*** sera diffusé **sur les ondes de CKSB** pendant le temps des Fêtes, sous la forme de capsules.

Aidez-nous à trouver les personnes qui méritent de figurer dans ce cahier très spécial. Contribuez à dresser le portrait des francophones de ce siècle en nous faisant parvenir des soumissions et courez la chance de gagner de beaux prix!

Vous connaissez des gens dont vous êtes fier? Des gens qui ont contribué à votre communauté? Des personnes qui, souvent dans l'ombre, ont multiplié les bonnes actions? Des personnes qui ont fait preuve d'un courage exemplaire face à la vie, qui ont été des modèles à suivre pour leur entourage, qui méritent qu'on se souviennent d'eux avec fierté? **Nous voulons aussi les connaître! Remplissez le formulaire qui apparaît sur cette page et faites-le parvenir à *La Liberté* au plus tard le 3 décembre. Vous pouvez soumettre le nom de plus d'une personne.**

Les participants seront admissibles à un tirage de plusieurs prix qui aura lieu le 13 décembre, en direct de la radio de Radio-Canada. Suivez l'édition de la semaine prochaine pour obtenir plus de détails sur les prix!

N'attendez pas que quelqu'un d'autre soumette la candidature d'une personne dont vous êtes fier/fière. Faites-le vous-même et assurez-vous que cette personne aura sa place dans Le *Journal du siècle du Manitoba français*!

Célébrons les réalisations et les gens des 100 dernières années.

Entrons dans le nouveau millénaire avec la fierté du chemin accompli!

Le Journal du siècle du Manitoba français

devrait contenir le nom de ______________________

pour les raisons suivantes (expliquer pourquoi on doit être fier de votre candidat ou candidate. Quelles sont ses réalisations? Y a-t-il eu un événement particulier en raison duquel vous soumettez son nom? Quelle est son histoire? Donnez des détails : dates, lieux, noms de personnes concernées, etc. Utilisez une feuille à part au besoin.) :

____
____
____
____
____
____
____
____
____
____
____

À propos du candidat, de la candidate :

Son nom complet ______________________
Date de naissance ______________________
Lieu de naissance ______________________
Principale communauté où il ou elle a vécu sa vie d'adulte
____
Ses parents ______________________
Date et lieu de décès (si décédé.e)
____
Si cette personne est vivante, son n° de téléphone
____
Son adresse ______________________
____
Son emploi______________________

Photo : Je vous fais parvenir une (cochez) _____ ou plusieurs (cochez) _____ photos de mon candidat/candidate, que *La Liberté* devra me retourner après usage.

Identification de la personne qui soumet la candidature

Nom complet ______________________
Adresse ______________________
Ville ______________________ Province ________
Code postal ______________
N° de téléphone à la maison ______________________
N° de téléphone au travail ______________________
Âge ____________

Prière d'écrire votre texte lisiblement, à l'ordinateur si possible. Comme un journal doit être illustré, les photos fournies seront grandement appréciées, surtout si elles sont de bonne qualité. Il est possible que la rédaction de *La Liberté* ait à entrer en contact avec vous pour clarifier les textes. Veuillez donc vous assurer de bien fournir vos coordonnées.

La LIBERTÉ

remercie les partenaires et commanditaires qui rendent possibles la réalisation de ce projet :

PARTENAIRES ASSOCIÉS





St-Boniface



Collège universitaire de Saint-Boniface





Association des municipalités bilingues du Manitoba



PARTENAIRES



Société historique de Saint-Boniface





Foyer Valade

Une fois le cahier publié, La Liberté pourrait continuer de recueillir des portraits pour que, dans un deuxième temps, soit publié un LIVRE SOUVENIR ou un cédérom permettant de jeter un regard unique sur le 20e siècle, tel que vu et réalisé par les francophones du Manitoba!

Faites parvenir votre soumission aux bureaux de La Liberté, C.P. 190, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4, au plus tard le 3 décembre 1999.

Les femmes du passé célébrées

Karine BEAUDETTE

Après l'exposition et les causeries organisées dans le cadre du même projet, le livre *En paroles et en gestes : portraits de femmes du Manitoba français*, a enfin été lancé le 27 octobre dernier.

Ceci marque la dernière étape du projet, réalisé par Réseau, en partenariat avec le Musée de Saint-Boniface et le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO).

« L'idée de départ de ce projet était de mettre en lumière la contribution des femmes francophones du Manitoba au développement de leur communauté et d'offrir aux jeunes femmes des modèles, des héroïnes, des mentors qui ont influencé la vie de leurs consœurs et semblables », souligne la présidente de Réseau, Annie Bédard.

Commencé il y a plus de deux ans, le projet a demandé beaucoup de recherche.

« Plus de 70 noms ont été répertoriés, chacun méritant d'être retenu pour la recherche.

« Malheureusement, nous avons dû limiter le nombre de personnages sur lesquels nous pouvions poursuivre nos recherches », continue Annie Bédard.

L'exposition, qui a été montée par la suite au Musée de Saint-Boniface, mettait en vedette 25 Franco-Manitobaines, qu'on apprenait à connaître par le biais d'anecdotes et d'artefacts.

« Quel meilleur endroit pour présenter l'histoire des femmes que le Musée de Saint-Boniface, ce lieu historique national qui était à l'origine le couvent des sœurs grises! », remarque Annie Bédard.

Pour mieux comprendre le rôle qu'ont joué les femmes depuis le début du Manitoba, une série de 15 causeries a suivi, dont plusieurs sont publiées dans le livre *En paroles et en gestes*.

On peut lire, entre autres, des articles de Carole Boily, Luc Côté, Claudine Majzels et Carol J. Harvey, ainsi qu'un condensé de l'exposition.

Le livre de 234 pages comprend aussi un grand nombre d'illustrations, utilisées lors de l'exposition.

CRU

Deux postes comblés

Les deux postes demeurés vacants depuis bon nombre de mois au Comité régional urbain (CRU) ont été comblés le 4 novembre lors d'une réunion extraordinaire des représentants. Ainsi, Ginette Abraham agit à titre de représentante de l'école Précieux-Sang avec Roland Saurette tandis que Michel Verrette secondera le représentant de l'école Lacerte, Aimé Gautron.

S. P.

La Liberté LOISIRS

Cahier culturel et sportif.

THÉATRE

L'argent fait-il le bonheur?

*Les villageois d'un village en ruine auront-ils la force de ne pas succomber à une offre alléchante mais immorale? Pour le savoir, vous devrez assister à **La Visite de la vieille dame**, présentée par le Cercle Molière du 12 novembre au 4 décembre au Théâtre de la Chapelle.*

Sandra POIRIER

« Dans cette pièce, les comédiens font absolument tout. Ils interprètent, chantent, dansent, font les bruits de fond ainsi que les changements de décor », mentionne un des metteurs en scène, Roland Mahé.

Treize comédiens monteront sur la scène du Théâtre de la Chapelle du 12 novembre au 4 décembre pour incarner la vingtaine de personnages de la tragi-comédie *La Visite de la vieille dame*, un texte du dramaturge suisse, Friedrich Dürrenmatt.

« En plus de leurs rôles, les comédiens chanteront au moins quatre chansons, effectueront deux chorégraphies et feront 27 changements de décors », indique Roland Mahé. Fait à noter, c'est Brenda Gorlick, la chorégraphe responsable des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux panaméricains, qui a chorégraphié les deux danses qui figurent dans la pièce.



photo: Sandra Poirier

Jean-Louis Hébert, Jacqueline Hogarth, Alphonse Tétrault, Lucille Beaudin-Wiltshire, Charles Leblanc, Shane Barnabé, Nicole Beaudry, Christian Perron, André Soulodre, Laurette Rouillard, Paul Lachance, Christian Beaudry et Georges Couture sont les 13 comédiens qui font partie de cette distribution.

La Visite de la vieille dame est une histoire fascinante, humaine et actuelle et pleine d'ironie. Après plusieurs années d'absence, Claire Zahanassian revient dans son village natal aujourd'hui très appauvri. Or, cette vieille dame est la femme la plus riche du monde. Afin de remettre le village sur pied, elle promet de partager sa richesse. Elle le fera seulement si les villageois acceptent l'unique condition imposée. Les villageois semblent refuser cette offre au début, mais elle prend un sens après un certain temps de réflexion. Est-ce qu'un péché social aura lieu?

Les villageois iront-ils jusqu'à croire que l'argent pourrait créer leur bonheur? « Une chose est certaine, indique Roland Mahé, si les villageois vont de l'avant, ils ne pourront revenir en arrière. Leur décision sera irrévocable. »

Ce texte écrit en 1956 par l'un des plus grands auteurs de siècle, Friedrich Dürrenmatt, est un mélange d'intelligence et de divertissement. Considérée comme un chef-d'œuvre de théâtre de l'après-guerre, *La Visite de la vieille dame* révèle en grande partie les directions dans lesquelles le monde d'aujourd'hui évolue.

Pour Roland Mahé, monter cette pièce est la réalisation d'un grand rêve. « *La Visite de la vieille dame* a été retenue par le comité qui choisit les textes depuis bon nombre d'années », souligne-t-il.

Un rêve qu'il a décidé de réaliser avec l'aide d'un autre metteur en scène, Christian Molgat. « Pour une toute première fois dans ma carrière de metteur en scène, j'ai partagé la tâche avec un autre metteur en scène étant donné l'ampleur de la pièce, explique-t-il. J'avais un peu peur au début, mais finalement tout s'est très bien déroulé. Quand je n'avais plus d'idée, Christian en avait une. Puis très souvent, on a renforcé l'idée de l'autre. L'expérience a été très intéressante. »

TEMPLE DE LA RENOMMÉE

Le CCFM a 25 ans!

Karine BEAUDETTE

Le Centre culturel franco-manitobain (CCFM) célèbre ses 25 ans en grand, le 27 novembre à la salle Jean-Paul-Aubry. En plus d'organiser une soirée gala en chanson et en vidéo, le CCFM célèbre les trois premières personnes à être intronisées au tout nouveau Temple de la renommée culturel. (1)

« Nous voulons reconnaître des gens qui ont travaillé toute leur vie pour l'avancement de la culture, peu importe leur discipline », explique le directeur général du CCFM, Alain Boucher.

À partir de noms reçus du grand public, un comité de sélection a choisi d'introniser trois personnes pour cette première année. Les participants à la soirée gala du 27 novembre verront des courtes vidéos sur chacune d'entre elles, ainsi qu'une vidéo d'environ sept minutes au sujet du CCFM, sa raison d'être et sa programmation.

La soirée, conçue par Vincent Dureault, sera aussi agrémentée de musique et de chansons qui ont eu une influence sur le Manitoba français. Parmi les invités spéciaux : Gerry & Ziz, Ariane Jean et Christine Turenne, sous la direction musicale de Normand Dugas.

Alain Boucher remarque que l'intronisation de membres au Temple de la renommée ne sera pas nécessairement une activité annuelle. « Nous débutons le processus cette année. Certains pourraient se demander : pourquoi seulement trois personnes? La prochaine fois, il y aura probablement plus de noms, mais le Conseil d'administration pourrait décider de ne pas le faire tous les ans. »

(1) Les billets (23,40 $) seront en vente à partir du 15 novembre à la réception du CCFM (340, boul. Provencher). Info : 233-8972.

Soirée Gala

25e anniversaire du CCFM

et

Temple de la RENOMMÉE CULTUREL

le samedi 27 novembre 1999

Salle Jean-Paul-Aubry du CCFM

Sous la direction de Vincent Dureault, parcourez les 25 dernières années du Centre culturel franco-manitobain en chanson, en musique et sur écran avec vedettes d'hier et d'aujourd'hui!

Soyez présents lors de l'intronisation des premiers membres du Temple de la renommée culturel!

Cocktails à 19 h 30 et Spectacle à 20 h 30.

Les billets au coût de 23,40 $ par personne (taxes incluses) • Tables réservées.

En vente dès le lundi 15 novembre 1999, à la réception du CCFM, 340, boulevard Provencher, 233-8972.







FRANCOFONDS

La LIBERTÉ

Radio-Canada Manitoba

Les Rendez-Vous

THÉÂTRE

Au Cercle Molière, à partir du 12 novembre : ***La Visite de la vieille dame*** de Dürrenmatt. Info : 233-8053.

MUSIQUE

Manitoba Opera présente ***Tosca*** le 12 novembre. Billets : 780-3333 (Ticketmaster) ou 957-7842 (abonnement).

Au Mârdi Jazz à 21 h : ***Grupo Roy***, le 16 ; ***Zandra*** le 23; et ***Janice Finlay*** le 30 novembre. Le Foyer présente le ***big band du Collège Louis-Riel*** le 12 à 21 h; et ***Samedi d'quoi*** (en reprise) le 13 novembre à 21 h. (233-8972).

L'animation culturelle et l'Association étudiante du CUSB présentent ***Batuque Percussion et Nii Tettey Tetteh*** le samedi 13 novembre au Collège (200, avenue de la Cathédrale) à 20 h. Entrée : 8 $ à 12 $.

Le prochain spectacle de la série Virtuosi met en vedette le trio de cordes ***Triskelion***, le samedi 13 novembre à 20 h. Entrée : 5 à 22 $. Info : 786-9000.

MusikBarock Ensemble présente le quatuor ***Arion : Three Nations***, le 14 novembre à 20 h à l'église unie Crescent Fort Rouge (angle Wardlaw et Nassau). Info : 453-4946.

EXPOSITIONS

Jusqu'au 21 novembre, la galerie du Centre culturel franco-manitobain présente ***Chimérique***, une exposition de poteries en porcelaine de Claire Breton Gaboury (233-8972).

L'exposition ***Spirits of Nature*** est en montre au Portage Arts Centre (160, avenue Saskatchewan Ouest) à Portage-la-Prairie. Jusqu'au 30 novembre.

Au Musée des Beaux-Arts : ***Celebrating Nunavut: Art from a New Territory*** ; ***Indian Princesses and Cowgirls: Stereotypes from the Frontier*** ; ***Beyond Bamboo: A New Vision of Chinese Canadian Art in Manitoba*** ; et ***Enchanting Miniatures: Netsuke and Snuff Bottles from the Newman Bequest*** (786-6641).

L'Atelier de Jubinville (318, avenue McDermot) présente ***Through the Minds Eye***. Jusqu'au 14 novembre. Info : 987-3517 ou 254-8501.

En montre à la galerie Plug In : ***Trance: Janet Werner & Patrick Traer*** du 13 novembre au 11 décembre. Info : 942-1043.

À la galerie Main/Access (100, rue Arthur) jusqu'au 4 décembre : ***The Polish Arts Festival Exhibition***. Info : 956-2089.

Au Musée de l'Homme et de la Nature (190, avenue Rupert) : ***Winnipeg at Christmas : Memories of the 1920s***. À compter du 16 novembre. Info : 956-2830.

CINÉMA

Au planétarium :***Dr. Fantastic's Marvelous Millennium Show*** jusqu'au 12 novembre et un film pour toute la famille, ***Teddy's Quest*** jusqu'au 14 novembre. Entrée : 2,99 $ (956-2830).

Le Festival du film francophone, ***Cinémental***, a lieu à la Cinémathèque (100, rue Arthur) du 16 au 22 novembre. Au programme : une trentaine de courts et longs métrages, dont *Voyage au nord du monde* (le 16 nov).

ENFANTS

Au Fort Whyte Centre : ***atelier de fabrication de papier*** le 13 novembre de 13 h à 16 h. Info : 989-8364.

Sélection recueillie par Karine BEAUDETTE



CAP AVENTURE

AVEC KAREN YOUNG

Samedi 20 novembre à 17 h 30
Dimanche 21 novembre à 5 h 03

La chanteuse de jazz Karen Young met autant d'énergie à descendre les rivières en canot qu'à faire vibrer sa voix. Le printemps venu, elle pagaie à mille lieues de toute civilisation pour sentir la rivière couler dans ses veines. Nathalie Pelletier l'a rencontrée.



Karen Young



Pêche dans la baie de Fundy

THALASSA

DANS LA BAIE DE FUNDY

Samedi 13 novembre à 18 h 30
Dimanche 14 novembre à 23 h 15

Dans la baie de Fundy, sur la Côte est du Canada, les pêches y sont souvent miraculeuses. À marée haute, des milliers de sardines pénètrent dans la baie, au grand bonheur des pêcheurs qui n'ont qu'à tendre leurs filets pour les cueillir. L'équipe de Thalassa s'est rendue sur les lieux, contre vents et marées.

L'intégrale de notre programmation se trouve sur Internet.

www.tv5.org

CINÉMENTAL

Deneuve, Binoche, Dutronc et Depardieu devant vos yeux

Sandra POIRIER

« La 8e édition de Cinémental débutera cette année au Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB) avec la présentation d'une première canadienne du documentaire *Voyage au nord du monde* de Hugo Latulippe, mettant en vedette le Franco-Manitobain Réal Bérard, indique le président de Cinémental, Marc-François Tremblay. Le réalisateur sera présent lors de cette première projection, le 16 novembre à 19 h. Ce sera en même temps une campagne de financement pour Cinémental. »

Le coût pour cette présentation spéciale est de 12 $ pour les adultes et de 10 $ pour les étudiants et les aînés. Une deuxième projection de ce documentaire clôturera le festival le 22 novembre à la Cinémathèque.

La soirée du 16 novembre se poursuivra avec les présentations de documentaires sur Gabrielle Roy et Étienne Gaboury, toujours au CUSB. « Cette année, Cinémental offre beaucoup de productions mettant en vedette des personnalités du Manitoba ou qui font tout simplement référence à la province », précise Marc-François Tremblay.

Parmi les valeurs sûres qui seront présentées à la Cinémathèque (100, rue Arthur) tout au long de la semaine : le film autobiographique de Léa Pool, *Emporte-moi*, le 17 novembre; et *Souvenirs intimes* de Jean Beaudin avec Pascale Bussières le 20 novembre. « Ce film à la fois dur et sensuel, raconte l'histoire d'une jeune femme qui retourne voir son amant pour une seule raison. Il a été réalisé d'après un roman de Monique Proulx, *Homme invisible à la fenêtre* », souligne Marc-François Tremblay.



Photo : Gracieuseté Cinémental

Astérix et Obélix: le film qui reprend les célèbres personnages de la bande dessinée.

« Un autre film très intéressant, *L'ennemi* de Rodrigue Jean avec Louise Portal et David La Haye, a été filmé entièrement au Nouveau-Brunswick, poursuit-il. Ce film, qui nous fait découvrir ce coin de pays, raconte la vie des travailleurs de la foresterie et des pêcheurs de l'endroit. » La projection aura lieu le 18 novembre.

Pour les fervents de films historiques, le long-métrage de Michel Brault *Quand je serai parti, vous vivrez encore*, mettant en vedette Francis Reddy, sera présenté le 19 novembre. « Ce film, aux images splendides, reconstitue l'époque de la Rébellion des Patriotes », rappelle Marc-François Tremblay.

« Pour ceux qui cherchent un film pour toute la famille, *Astérix et Obélix* sera présenté à Somerset le 16 novembre et à la Cinémathèque les 20 et 21 novembre. Cette année, Cinémental a voulu s'adresser aux adolescents. Ainsi, nous leur présenterons les documentaires, *Félicitations I guess* et *X Yukon Z*.

« Parce que nous savons que les gens aiment rire, nous avons pensé présenter une comédie chaque jour », poursuit le président de Cinémental. Sont donc au programme : *Sitcom* de François Ozon (le 17 novembre), *Elvis Gratton II* de Pierre Falardeau, (le 19 novembre), *Dis-moi que je rêve* de Claude Mouriéras, une comédie de mœurs (le 20 novembre) et *Dieu seul me voit* de Bruno Podalydès, une comédie à caractère charismatique (le 21 novembre).

Les amateurs de films policiers seront tout aussi comblés avec *Le dernier souffle* de Richard Ciupka, mettant en vedette Luc Picard (le 19 novembre), *Au cœur du mensonge* de Claude Chabrol (le 18 novembre) et la comédie policière française *Serial Lovers* de James Huth le 20 novembre à 2 h 30. Par ailleurs, les couche-tard qui ont l'intention de participer à la nuit du cinéma sont invités à venir vêtus de leur pyjama. « Le film présenté à minuit, *L'ennui*, raconte l'histoire amoureuse entre un enseignant de philosophie et une jeune fille de 17 ans », indique Marc-François Tremblay.

Le concours des courts-métrages est de retour cette année. Au total, neuf courts-métrages seront présentés gratuitement au grand public le 21 novembre et seront évalués au même moment par un jury. « On remettra l'Épi d'or à l'équipe du court-métrage qui aura été préféré par le public », précise Marc-François Tremblay.

Le coût pour chaque projection est de 6 $ pour les adultes et de 5 $ pour les étudiants et les aînés. Il est aussi possible de se procurer une « Carte Super 8 » au coût de 40 $ pour les adultes et 35 $ pour les étudiants et les aînés. Cette carte donne accès à huit entrées pour les films de votre choix.

Un conte contemporain

Avec Big!, Marc Prescott tente de rejoindre les jeunes en leur offrant un monde dans lequel ils se reconnaîtront.

Daniel BAHUAUD

Marc Prescott est un homme très occupé. En 1999, ses pièces ont été montées à Montréal, Vancouver, Sudbury et Saint-Boniface. *Et si Dieu jouait aux dés*, montée tout d'abord au Collège universitaire de Saint-Boniface, a été présentée à Lyon en France. Le Franco-Manitobain rédige maintenant une pièce qu'il espère monter à Saint-Boniface à l'occasion du 75e anniversaire du Cercle Molière et vient également de publier un conte intitulé *Big!* dans l'anthologie *Contes d'appartenance* publiée récemment aux éditions Prise de Parole.

Rédigé à l'occasion du Forum sur la situation des arts au Canada français tenu à Sudbury en 1998, *Big!* raconte l'histoire d'un jeune homme qui tente de prendre ses distances face à la drogue, mais qui vit dans la crainte constante que son passé fasse irruption dans sa vie plus stable d'adulte responsable.

« C'était ma façon de donner une tribune à des voix plus contemporaines, explique Marc Prescott. J'ai eu l'occasion d'observer plusieurs personnes qui étaient dans la drogue et qui éprouvaient le désir de s'en sortir. C'est, je crois, une situation plausible. Dans le texte, on rencontre une personne qui a de la difficulté à devenir un adulte et à se débarrasser de son passé.

« En écrivant *Big!*, je voulais représenter Saint-Boniface, un monde que je connais, poursuit l'auteur. Non pas par nostalgie, précise-t-il, mais par souci de représenter des jeunes francophones dans le monde d'aujourd'hui. Trop souvent, on a tendance à faire valoir la voix folklorique, à l'insu d'une représentation plus contemporaine. Le folklore a sa place, mais il ne faut pas non plus le déifier. Pour rejoindre les jeunes, il faut parler des jeunes et de ce qui se passe dans leurs vies. »

Pourtant, qui dit contemporain ne dit pas nécessairement réaliste. « J'ai voulu faire appel au rêve et à la poésie, explique Marc Prescott. Je voulais créer une situation où l'invraisemblable devient probable, comme dans un rêve. Alors le ton et le langage de *Big!* ne sont pas réalistes. »

Outre son conte, Marc Prescott travaille présentement sur une pièce intitulée [bul ʃit] qu'il espère offrir au Cercle Molière pour le 75e anniversaire de la troupe. « La nouvelle pièce suivra le même cheminement que *L'Année du Big Mac*, ma pièce montée à Montréal l'an passé. Elle explore un peu les histoires qu'on se raconte parfois pour justifier notre piètre existence. »

Marc Prescott compte aussi offrir des conseils pratiques aux dramaturges en herbe lors des ateliers de théâtre du Festival des auteurs qui seront donnés par le Cercle Molière en 2000.



Archives La Liberté

Marc Prescott : « Pour rejoindre les jeunes, il faut parler des jeunes. »

Le Babillard

BANQUETS / SOUPERS

37e souper-rencontre de l'Association missionnaire de Marie immaculée (A.M.M.I.) le dimanche 14 novembre 1999 à 18 h au gymnase Holy Cross (290, rue Dubuc). Suivi d'une présentation audiovisuelle sur les missionnaires. Billets : 4 $ (enfants) et 12 $. Info : 775-6372 ou 774-6625.

Banquet pour le 20e anniversaire du Service de Conseiller et soirée de reconnaissance à l'hôtel Norwood le 18 novembre dès 17 h 30. Billets en vente au CCFM au coût de 35 $.

Gala « Beaujolais nouveau » de l'Alliance française, en partenariat avec la Société des alcools du Manitoba, le 18 novembre à l'hôtel Crowne Plaza. Info : 477-1515.

INSCRIPTION

La Fondation Paul Guérin-Lajoie accepte jusqu'au 30 novembre les inscriptions pour la *Dictée P. G. L.* (Guy Gauthier au 1-800-363-2687).

ASSEMBLÉES ANNUELLES

La *radio Envol 91 FM*, convoque ses membres en assemblée générale annuelle le lundi 15 novembre à 19 h au Foyer du CCFM (340, boul. Provencher). Info : 233-4243.

Le Conseil provincial des femmes du Manitoba tient sa *réunion-conférence semi-annuelle* le 20 novembre de 8 h 15 à 15 h à l'école secondaire Grant Park (450, rue Nathaniel). Conférencière : Yhetta Gold. Atelier pour francophones et francophiles. Info : 489-0507.

SANTÉ

Le Centre Youville et le Centre de consultation sur le diabète organisent un *groupe de soutien et de discussion* pour les personnes atteintes de diabète Type 1 et une *soirée d'information* sur la santé communautaire et les produits pour le diabète, le mardi 23 novembre de 16 h à 20 h. Info : 233-0262.

VENTES D'ARTISANAT

Vente d'artisanat Heartland au *Club Transcona* (2070, Dugald) les 12 et 13 novembre de 11 h à 20 h et le dimanche de 11 h à 18 h. Entrée : 3 $, gratuit pour les enfants.

Vente d'artisanat avec encan silencieux à *Saint-Boniface* (400, rue des Meurons) le 14 novembre de 10 h à 16 h. Réservation : Al Durand au 233-1071.

Le Marché Saint-Norbert tiendra sa *vente annuelle de pâtisserie et d'artisanat* de Noël le 20 novembre de 10 h à 17 h et le dimanche 21 novembre de 10 h à 15 h. Au Centre communautaire (3450, Pembina), au Club Eagle (3459, Pembina) et à l'école Noël-Ritchot (45, rue de la Digue). Entrée libre. Info : Pascal au 237-4823.

Vente d'artisanat au profit de l'Atelier de la Montagne le 21 novembre de 10 h à 15 h à la salle du Centenaire à *Notre-Dame-de-Lourdes*. Info : Cécile ou Bonnie au 248-2154.

LORETTE

Le Comité culturel de Lorette présente *Bière et saynètes* les 19 et 20 novembre à 20 h à la salle paroissiale de Lorette. Billets : 10 $. (Agathe au 878-3087 ou Priscilla au 878-2758.

SAINTE-ANNE

Déjeuner aux crêpes au local des Chevaliers de Colomb en l'honneur du séminariste Jean-Jacques Serceau, le 14 novembre de 9 h à 13 h.

SAINT-LÉON

Le Comité culturel célèbre son 25e anniversaire le 13 novembre dès 18 h au Centre récréatif. *Souper et soirée canadienne-française*, 20 $ par personne; soirée seulement 10 $ (Lucille au 744-2208 ou France au 744-2258).

SAINT-PIERRE-JOLYS

Le *Comité du Musée* organise une soirée pour les bénévoles qui ont contribué de leur temps et énergie au cours de l'année 1999. Rendez-vous à la Cabane à sucre le vendredi 19 novembre à partir de 20 h. Prix d'entrée et pizza. Info : 233-2526.

SAINT-VITAL

L'Association des scouts et guides de Saint-Vital vous invite à une *soirée bingo parents/enfants*, le vendredi 26 novembre de 19 h à 21 h, à la salle St-Eugène, 1009, chemin Saint-Mary's. N'oubliez pas vos crayons pour marquer vos cartes. Info : 257-9959. Entrée gratuite (dons acceptés).

Sélection recueillie Karine BEAUDETTE

Vous voulez faire la promotion d'un thé-rencontre, d'une vente bric-à-brac, d'une fête communautaire, d'une réunion annuelle ou de tout autre événement communautaire? C'est facile! Vous n'avez qu'à nous télécopier l'information au 204 231-1998 **avant 17 h le lundi précédant la date de parution** *en précisant «pour le Babillard».*



photo: Sandra Poirie

Une LISTE époustouflante

La 5e saison de La ligue d'improvisation du secondaire tellement époustouflante (LISTE) a repris ses activités le 5 novembre dans une atmosphère de fébrilité. La saison de la LISTE a débuté par un camp de formation de deux jours au Centre communautaire Précieux-Sang. Plus de dix équipes des écoles secondaires de la Division scolaire franco-manitobaine se sont réunies pour cette occasion.

TÉLÉVISION ET THÉÂTRE

De Shakespeare à Shirley Holmes

Comédien et étudiant en traduction au CUSB, John Bluethner raffole des rôles qu'il campe à la télévision et sur scène.

Daniel BAHUAUD

« Silence, on tourne! », lance le metteur en scène, perché sur une énorme caméra. Là, où il y a quelques instants, les techniciens s'affairaient dans un charivari général, règne un calme plat. Deux comédiens s'échangent quelques lignes de dialogue, et c'est fini. Le metteur en scène lance « Cut! », et le bruit recommence. John Bluethner sourit, satisfait de la prise. C'est un moment typique du tournage de *Shirley Holmes*, une série jeunesse produite à Winnipeg pour la chaîne YTV.

« C'est un bon temps pour être comédien à Winnipeg, lance John Bluethner. De plus en plus de productions sont tournées ici et de plus en plus de rôles sont disponibles. Une fois qu'un comédien a fait ses preuves, il acquiert des rôles plus importants.

« J'en suis à mon troisième rôle pour *Shirley Holmes*, poursuit-il. Cette fois, je suis Victor, un producteur de cinéma typique. Je suis plein d'énergie, un peu brusque et je parle à cent milles à l'heure. C'est très amusant, mais faire de la télé, c'est aussi un métier. Un épisode de 23 minutes prend cinq jours à tourner. Il faut changer la caméra de place une quarantaine de fois, alors les jours sont longs, même très longs. Je passe une grande partie de la journée à attendre et à répéter. Après 12 heures d'affilée, ça devient un peu monotone, surtout qu'il faut recommencer le lendemain. Mais on s'y habitue. Au début, je trouvais cela difficile. Quand on criait "Action!", j'étais très nerveux. Mais j'ai acquis suffisamment d'expérience me sentir à l'aise. »

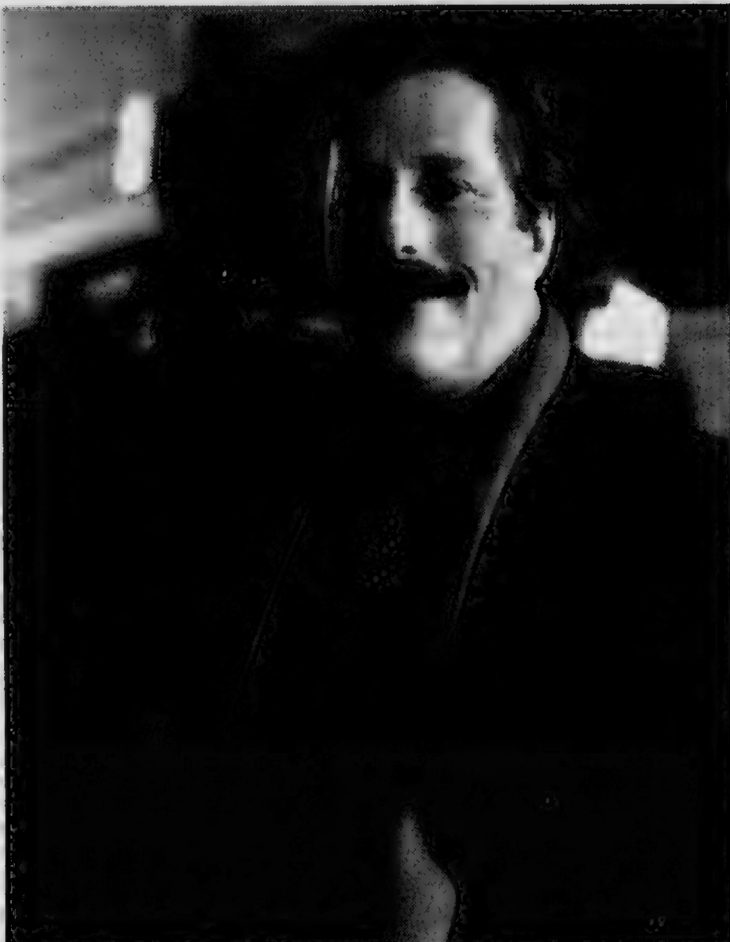


photo: Daniel Bahuaud

John Bluethner : « Être le meurtrier est très satisfaisant! »

Natif de Winnipeg, John Bluethner a toujours voulu être comédien. Dès son secondaire, il participait aux pièces montées à Windsor Park Collegiate. Adolescent, il s'est vite enrôlé au Manitoba Theatre School. « C'était une époque magique, souligne-t-il. L'adolescence est un âge dramatique. Quand on est adolescent, on est à la recherche d'une identité. Être comédien me permettait d'assumer d'autres identités sans me faire du tort. C'était très libérateur. J'aimais aussi la solidarité et les liens d'amitié qui se créent dans une troupe. Et d'ailleurs, cet aspect n'a pas tellement changé. »

John Bluethner a ensuite entamé des études en théâtre, qu'il a poursuivies à l'Université de York à Toronto, où il a complété sa maîtrise. En 1978, il a enseigné à l'Université de Winnipeg. L'année suivante, on lui a demandé de se rendre à Stratford pour jouer dans quatre pièces de Shakespeare. « J'étais au septième ciel, dit-il. C'était l'occasion de jouer des petits rôles de soutien et d'apprendre énormément. Jouer dans une pièce de Shakespeare est très différent de l'étudier dans le contexte d'un cours universitaire. Il faut, bien entendu, comprendre les nuances d'une scène, mais il faut aussi lui donner vie. C'est ça l'essentiel. Une pièce doit être montée pour vivre. »

Outre son travail de comédien, John Bluethner étudie actuellement en traduction au Collège universitaire de Saint-Boniface. « Je m'intéresse au français depuis le secondaire. Victor Chaput, un ancien professeur à Windsor Park Collegiate, savait vraiment communiquer son amour de la langue. J'aimerais idéalement faire de la traduction littéraire, mais les domaines commerciaux ont aussi leurs attraits. »

Par contre, c'est le métier de comédien qui le passionne avant tout. Depuis son année passée à Stratford, John Bluethner est devenu expert des rôles de soutien dans les pièces de Shakespeare, notamment dans les productions du Manitoba Theatre Centre (MTC). Il a aussi été comédien de soutien dans plusieurs productions télévisuelles. Du 17 novembre au 11 décembre, il sera un des chevaliers qui accompagnent le roi dans *King Lear*, qui sera monté au MTC. « J'ai tué Banquo dans *Macbeth*, lance-t-il en riant. Et j'ai joué quantité de petits rôles qui assaisonnent les pièces. Ce sont de très bons rôles. Être le meurtrier est très satisfaisant! »



photo: Daniel Bahuaud

Fêtés en grand

Plus de 500 personnes ont souligné le dévouement et la vie de service du sénateur Gildas Molgat et de son épouse Allison le dimanche 7 novembre dernier à l'Hôtel Lombard. Des politiciens, des personnes du domaine judiciaire, des soldats, des entrepreneurs et des représentants de l'Église ont répondu à l'appel des organisateurs de cette fête, pour simplement dire aux Molgat qu'ils apprécient leurs multiples contributions à la vie manitobaine. « C'est un plaisir de vous voir en si grands nombres, a indiqué le sénateur avec émotion. Pour Allison et moi, c'est une occasion spéciale, puisque vous vouliez nous fêter tous les deux. Trop souvent, on oublie le travail des épouses. » Quant à la retraite, le sénateur a souligné qu'il allait se rendre jusqu'au bout de son terme, qui prendra fin en 2002. « Mon sang breton, a-t-il dit, ne me permettrait jamais de faire autrement! »

Sur le bout de la langue

par Annie Bourret



Mon héros à moi

Notre société *moutondepanurgesque* vient de perdre le créateur d'un personnage de bandes dessinées fiancé à une certaine Virgule de Guillemets et dont les bulles au discours ampoulé pourraient facilement constituer un cours complet et amusant sur les mécanismes de formation de nouveaux mots en français. Michel Régnier, alias Greg et père du disert Achille Talon, intellectuel bedonnant aux créations linguistiques tordues et irrésistibles, est décédé.

Nombreux sont les gens qui, comme moi depuis plus de 25 ans, souffrent d'une talonnite aiguë pour leur plus grande joie. Nous avons été contaminés par une maîtrise éblouissante du langage, marathoniquement créative et jouant sur tous les niveaux, mélangeant allègrement le classique et le moderne, l'injurieux et le poétique, le burlesque et le vulgaire, et exploitant tous les mécanismes de création linguistiques possibles : alliages incongrus, préfixes, suffixes, distorsions phonétiques, mots-valises, etc. Jugez-en vous-mêmes...

Achille Talon est capable de se colleter avec Lefuneste en déclamant : "Votre cas fait, ô laid, que ma fureur va croissant", phrase dans laquelle on retrouve *café au lait* et *croissant* dans une scène se déroulant à l'aube. Il rappelle aussi les grands classiques à sa façon, avec des expressions comme "je mesure *harpagonesquement* mes termes" (sur Harpagon, personnage avare de Molière) et "la situation *se cornélise* à vue d'oeil" (les dilemmes cornéliens). Et puis, lire un avertissement comme "Je vous préviens que j'atteins aux paroxysmes de la contrariété. Si je vous attrape, nous aurons des mots.", avouez que ça vous change de *Rambo*...

Les albums contiennent un univers de variations orthographiques comme *l'appeau d'Éphèse* (la peau des fesses) et le *aiffebihaye* (FBI), de répétitions sonores comme *l'antre de l'autre*, sans compter les titres jeux de mots. Une histoire sur un colporteur s'intitule *Méchantillon*, le gag *Toi : émoi!* porte sur une rencontre entre deux vieux copains alors que *Qu'est-ce que sexe cirque?* est le titre d'une histoire sur une manifestation contre l'ouverture d'un *sex-shop*.

Les bulles sont parsemées de verbes dont il n'existe que des adjectifs ou des noms en français : *outrecuider, insidieuser, irruptionner, conciliabuler, noctambuler* et *sarcastiquer*. Avec des néologismes comme la *taïauté*, la *béotiennerie*, *optimistement* impartial, *stupéfiantement* intelligent, devenir *timbrepostesque*, balivernes *calembredainesques* et projets *poudrezauzyeusques*, l'emploi des affixes (les préfixes et les suffixes) saute aux yeux. Les mots-valises, ces combinaisons de parties de plusieurs mots, sont également à l'honneur, et mon favori est "le *bataklukluxklan* des adversaires du progrès", formé des mots bataclan et Kukluxklan. Enfin, on a même l'audace d'utiliser un féminin de profession en 1972, en l'occurrence l'*auteuse* Claire Bretecher.

Les bandes dessinées de Greg relèvent du jeu littéraire, c'est évident. Mais leur lecture nous convie également à une réflexion sur notre système linguistique, de par cette exploitation époustouflante de mécanismes linguistiques, fort loin du *médiocrisme*. L'un des 43 albums de la série s'intitule *Achille Talon. Le roi de la science-diction*. Voilà qui résume bien l'exploit linguistique de Greg...

La langue française, ses particularités et ses difficultés vous intéresse? Annie Bourret signe pour les journaux de l'Association de la presse francophone une chronique linguistique que *La Liberté* publie régulièrement.

Si vous avez des commentaires, faites-les parvenir par courriel à **abourret@telus.net** ou à la rédaction du journal.

Déjà Vu dans La Liberté

En hommage à M. Forest



Dans *La Liberté* du 24 janvier 1980, on pouvait lire : « La Société franco-manitobaine a rendu un hommage particulier à M. Georges Forest jeudi dernier à l'occasion d'une soirée tenue en son honneur au Foyer du Centre culturel franco-manitobain de Saint-Boniface. M. René Piché, le président de la SFM, a alors remis à M. Georges Forest un parchemin officiel qui l'honore pour la lutte personnelle qu'il a mené pour aboutir au jugement qui a rendu au français son statut de langue officielle au Manitoba. »

Recette — Pommes de terre en chemise farcies

4 pommes de terre au four
1/4 c. à thé (1 mL) de poivre noir, fraîchement moulu
1 tasse (250 mL) de fèves rognons rouges, cuites
1 tomate, pelée, épépinée, hachée
1 oignon vert, tranché mince
2 olives noires, coupées en bâtonnets
1 gousse d'ail, émincée
1/8 c. à thé (0,5 mL) de poivre rouge en flocons
1 c. à thé (5 mL) de vinaigre de vin rouge
1/4 c. à thé (1 mL) de cassonade
1/8 c. à thé (0,5 mL) de poivre noir, fraîchement moulu
1 tasse (250 mL) de fromage Edam, râpé
2 oignons verts, finement hachés

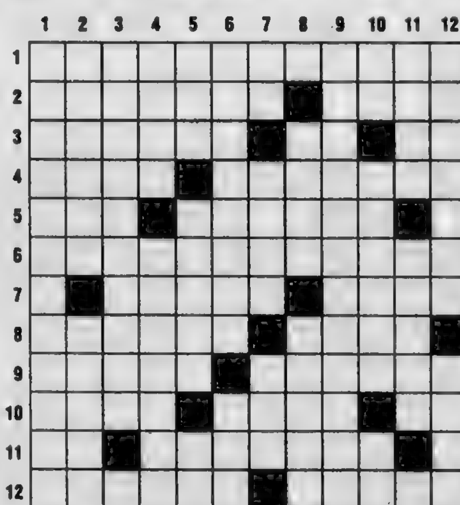
- Placer les pommes de terre sur une tôle. Percer chacune avec une fourchette. Cuire à 400 °F (200 °C) pendant 50 minutes. Retirer du feu. Couper en deux. Saupoudrer de poivre.
- Entre-temps, dans un bol, mélanger les fèves rognons rouges, la tomate, l'oignon vert, les olives, l'ail, le poivre rouge, le vinaigre, la cassonade et le poivre, en remuant bien. Réfrigérer pendant 4 heures. Déposer sur les pommes de terre. Saupoudrer de fromage et d'oignons verts. Cuire pendant 5 minutes.

Donne 4 portions.

Recette tirée du livre *Cuisina Santé*, Volume 1, de Raymonde L. Brémaud.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 72



HORIZONTALEMENT

1. Relative à la grammaire.
2. Remplacer quelqu'un dans son travail. – Liquide blanc.
3. Troubler, exciter. – Gamme. – Négation.
4. Rejetée comme fausse. – Mouiller, tremper.
5. Faveur. – Titre donnée aux savants, aux dignitaires.
6. Étourderie.
7. Passer sous silence. – Eaux salées.
8. Transparaît, se dégage. – Instrument de musique.
9. Station thermale de Suisse. – Non occupé, libre.
10. Sein. – Puni. – Infinitif.
11. Personnel. – Relatif à l'utérus (pl.).
12. Portion du littoral comprise entre les plus hautes et les plus basses mers. – Décent, convenable.

VERTICALEMENT

1. Qui va croissante.
2. Partie déterminée du corps. – Engrais.
3. Perte d'un droit naturel.
4. Thé. – Personne qui danse.
5. Mollusque. – Para à quelque chose de nuisible. – Possessif.
6. Qui conduit l'air. – Monnaie.
7. Se suivent en sens inverse. – Arbre dont les racines sont utilisées en médecine. – Chenille.
8. Grande élévation naturelle. – Procédé qui tient du dessin.
9. Antibiotique.
10. Doublée. – Prendra le repas du soir. – Possessif.
11. Prénom féminin. – Marque d'une entaille la tige d'une lettre.
12. Allongées. – Allure du cheval.

RÉPONSES DU N° 71

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	P	E	R	T	I	N	E	M	M	E	N	T
2	E	X	E	R	G	U	E	■	A	B	E	R
3	D	E	P	I	L	E	■	A	R	E	T	E
4	E	R	R	E	S	■	F	R	O	N	T	S
5	S	C	I	E	■	P	R	O	T	E	E	S
6	T	E	S	■	P	L	A	N	T	S	■	A
7	R	R	■	P	L	A	I	D	E	■	S	U
8	E	■	G	L	A	I	S	E	■	R	I	T
9	M	A	L	A	I	S	E	■	D	E	M	E
10	E	M	O	N	D	E	■	M	U	G	I	R
11	N	E	S	T	É	■	P	A	E	L	L	A
12	T	R	E	S	S	A	I	L	L	A	I	S



Le Club de Bicolo

Bonjour les amis et les amies ! J'ai été émerveillé par toutes les citrouilles que vous m'avez envoyées. J'en ai tellement reçues ! Je ne savais plus où les mettre et elles étaient toutes très belles ! Je suis content de voir que vous avez tant de talent et que vous travaillez si fort ! J'espère que vous avez eu du plaisir à bricoler; c'est ça l'important !

LES PARTICIPANTS...

Un gros merci aux participants !



J'aimerais bien pouvoir donner des cadeaux à tous les participants. Vous le méritez tous !





LES GAGNANTS...





Barnett, Richard Tyrone	Hadley, Jessy
Catellier, Mathieu	Lesage, Alexandre
Champagne, Sylvie	Loiselle, Janine
Chartier, Francine	Massinon, Sylvia
Chartier, Monique	Ménard, Carole
Delorme, Richmond	Michaud, Josée
Dorge, Céleste	Pelletier, Céleste
Fafard, Colton	Plamondon, Michelle
Fouillard, Michelle	Soulard, Pierre
Gamache, Patrick	Touchette, Justin

Club de Bicolo • C.P. 190 • 383, boulevard Provencher • Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4 • 237-4823

THÉÂTRE

Inquiétante étrangeté

Pièce surréaliste teintée du rêve et du désespoir, Monsieur Plume d'Henri Michaux sera montée par la Compagnie du Jour de Grenoble, le 15 novembre à la salle Martial-Caron du Collège universitaire de Saint-Boniface.

Daniel BAHUAUD

Vivre dans l'univers de *Monsieur Plume*, c'est vivre comme dans un rêve. Son auteur, Henri Michaux, a beaucoup exploré sa personnalité et son imaginaire, qu'il appelait « le monde du dedans ». Ainsi, *Monsieur Plume*, écrit en 1938, présente une série d'aventures étranges, tantôt comiques, tantôt inquiétantes, mais toujours surréalistes. Monté par la Compagnie du Jour depuis 1993, *Monsieur Plume* a connu un grand succès en France. Pour son metteur en scène, Henri Thomas, la pièce est l'occasion idéale de communiquer la vision à la fois comique et angoissée d'Henri Michaux.

« Monsieur Plume ressemble à Buster Keaton, souligne-t-il. Dans la pièce, il lui arrive même de marcher un matin sur le plafond. Mais au lieu d'en être déconcerté, il accepte ce qui lui arrive, même si ça le gène. Comme une personne emportée par le rêve, il a peu de prise sur la réalité. C'est un personnage assez détaché, comme l'était d'ailleurs Henri Michaux, qui était à distance par rapport au monde. Mais à l'encontre de l'auteur, qui émettait souvent des opinions très fortes, Monsieur Plume se plie à la volonté des autres et au destin. C'est un être fragile qui a bien peur. L'univers d'Henri Michaux, même lorsqu'il bifurque vers le surréalisme comique, cache une grande noirceur, et même un désespoir. C'est cette fragilité qui le rend touchant. »

Chose curieuse, Monsieur Plume est joué par une femme, Anne Calas de Galbert. « La présence d'Anne accentue la fragilité du personnage et crée une distance au rôle qui contribue à l'étrangeté de la pièce, note Henri Thomas.



Photo : gracieuseté Alliance Française

Anne Calas de Galbert dans le rôle de Monsieur Plume.

« Anne aime beaucoup jouer et s'amuser sur scène, poursuit Henri Thomas. Elle est très polyvalente. Lorsque Monsieur Plume raconte ses aventures, elle assume la voix de plusieurs personnages. Elle leur donne vie. Ainsi, de l'intérieur du personnage même de Monsieur Plume surgit une multiplicité de rôles. Il prend même ses distances face à lui-même. »

Outre l'importante contribution d'Anne Calas de Galbert, *Monsieur Plume* fait également appel aux talents du percussionniste Alain Lafuente, dont les accents donnent à la pièce, composée de courtes scènes, son unité, faisant la transition entre chaque séquence. Mais au dire d'Henri Thomas, la musique d'Alain Lafuente a plus qu'une simple fonction narrative. « Elle souligne ce qui se passe sur scène, explique-t-il. Elle commente l'action, en s'en faisant le reflet et parfois le contrepoint. L'effet produit est intrigant. La percussion joue sur l'inconscient et plonge davantage l'auditoire dans le rêve, lui révélant davantage le "monde de dedans" d'Henri Michaux. »

Monsieur Plume sera présenté le lundi 15 novembre à 20 h au Collège universitaire de Saint-Boniface. Billets : 12 $ public, 8 $ aînés, étudiants et membres de l'Alliance Française. Renseignements : 477-1515.

Ce soir, au Canot...

La LIM

Ligue d'improvisation du Manitoba

Les JAUNES de Donald LEGAL

vs

Les VERTS de Marquis PANTEL

Le Canot
768, avenue Taché
Saint-Boniface
Billets à la porte : 5 $
étudiants avec preuve d'identité : 3 $

Horaire des matches réguliers de la LIM
Saison 1999-2000

Vendredi 12 novembre	20 h	Canot	JAUNES	VERTS
Vendredi 19 novembre	20 h	Canot	BLEUS	ROUGES
Vendredi 26 novembre	20 h	Canot	JAUNES	BLEUS
Vendredi 10 décembre	20 h	Canot	VERTS	ROUGES
Période des fêtes				
Vendredi 14 janvier	20 h	Foyer	JAUNES	ROUGES
Vendredi 21 janvier	20 h	Foyer	BLEUS	VERTS
Vendredi 28 janvier	20 h	Foyer	VERTS	ROUGES
Vendredi 4 février	20 h	Foyer	JAUNES	BLEUS

À découper et mettre sur votre frigo!!!

LES ROUGES
France ADAMS
Jean-Daniel BOULET
Stéphane DANDENEAU
Liliane LEBLANC
Robert MALO
Micheline MARCHILDON
Cathia RIOPEL
Daniel TOUGAS

LES VERTS
Marc-Éric BOUCHARD
Georges COUTURE
Réal DURAND
Mariette KIROUAC
Natalie LABOSSIÈRE
Marquis PANTEL
Christian PERRON
Alain VOURIOT

LES BLEUS
Nicole BEAUDRY
Carole BRETON
Jean FONTAINE
Stéphane OYSTRYK
Mathieu RÉMILLARD
Éric ROCHON
Michel ROY
Miguel VIELFAURE

LES JAUNES
Dolorès BEAUMONT
Roger DURAND
Huguette GRENIER
Philippe HABECK
Joanne LACOSTE
Charles LEBLANC
Donald LEGAL
Christian POIRIER
Martial TOUGAS

LIM!

Commanditaires :

La LIBERTÉ
CHIENS DE SOLEIL — LE THÉÂTRE UNIVERSITAIRE DU CUSB
FRANCOFONDS
Collège universitaire de Saint-Boniface

Partenaire officiel :


Festival du Voyageur

Une production des

Jean Fontaine communications

GYMNASTIQUE

Club Panthers, héritier des Jeux panam

Pascal DUBÉ

Le club de gymnastique Panthers de Saint-Boniface a organisé le 3 novembre une petite cérémonie pour souligner la contribution spéciale du Comité du patrimoine matériel des Jeux panaméricains et du Sports Legacy Trust Fund qui ont donné l'équivalent de 40 000 $ en équipement au Club de gymnastique.

Le Club Panthers a notamment reçu le sol sur lequel se sont déroulés les compétitions de gymnastique rythmique lors des XIIIe Jeux panaméricains de Winnipeg, d'une valeur de plus de 25 000 $. Le Sports Legacy Trust Fund a pour sa part donné 7 000 $, ce qui lui a permis d'installer une nouvelle trampoline d'entraînement.

« Pendant toute la durée des Jeux, on demandait à nos parents d'acheter des T-shirts et des souvenirs des Jeux panam afin qu'ils puissent faire un profit, lance en riant l'entraîneur du Club de gymnastique, Hélène Desmarais. On savait que le Comité des Jeux allait remettre certains de ses équipements à des clubs d'entraînement de la province s'ils réussissaient à faire un profit. Quand on a appris qu'ils allaient faire un surplus budgétaire, on s'est croisé les doigts pour avoir le sol de compétition car le nôtre était à remplacer de toute façon.

« À cause du mauvais état de nos vieux équipements, on ne pouvait pas demander à nos athlètes de répéter les mêmes mouvements aussi souvent qu'on l'aurait voulu, mentionne Hélène Desmarais. La trampoline permet un atterrissage beaucoup plus souple et réduit la fatigue et les risques de blessures. En augmentant le nombre de répétitions, nos athlètes vont mieux maîtriser leurs mouvements, ce qui devrait nous permettre d'améliorer nos résultats en compétition. »

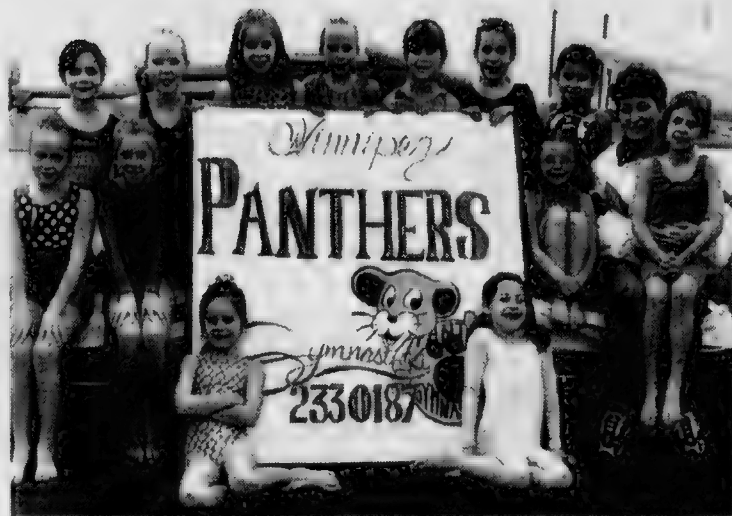


photo: Pascal Dubé

Hélène Desmarais est accompagnée d'un groupe de jeunes gymnastes du Club Panthers de Saint-Boniface.

Le Club de gymnastique Panthers compte environ 500 jeunes de 2 ans à 19 ans. De ce nombre, environ 40 gymnastes sont de calibre pré-compétitif et une cinquantaine de membres compétitionnent dans différentes catégories. Le Club a également servi de site d'entraînement pour l'équipe nationale de gymnastique à l'aube des Jeux panaméricains.

« Nos membres ont travaillé tellement fort pendant les Jeux panam, souligne Hélène Desmarais. Les Jeux panam ne pouvaient pas trouver de meilleure façon de remercier nos parents. On a vu leur dévouement encore la semaine dernière quand est venu le temps d'installer le nouveau sol. Plus d'une cinquantaine de parents ont travaillé pendant deux jours pour enlever notre vieux sol et installer les nouveaux tapis. »

C'est sur ce sol que l'équipe canadienne a remporté la médaille d'or aux Jeux panaméricains. Espérons que cette performance inspirera les jeunes athlètes du Club de gymnastique Panthers.



Photo: Gracieuseté Lionel De Ruyver.

Les Paladins sont champions

Les Paladins du Centre communautaire Notre-Dame de Saint-Boniface ont remporté le 25 septembre le Championnat de soccer de Winnipeg. L'équipe, composée de 18 joueurs de 13 ans, évoluent ensemble depuis six ans. L'équipe de mousquetaires a terminé deuxième dans la division Est de la ville au cours la saison régulière avec une impressionnante moyenne de cinq buts par match. Les Paladins, dirigés par Lionel De Ruyver et Amadou Cissé, ont terminé premier lors du tournoi de championnat, devançant ainsi 31 autres équipes de la région urbaine.

FOOTBALL

Le prochain Doug Flutie

Il court vite, il passe bien le ballon, il veut gagner chaque partie; David Siddall serait-il le prochain quart-arrière étoile de la Ligue canadienne de football?

Pascal DUBÉ

Le 31 octobre, David Siddall réalisait un rêve qu'il caressait depuis cinq ans; jouer un match de football au Stade des Blue Bombers de Winnipeg. Le jeune quart arrière des Greendale Falcons de Saint-Vital a mené son équipe à une écrasante victoire de 54 à 6 contre la formation des East Side Eagles lors de la finale de la ligue communautaire Minor Bantam. David Siddall a même remporté le trophée remis au meilleur joueur offensif de la partie.

David Siddall est comme bien des jeunes de son âge un fervent partisans des Blue Bombers de Winnipeg. Il joue au football depuis cinq ans. Depuis trois ans, il occupe le poste de quart-arrière. Une position qui demande de la force, de l'agilité et une capacité accrue de compréhension du jeu.

« Je crois avoir toutes ces qualités, avoue David Siddall avec un petit sourire en coin. La position de quart-arrière est probablement la position la plus difficile à jouer. Il faut être capable de faire des passes et de courir avec le ballon. Il faut aussi être capable de déjouer la défensive adverse avec une bonne combinaison de jeux et être alerte parce qu'on ne sait pas non plus ce que la défensive adverse va faire pour tenter de nous voler le ballon.

« J'ai eu d'excellents entraîneurs cette année et j'ai beaucoup appris, affirme le jeune joueur de 14 ans. Mais je dois encore apprendre à contrôler mes émotions. Je me laisse parfois déconcentrer pendant une partie. Je dois apprendre à rester calme et donner l'exemple à mes coéquipiers. »

Bien que son équipe favorite soit les Blue Bombers, David Siddall aime particulièrement le jeu de Doug Flutie. L'ancienne vedette de la Ligue canadienne de football évolue présentement avec la formation des Bills de Buffalo dans la Ligue nationale de football.

Élève en 9e année au Collège Saint-Paul, David Siddall va tenter sa chance avec l'équipe du collège l'an prochain. Cette année, il a passé la saison avec l'équipe de Greendale, même s'il était assez vieux pour jouer avec son école secondaire. Mais à cinq pieds huit pouces et 145 livres, il a préféré demeurer chez les Bantam avant de faire le saut au niveau des écoles secondaires.

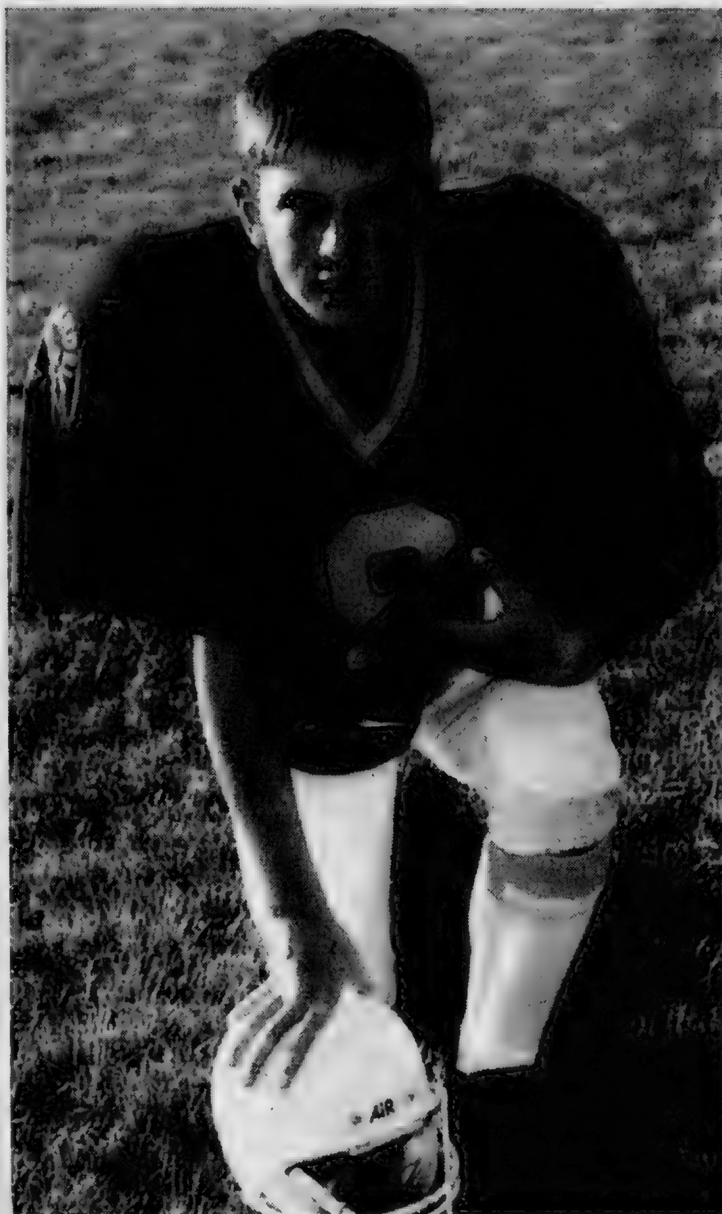


Photo: Gracieuseté Cécile Cenerini

David Siddall aime bien voir jouer Doug Flutie dans la Ligue nationale de football, mais demeure un fidèle partisan des Blue Bombers de Winnipeg.

« Je voulais prendre un peu plus d'expérience avant de jouer avec des gars qui sont souvent plus grands et plus gros que moi, explique-t-il. Je pense que ça a été une bonne décision parce qu'on n'a pas perdu un seul match cette année. L'an prochain, je vais tenter ma chance avec l'équipe du Collège Saint-Paul. »

VOLLEY-BALL

Brave Beaudoin récompensé

Le joueur de volley-ball Julien Beaudoin des Braves de La Broquerie a été nommé, le 2 novembre, l'athlète de la semaine pour le Tri-Star Rural High School Division. Le joueur de centre de six pieds six pouces a aidé son équipe à terminer en deuxième place lors d'un tournoi à La Broquerie.

Julien Beaudoin a de plus été choisi comme joueur par excellence des tournois qui se sont tenus à La Broquerie et à l'école Garden Valley ainsi qu'à à un autre tournoi tenu à l'Université du Manitoba. Il est également assistant au capitaine de l'équipe des Braves.

Julien Beaudoin est un élève de secondaire 4 à l'école Saint-Joachim de La Broquerie. En plus du volley-ball, il joue également au basket-ball et au football, tout en maintenant une moyenne académique de 70 %.

P. D.

Télé-horaire de la semaine du 15 au 21 novembre 1999



Radio-Canada Télévision Manitoba

Du lundi au vendredi de 6 h 30 à 15 h 59

- 6h35 Il était une fois... les Amériques
- 7h00 Matin express
- 9h00 Les 3 Mousquetaires
- 9h58 Saveurs de saison
- 10h00 Liza
- 11h00 La Vraie Vie
- 11h55 Saveurs de saison
- 12h00 Le Midi
- 12h30 Les Détecteurs de mensonges
- 13h00 Corky (L et Ma) / Les Sœurs Reed (Me, J, V)
- 14h00 Médias (L) / Expresso (Ma) / Trajectoires (Me) / Second regard (J) / Les Idées lumières (V)
- 14h30 La Maison de Ouimzie
- 15h00 Budgie, le petit hélicoptère
- 15h10 Iris le gentil professeur
- 15h30 Petite étoile
- 15h45 Rouli-roulotte (L et Ma) / La Boîte à lunch (Me et J) / Les Frimousses (V)
- 15h59 0340

Lundi

- 16h00 Art Attack
- 16h25 0340
- 16h30 Bêtes pas bêtes+
- 16h55 0340
- 17h00 Watatatow
- 17h30 Les Détecteurs de mensonges
- 18h00 Manitoba ce soir
- 18h30 Courants du Pacifique
- 19h00 Virginie
- 19h30 La Petite Vie
- 20h00 4 et demi...
- 21h00 Réseaux
- 22h00 Le Téléjournal/Le Point
- 23h00 Manitoba ce soir
- 23h30 Les Nouvelles du sport
- 23h58 De bouche à oreille
- 0h29 Fin des émissions

Mardi

- 16h00 Tohu-Bohu
- 16h25 0340
- 16h30 À la poursuite de Carmen Sandiego
- 16h55 0340
- 17h00 Watatatow
- 17h30 Les Détecteurs de mensonges
- 18h00 Manitoba ce soir
- 18h30 L'Accent francophone
- 19h00 Virginie
- 19h30 La Facture
- 20h00 Bouscotte
- 21h00 Enjeux
- 22h00 Le Téléjournal/Le Point
- 23h00 Manitoba ce soir
- 23h30 Les Nouvelles du sport
- 23h58 Découverte
- 1h00 Fin des émissions

Mercredi

- 16h00 Tohu-Bohu
- 16h25 0340
- 16h30 Les Débrouillards
- 16h55 0340
- 17h00 Watatatow
- 17h30 Les Détecteurs de mensonges
- 18h00 Manitoba ce soir
- 19h00 Virginie
- 19h30 Caserne 24
- 20h00 Documentaire: Étienne Gaboury, architecte
- 21h00 L'Ombre de l'épervier
- 22h00 Le Téléjournal/Le Point
- 23h00 Manitoba ce soir
- 0h00 Les Nouvelles du sport
- ➤ 0h28 Vues d'ici: **Sous-sol.** *Can. 1996. Drame psychologique.*
- 1h15 Fin des émissions

Jeudi

- 16h00 Super Mécanix
- 16h30 0340-Le Magazine
- 17h00 Watatatow
- 17h30 Les Détecteurs de mensonges
- 18h00 Ce soir Ouest
- 18h30 Clan destin
- 19h00 Virginie
- 19h30 Un gars, une fille
- 20h00 La Part des anges
- 21h00 L'Écuyer
- 22h00 Le Téléjournal/Le Point
- 23h00 Ce soir Ouest
- 23h30 Les Nouvelles du sport
- ➤ 23h58 Cinéma: **Les Marmottes.** *Fr. 1993. Comédie dramatique.*
- 2h05 Fin des émissions

Vendredi

- 16h00 Amandine Malabul
- 16h30 Shelby Woo enquête
- 17h00 L'Arche de Noé
- 17h30 Les Détecteurs de mensonges
- 18h00 Manitoba ce soir
- 18h30 Des mots et des maux
- 19h00 Les Espiègles
- 19h30 Catherine
- 20h00 La Fureur
- 21h00 Zone libre
- 22h00 Le Téléjournal/Le Point
- 23h00 Manitoba ce soir
- 23h30 Les Nouvelles du sport
- ➤ 23h58 2000 ans de cinéma: **Missing : porté disparu.** *É.-U. 1981. Drame social. Un Américain se rend au Chili à la recherche de son fils disparu lors d'un coup d'État.*
- 2h30 Fin des émissions

Samedi

- 7h00 Les Chatouilles
- 7h01 Petit ours
- 7h15 Teddy & Annie
- 7h30 Bouledogue Bazar
- 7h31 Jim Bouton
- 8h05 Les 101 Dalmatiens
- 8h35 Hercule
- 9h05 Princesse Sissi
- 9h35 La Famille Pirate
- 10h05 Et voici la petite Lulu
- 10h30 Titi & Grosminet mènent l'enquête
- 11h00 Franc-Croisé
- 11h30 Clan Destin
- 12h00 Le Midi
- ➤ 12h30 Cinéma: **Marie**. *Fr.-Bel.-Port. 1993. Drame de mœurs. Une jeune fille s'enfuit de chez elle, refusant de se faire avorter comme l'exige sa mère. Ayant fait la connaissance d'un garçon de sept ans qui veut aller rejoindre sa mère au Portugal, elle décide de l'accompagner et, au cours du voyage, se lie d'amitié avec lui.*
- 14h30 Le Siècle du peuple
- 15h30 L'Accent francophone
- 16h00 Parents d'aujourd'hui
- 16h30 Gueule de star
- 17h00 Culture-Choc
- 17h30 Branché
- 18h00 Le Téléjournal
- 18h30 Franc jeu
- 19h00 La Soirée du hockey Molson Export
- 19h30 Le Téléjournal
- 22h00 Les Nouvelles du sport
- ➤ 22h25 Télé-Nuit: **Malgré Picasso.** *É.-U. 1996. Drame biographique. Dix ans dans la vie tumultueuse et parfois scandaleuse du peintre espagnol Pablo Picasso.*
- 1h05 Fin des émissions

Dimanche

- 7h00 Benjamin
- 7h10 Arthur
- 7h30 Les Souris des quatre saisons
- 8h00 Souris des villes, souris des champs
- 8h30 Timon & Pumbaa
- 9h00 Animaniacs
- 9h30 Doug
- 9h45 Parcelles de soleil
- 10h00 Le Jour du Seigneur
- 11h00 Point de presse
- 11h30 Médias
- 12h00 Le Midi
- 12h30 La Semaine verte
- 13h30 Second Regard
- 14h00 Scully rencontre
- 14h30 Entrée des artistes
- 15h00 Jamais sans mon livre
- 16h00 De bouche à oreille
- 17h00 Les Filles de Caleb
- 18h00 Le Téléjournal
- 18h30 Découverte
- 19h30 La vie d'artiste
- 20h00 Les Beaux Dimanches: **Maurice Richard : Histoire d'un Canadien**
- 22h00 Le Téléjournal
- 22h30 Les Idées lumière
- 23h05 Les Nouvelles du sport
- ➤ 23h30 Ciné-Club: **Lone Star.** *É.-U. 1995. Drame policier. Un shérif texan tente de résoudre le mystère entourant l'assassinat il y a près de 40 ans d'un individu dont on vient de retrouver le squelette dans le désert à la frontière du Mexique.*
- 1h55 Fin des émissions




TVA

Du lundi au vendredi de 4 h 30 à 16 h

- 4h30 Infopublicités
- 5h00 Salut, bonjour!
- 8h00 Bla bla bla
- 9h00 Maman Dion
- 9h30 Les Saisons de Clodine
- 10h00 Aimer
- 10h30 Coup de chapeau
- 10h45 TVA en direct
- 12h30 Boutique TVA
- 13h30 Les feux de l'amour (L et Ma) / Sunset Beach (Me, J et V)
- 14h30 Top modèles
- 15h00 Claire Lamarche
- 16h00 Les Mordus

Lundi

- 17h00 Le TVA, édition 18 h
- 17h29 Le «Journul» de François Pérusse
- 17h30 Piment fort
- 18h00 Lampe magique
- 18h30 Trains d'enfer
- 19h30 Les Ailes de la mode
- 20h00 Ally McBeal
- 21h00 Le TVA, édition réseau
- 21h29 Le «Journul» de François Pérusse
- 21h30 Le Poing J
- 22h30 Le TVA, sports
- 22h58 Infopublicités
- 0h58 Fin des émissions

Mardi

- 17h00 Le TVA, édition 18 h
- 17h29 Le «Journul» de François Pérusse
- 17h30 Piment fort
- 18h00 Ent'cadieux
- 19h00 Histoire de filles
- 19h30 KM/H
- 20h00 Les Machos
- 21h00 Le TVA, édition réseau
- 21h29 Le «Journul» de François Pérusse
- 21h30 Le Poing J
- 22h30 Le TVA, sports
- 22h58 Infopublicités
- 0h58 Fin des émissions

Mercredi

- 17h00 Le TVA, édition 18 h
- 17h29 Le «Journul» de François Pérusse
- 17h30 Piment fort
- 18h00 La poule aux œufs d'or
- 18h30 Le Bonheur est dans la télé
- 19h00 Le Retour
- 20h00 Rue l'espérance
- 21h00 Le TVA, édition réseau
- 21h29 Le «Journul» de François Pérusse
- 21h30 Le Poing J
- 22h30 Le TVA, sports
- 23h01 Infopublicités
- 0h51 Fin des émissions

Jeudi

- 17h00 Le TVA, édition 18 h
- 17h29 Le «Journul» de François Pérusse
- 17h30 Piment fort
- 18h00 L'Émission des records Guinness
- 18h30 Maman Dion
- 19h00 Diva
- 20h00 2 frères
- 21h00 Le TVA, édition réseau
- 21h29 Le «Journul» de François Pérusse
- 21h30 Le Poing J
- 22h30 Le TVA, sports
- 22h58 Infopublicité
- 0h58 Fin des émissions

Vendredi

- 17h00 Le TVA, édition 18 h
- 17h29 Le «Journul» de François Pérusse
- 17h30 Piment fort
- 18h00 J.E.
- 19h00 Histoire vraie: Un amour sans condition
- 21h00 Le TVA, édition réseau
- 21h29 Le «Journul» de François Pérusse
- 21h30 Nikita
- 22h30 Le TVA, sports
- ➤ 23h02 Ciné-Lune: **Un flingue pour Betty Lou.** *Am. 1992. Comédie policière. Une bibliothécaire voit sa morne existence chamboulée après qu'elle ait avoué un crime afin d'attirer l'attention de son époux policier.*
- 1h02 Infopublicité
- 2h02 Fin des émissions

Samedi

- 5h00 Infopublicité
- 5h30 En forme avec Josée Lavigueur
- 6h00 Salut, bonjour!
- 9h00 Cyberclub
- 9h30 Dodo déco
- 10h00 Bec et museau
- 10h30 Le goût de chez nous
- 11h00 Vins et fromages
- 11h30 Fleurs et jardins
- 12h00 Les Ailes de la mode
- 12h30 Boutique TVA
- 13h30 Infopublicité
- ➤ 15h00 Ciné-pop: **Planches.** *Can. 1996. Comédie. Le fils du propriétaire d'un centre de ski est mis au défi par son frère jaloux de transformer en deux semaines des maladroits en champions de la planche.*
- 17h00 Le TVA, édition 18 h
- 17h29 Le «Journul» de François Pérusse
- ➤ 17h30 Ciné-extra: **Tobby, le joueur étoile.** *Am. 1997. Comédie. Un garçon adopte un chien abandonné qui s'avère doué pour le basketball.*
- ➤ 19h30 Cinéma Extrême: **Duo explosif.** *Am. 1997. Drame d'espionnage. Un espion désavoué par ses supérieurs se lance à la poursuite d'un terroriste qui a kidnappé sa femme.*
- 21h30 Le TVA, édition réseau
- 21h54 Le TVA, Sports
- ➤ 22h25 Ciné-lune: **À propos d'Henry.** *Am. 1991. Drame psychologique. Après un accident qui l'a rendu amnésique, un avocat cynique reprend sa vie professionnelle et familiale avec de meilleurs sentiments.*
- 0h25 Infopublicité
- 1h55 Fin des émissions

Dimanche

- 4h30 Infopublicité
- 5h30 En forme avec Josée Lavigueur
- 6h00 Salut, bonjour!
- 9h00 Vision mondiale
- 10h00 Évangélisation 2000
- 10h30 Complètement marteau
- 11h00 Via TVA
- 11h30 Fais-en ton affaire!
- 12h00 Infopublicité
- 12h30 Boutique TVA
- 13h30 Tournoi de quilles en équipes
- ➤ 14h30 Cinéma en famille: **Shiloh.** *Am. 1997. Drame. Un jeune garçon adopte en secret un adorable chiot afin de le soustraire aux cruautés de son maître.*
- 16h30 Décibel
- 17h00 Le TVA, édition 18 h
- 17h29 Le «Journul» de François Pérusse
- 17h30 Fort Boyard
- ➤ 18h30 Cinéma Télémax Vidéotron: **Le Cinquième élément.** *Fr. 1997. Film de science-fiction. Au 23e siècle, un chauffeur de taxi new-yorkais protège une jeune femme mystérieuse qui peut sauver le monde d'une destruction certaine.*
- 21h00 Explosions spectaculaires
- 22h00 Le TVA, édition réseau
- 22h24 Le TVA, Sports
- 22h45 Le «Journul» de François Pérusse
- 22h52 Vins et fromages
- 23h22 Évangélisation 2000
- 23h52 Infopublicité
- 1h22 Fin des émissions

Le Jour du Seigneur: le dimanche 21 novembre à 10 h à la SRC

Messe célébrée à la paroisse Assomption-de-la-Sainte-Vierge, à L'Assomption, par Ernest Beausoleil, prêtre.



TV5 La Télévision Internationale

Du lundi au vendredi de 5 h 00 à 14 h 30

- 5h00 TV5 Info
- 5h03 Temps d'affaires (L) / Taxi pour l'Amérique (Ma) / Les idées lumière (Me) / Panorama (J) / Les arts et les autres (V)
- 5h30 Télématin
- 7h00 Journal de TV5
- 7h15 Bus et compagnie
- 8h00 Zig zag café
- 9h00 Journal de TV5
- 9h15 TV5 Questions
- 9h30 100% Question
- 10h00 TV5 Info
- 10h03 Mise au point (L) / Dimanche midi Amar (Ma) / Si j'ose écrire (Me) / Notre siècle: 1928-1939 (J) / Au delà des apparences (V)
- 10h55 Revue de presse canadienne (V)
- 11h00 Journal de TV5
- 11h15 Bouillon de culture (L) / Gourmandises (du Ma au V)
- 11h30 Faut pas rêver (Ma) / La vie à l'endroit (Me) / La carte aux trésors (J) / Faxculture (V)
- 12h30 Fleurs et jardins (L) / Les mots dits (Ma) / Découverte (V)
- 13h00 Funambule (L) / Autant savoir (Me) / Vins et fromages (V)
- 13h15 Génération sensations (J)
- 13h30 Journal français
- 14h00 Journal belge
- 14h30 Journal suisse
- 15h00 La chance aux chansons
- 15h45 Gourmandises

Lundi

- 16h00 Des chiffres et des lettres
- 16h30 Pyramide
- 17h00 Les carnets du bourlingueur
- 17h30 Taxi pour l'Amérique
- 18h00 TV5 info
- 18h03 Journal français
- 18h30 La vie à l'endroit
- 20h00 TV5 Info
- 20h03 Autant savoir
- 20h30 Strip tease
- 21h30 Journal belge
- 22h00 Journal suisse
- 22h30 Soir 3
- 23h00 Journal de TV5
- 23h15 Entre terre et mer
- 1h00 Reflets Sud
- 2h00 TV5 infos
- 2h03 Mise au point
- 3h00 Le journal TV 5
- 3h15 TV5 Questions
- 3h30 Pyramide
- 4h00 Des chiffres et des lettres
- 4h30 100% Question

Mardi

- 16h00 Des chiffres et des lettres
- 16h30 Pyramide
- 17h00 Télétourisme
- 17h30 Les idées lumière
- 18h00 TV5 Info
- 18h03 Journal français
- 18h30 La carte aux trésors
- 20h00 TV5 Info
- 20h03 Festival franco-ontarien 1998
- 20h30 Temps présent
- 21h30 Journal belge
- 22h00 Journal suisse
- 22h30 Soir 3
- 23h00 Journal de TV5
- 23h15 La vie à l'endroit
- 0h45 TV5 questions
- 1h00 Strip tease
- 2h00 TV5 Info
- 2h03 Dimanche midi Amar
- 3h00 Le journal TV5
- 3h15 TV5 Questions
- 3h30 Pyramide
- 4h00 Des chiffres et des lettres
- 4h30 100% Question

Mercredi

- 16h00 Les inventions de la vie
- 16h30 Pyramide
- 17h00 Cap aventure
- 17h30 Panorama
- 18h00 Journal français
- 18h30 Envoyé spécial
- 20h00 TV5 Info
- 20h03 Méditerranéo
- 20h30 Gangs, la loi de la rue
- 21h30 Journal belge
- 22h00 Journal suisse
- 22h30 Soir 3
- 23h00 Le journal TV5
- 23h15 La carte aux trésors
- 0h45 TV5 Questions
- 1h00 Temps présent
- 2h00 TV5 Info
- 2h03 Notre siècle: 1918-1928
- 3h00 Le journal TV5
- 3h15 TV5 Questions
- 3h30 Pyramide
- 4h00 Les inventions de la vie
- 4h30 100% Question

Jeudi

- 16h00 Des chiffres et des lettres
- 16h30 Pyramide
- 17h00 Magellan
- 17h30 Les arts et les autres
- 18h00 TV5 Info
- 18h03 Journal français
- 18h30 Union libre
- 19h30 Écrans du monde
- 20h00 TV5 Info
- 20h03 Les yeux d'Hélène
- 21h30 Journal belge
- 22h00 Journal suisse
- 22h30 Soir 3
- 23h00 Le journal TV5
- 23h15 Envoyé spécial
- 0h45 TV5 Questions
- 1h00 Gangs, la loi de la rue
- 2h00 TV5 Info
- 2h03 Si j'ose écrire
- 3h00 Le journal TV5
- 3h15 TV5 Questions
- 3h30 Pyramide
- 4h00 Des chiffres et des lettres
- 4h30 100% Question

Vendredi

- 16h00 Des chiffres et des lettres
- 16h30 Pyramide
- 17h00 Courants d'art
- 17h30 d.
- 18h00 TV5 Info
- 18h03 Journal de France 2
- 18h30 Thalassa
- 19h30 Faut pas rêver
- 20h25 TV5 Info
- 20h30 P.J. : Police judiciaire
- 21h30 Journal belge
- 22h00 Journal suisse
- 22h30 Soir 3
- 23h00 Journal de TV5
- 23h15 Les yeux d'Hélène
- 0h45 TV5 Questions
- 1h00 Bouillon de culture
- 2h00 TV5 Info
- 2h03 Lignes de vie
- 3h00 Journal de TV5
- 3h15 TV5 Questions
- 3h30 Pyramide
- 4h00 Des chiffres et des lettres
- 4h30 100% Question

Samedi

- 5h00 TV5 Info
- 5h03 Cap aventure
- 5h30 Thé ou café ?
- 6h20 Revue de presse canadienne
- 6h30 Tendances
- 7h00 Journal de TV5
- 7h15 Bus et compagnie
- 8h00 Le petit journal
- 8h30 Mission Pirattak
- 9h00 Journal de TV5
- 9h15 TV5 Questions
- 9h30 Les inventions de la vie
- 10h00 TV5 Info
- 10h03 Découverte
- 10h30 Rince ta baignoire
- 11h00 Journal de TV5
- 11h15 Génies en herbe
- 12h00 Reflets Sud
- 13h00 Sport Africa
- 13h30 Journal de France 2
- 14h00 Journal belge
- 14h30 Journal suisse
- 15h00 Géopolis
- 16h00 Vins et fromages
- 16h30 Thalassa
- 17h30 Cap aventure
- 18h00 TV5 Info
- 18h03 Journal de France 2
- 18h30 Sol en si
- 20h30 TV5 Info
- 20h33 Union libre
- 21h30 Journal belge
- 22h00 Journal suisse
- 22h30 Soir 3
- 22h45 TV5 Questions
- 23h00 Le journal de TV5
- 23h15 Vivement dimanche
- 0h45 Écrans du monde
- 1h15 Images de pub
- 1h30 Rince ta baignoire
- 2h00 TV5 Info
- 2h03 P.J. : Police judiciaire
- 3h00 Journal de TV5
- 3h15 TV5 Questions
- 3h30 Les yeux d'Hélène

Dimanche

- 5h00 TV5 Info
- 5h03 Cap aventure
- 5h30 Thé ou café ?
- 6h30 Rêves en Afrique
- 7h00 Journal de TV5
- 7h15 Bus et compagnie
- 8h00 Le petit journal
- 8h30 Mission Pirattak
- 9h00 Journal de TV5
- 9h15 TV5 Questions
- 9h30 Temps d'affaires
- 10h00 TV5 Info
- 10h03 Kiosque
- 11h00 Journal de TV5
- 11h15 Entre Terre et mer
- 12h45 Images de pub
- 13h00 Va savoir
- 13h30 Journal de France 2
- 14h00 Journal belge
- 14h30 Journal suisse
- 15h00 Jour de foot
- 16h00 Fleurs et jardins
- 16h30 Pyramide
- 17h00 Coup de coeur francophone
- 17h30 Grands gourmands
- 18h00 TV5 Info
- 18h03 Journal de France 2
- 18h30 Vivement dimanche
- 20h15 Bouillon de culture
- 21h30 Journal belge
- 22h00 Journal suisse
- 22h30 Soir 3
- 22h45 TV5 Questions
- 23h00 Journal de TV5
- 23h15 Sol en si
- 1h15 Au delà des apparences
- 2h00 TV5 Info
- 2h03 Faxculture
- 3h00 Journal de TV5
- 3h15 TV5 Questions
- 3h30 Pyramide
- 4h00 Jour de foot



RDI

Du lundi au vendredi de 4 h 30 à 20 h

- 4h30 Le monde ce matin
- 5h00 Matin express
- 8h00 Le monde ce matin
- 8h30 Médias (L) / Le point (Ma-V)
- 9h00 L'Atlantique en direct
- 10h30 Le Québec en direct
- 11h00 Le midi
- 11h30 Le Québec en direct
- 13h00 L'Ontario en direct
- 14h00 L'Ouest en direct
- 15h00 Nouvelles, bourse, météo, bulletin de santé
- 15h35 Le journal de France 2
- 16h00 Aujourd'hui
- 17h00 Euronews
- 17h30 Capital actions
- 18h00 Le monde ce soir
- 19h00 Grands reportages
- 20h00 Le journal RDI

Lundi

- 20h30 Maisonneuve à l'écoute
- 21h30 Le Canada aujourd'hui-Édition Atlantique et de l'Ontario
- 22h00 Édition Québécoise
- 22h30 Le Canada aujourd'hui-Édition de l'Ouest et les sports
- 23h00 Le téléjournal
- 0h00 Capital action
- 0h30 Maisonneuve à l'écoute
- 1h30 Le journal du Pacifique
- 2h00 Le journal du Manitoba
- 2h30 Le journal de l'Ontario
- 3h00 Le téléjournal
- 3h30 Le point
- 4h00 Le journal de l'Atlantique

Mardi

- 20h30 Maisonneuve à l'écoute
- 21h30 Le Canada aujourd'hui-Édition Atlantique et de l'Ontario
- 22h00 Édition Québécoise
- 22h30 Le Canada aujourd'hui-Édition de l'Ouest et les sports
- 23h00 Le téléjournal
- 0h00 Capital action
- 0h30 Maisonneuve à l'écoute
- 1h30 Le journal du Pacifique
- 2h00 Le journal du Manitoba
- 2h30 Le journal de l'Ontario
- 3h00 Le téléjournal
- 3h30 Le point
- 4h00 Le journal de l'Atlantique

Mercredi

- 20h30 Maisonneuve à l'écoute
- 21h30 Le Canada aujourd'hui-Édition Atlantique et de l'Ontario
- 22h00 Édition Québécoise
- 22h30 Le Canada aujourd'hui-Édition de l'Ouest et les sports
- 23h00 Le téléjournal
- 0h00 Capital action
- 0h30 Maisonneuve à l'écoute
- 1h30 Le journal du Pacifique
- 2h00 Le journal du Manitoba
- 2h30 Le journal de l'Ontario
- 3h00 Le téléjournal
- 3h30 Le point
- 4h00 Le journal de l'Atlantique

Jeudi

- 20h30 Maisonneuve à l'écoute
- 21h30 Le Canada aujourd'hui-Édition Atlantique et de l'Ontario
- 22h00 Édition Québécoise
- 22h30 Le Canada aujourd'hui-Édition de l'Ouest et les sports
- 23h00 Le téléjournal
- 0h00 Capital action
- 0h30 Maisonneuve à l'écoute
- 1h30 Le journal du Pacifique
- 2h00 Le journal du Manitoba
- 2h30 Le journal de l'Ontario
- 3h00 Le téléjournal
- 3h30 Le point
- 4h00 Le journal de l'Atlantique

Vendredi

- 20h30 Scullu RDI
- 21h00 Branché
- 21h30 Le Canada aujourd'hui-Édition Atlantique et de l'Ontario
- 22h00 Édition Québécoise
- 22h30 Le Canada aujourd'hui-Édition de l'Ouest et les sports
- 23h00 Le téléjournal
- 0h00 Capital action
- 0h30 Griffe
- 1h00 Branché
- 1h30 Le journal du Pacifique
- 2h00 Le journal du Manitoba
- 2h30 Le journal de l'Ontario
- 3h00 Le téléjournal
- 3h30 Le point
- 4h00 Le journal de l'Atlantique

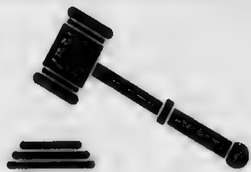
Samedi

- 4h30 La Facture
- 5h00 Matin express
- 5h30 Griffe
- 6h00 Matin express
- 8h00 La semaine verte
- 9h00 Griffe
- 9h30 Médias
- 10h00 Trajectoires
- 10h30 Entrée des artistes
- 11h00 Le midi
- 11h30 Bulletin des jeunes
- 12h00 Branché
- 12h30 Vivre ici
- 13h00 Enjeux
- 14h00 Impact
- 14h30 La Facture
- 15h00 Griffe
- 15h30 Le journal de France 2
- 16h00 Aujourd'hui
- 16h30 Bulletin des jeunes
- 17h00 Un Canadien à Tokyo
- 17h30 Culture-Choc
- 18h00 Le monde ce soir
- 18h30 Médias
- 19h00 Grands reportages
- 20h00 Le journal RDI
- 20h30 Entrée des artistes
- 21h00 Un Canadien à Tokyo
- 21h30 Franc jeu
- 22h00 Zone Libre
- 23h00 Le téléjournal
- 23h30 Vivre ici
- 0h00 Le téléjournal
- 0h30 Entrée des artistes
- 1h00 Enjeux
- 2h00 Trajectoires
- 2h30 Bulletin des jeunes
- 3h00 La semaine verte
- 4h00 Branché

Dimanche

- 4h30 Temps d'affaires
- 5h00 La semaine verte
- 6h00 Matin express
- 8h30 Point de presse
- 9h30 La Facture
- 10h00 Griffe
- 10h30 L'Accent francophone
- 11h00 Le midi
- 11h30 Bulletin des jeunes
- 12h00 Zone libre
- 13h00 Un Canadien à Tokyo
- 13h30 Le Journal du siècle
- 14h00 Enjeux
- 15h00 Griffe
- 15h30 Le journal de France 2
- 16h00 Aujourd'hui
- 16h30 Bulletin des jeunes
- 17h00 Toute une époque
- 18h00 Le monde ce soir
- 18h30 Culture-Choc
- 19h00 Grands reportages
- 20h00 Le journal RDI
- 20h30 Scully RDI
- 21h00 Point de presse
- 21h30 Second regard
- 22h00 Portrait de notre temps
- 23h00 Le téléjournal
- 23h30 Courants du Pacifique
- 0h00 Le téléjournal
- 0h30 L'Accent francophone
- 1h00 Zone libre
- 2h00 Un Canadien à Tokyo
- 2h30 Bulletin des jeunes
- 3h00 Culture-Choc
- 3h30 Courants du Pacifique
- 4h00 Impact

L'affaire Forest - 20 ans déjà!



L'affaire qui a changé le cours de la francophonie

L'affaire Forest en résumé: une contravention unilingue anglaise est contestée par un citoyen de Winnipeg francophone qui veut forcer la Ville à respecter sa propre loi en ce qui concerne l'offre de services bilingues.
D'une instance à une autre, l'affaire prend de l'ampleur et se rend en Cour suprême, où un jugement historique permet d'invalider la loi de 1890 qui avait abrogé le bilinguisme au Manitoba. Du coup, ce sont toutes les lois unilingues anglaises adoptées par la Province depuis 1890 qui sont menacées d'être déclarées ultra vires.
La Province entame donc avec les francophones un processus de négociations qui prendra bientôt des allures épiques...

Sylviane LANTHIER

«Le principal héritage de l'affaire Forest, c'est de nous avoir donné le droit d'exister moralement et légitimement comme francophones, estime Léo Robert. Avant, on était comme des enfants illégitimes dans notre province.»

Encore aujourd'hui, l'ancien président de la Société franco-manitobaine (SFM) n'évoque pas sans émotions les années qui ont suivi la victoire de Georges Forest en Cour suprême, le 13 décembre 1979.

Dans la foulée de ce jugement, pour éviter d'avoir à traduire toutes ses lois depuis 1890, la Province a entamé avec la SFM des négociations dans le but de troquer la traduction de certaines lois contre l'offre active de services en français par les ministères, et de cibler les lois qui devront faire l'objet d'une version française. Élu président de la SFM en 1982, Léo Robert aura à mener ces négociations. Plus encore, pendant un an, de mai 1982 et mai 1983, il négociera avec le gouvernement Pawley un projet d'amendement constitutionnel qui, s'il avait été adopté, aurait consacré une forme de bilinguisme fonctionnel dans des régions de la province où on trouve une concentration de francophones.

Proches des idées qu'on trouve aujourd'hui dans le rapport Chartier, ces négociations, à l'époque, n'en accordaient pas assez aux francophones pour les uns, et menaçaient de les cloisonner dans des ghettos pour les autres. Pour une partie de la population anglophone mal informée du projet, ces négociations étaient surtout vues, à tort, précise Léo Robert, comme une tentative de bilinguiser l'ensemble de la province, y compris les municipalités.

Président-directeur général de la SFM, Daniel Boucher était alors conseiller politique de Gérard Lécuyer, ministre sous le gouvernement néo-démocrate de Howard Pawley. «C'est ce projet d'amendement constitutionnel qui a déclenché la crise linguistique de 1983, résume-t-il. Nous, à ce moment-là, on pensait qu'on avait la population de notre bord. On avait même obtenu l'appui des organismes multiculturels. Mais il s'est formé un mouvement de *red-necks*. Les gens sont devenus méchants, c'en était épouvantable. Il y avait des pressions incroyables sur le gouvernement néo-démocrate. Finalement, cette histoire a tué les néos. Mais on peut dire qu'on est réellement passé proches d'avoir une province bilingue.»



Archives La Liberté

Georges Forest.

L'histoire d'une contravention

Pour Georges Forest, l'aventure commence une journée de mars 1976, alors que sa fille Nicole se fait coller une contravention unilingue anglaise que son père décide de contester. Suivront trois années d'une croisade solitaire en faveur des droits linguistiques des francophones. Rien n'est épargné à Georges Forest, son épouse Anita et leurs sept enfants : graffitis sur les murs du bureau d'assurances, vandalisme, menaces.

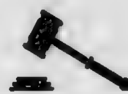
« Au début, je pense que papa voulait surtout faire de la résistance, estime Claude Forest. Puis, le premier juge saisi de son affaire a eu une réaction plutôt raciste. Ç'a amené l'affaire à un autre tribunal où le juge Dureault a rendu un jugement en faveur du français. Mais la Province a complètement ignoré ce jugement. Il fallait trouver quelque chose pour faire débloquer la situation, et c'est là qu'ils ont imaginé de déposer devant la cour des documents rédigés en français seulement.

« À ce moment-là, des avocats se sont mis à envoyer de la documentation à papa pour alimenter le procès. On passait d'un statut de cause municipale à une envergure pas mal plus nationale. »

Georges Forest décide alors que cette cause devrait aussi être celle de la communauté et demande à la SFM de la prendre en charge. Mais la SFM et lui n'arrivent pas à s'entendre. « La SFM cherchait à l'époque une cause qui lui permettrait de faire respecter les langues officielles par l'assemblée législative et les cours de justice », rappelle Léo Robert. Les avocats consultés par la SFM lui disent que la cause Forest n'est pas assez large. Les deux parties n'arrivent pas à s'entendre sur l'aide financière de la SFM, et Georges Forest refuse de partager l'initiative des décisions stratégiques à venir. Journaliste à Radio-Canada à l'époque et ancien rédacteur en chef de *La Liberté*, Jean-Pierre Dubé résume: « Peut-être que les gens ne croyaient pas que dans ce cas, la démarche juridique était la meilleure. Et puis il faut le dire: Georges Forest n'était pas le genre d'homme qu'une organisation pouvait contrôler; il pouvait être imprévisible. »

Solitaire dans ses luttes, Georges Forest était cependant un homme capable d'aller au bout de ses convictions. Membre fondateur de la première chambre de commerce de Saint-Boniface, du Festival du Voyageur, des Gais manitobains, et de plusieurs caisses populaires, il a été Chevalier de Colomb, candidat du crédit social, candidat au poste de conseiller de Saint-Boniface puis à la mairie, et il a farouchement combattu l'amalgamation de Saint-Boniface à Winnipeg en 1971. « C'était un frondeur qui polarisait les débats autour de sa personne, rappelle Jean-Pierre Dubé. Mais une fois sa cause gagnée, c'est devenu politiquement correct de penser comme lui. »

Suite à la page 26.



Suite de la page 25.

Le manque d'appui de la SFM lui a fait mal, rappelle Claude Forest, d'autant plus que certains lui demandent carrément d'abandonner sa lutte. « Il était résolu à continuer, se souvient-il. Et quand sa cause est devenue gagnante, éventuellement les gens ont commencé à l'appuyer. On a même créé un petit fonds pour l'aider. D'ailleurs les Juifs de Winnipeg ont contribué plus que les francophones! Les francophones ne savaient pas comment défendre cette cause parce que la SFM n'était pas derrière pour les informer. »

L'épopée du bilinguisme

Le 13 décembre 1979, la Cour suprême rend donc un jugement historique qui déclenche chez les francophones une prise de conscience collective. Suivra une période de revendication politique et de négociations qui mèneront à ce fameux projet d'amendement constitutionnel. « Le 19 mai 1983, se souvient Léo Robert, Pierre Elliott Trudeau vient à Winnipeg faire un discours et déclare à brûle-pourpoint que le fédéral et la Province sont sur le bord de signer une entente pour introduire un bilinguisme fonctionnel au Manitoba. » Il n'en fallait pas plus pour enflammer les esprits. Pris de cours, le gouvernement Pawley décide d'entamer des audiences publiques sur le projet. « On a appelé ça le *Travelling Road Show*, commente Léo Robert. C'était comme de demander à des dindons s'ils étaient en faveur de l'Action de grâces.» Le rapport des audiences, dit-il, contiendra plus d'interventions en faveur du bilinguisme que de mémoires allant à son encontre. Mais la pression politique augmente, et en septembre la ville de Winnipeg décide d'organiser une référendum sur le sujet. En prévision du vote en octobre, la SFM organise une manifestation monstre en faveur du bilinguisme.

Le 27 septembre 1983, entre 2 000 et 2 500 francophones déferlent sur Sainte-Anne-des-Chênes. « Ç'a été l'apogée de l'expression politico-culturelle communautaire autour de Léo Robert, qui s'est imposé comme un chef ce jour-là », se souvient Jean-Pierre-Dubé. « Cette manifestation-là, c'était des gens ordinaires qui s'affichaient, raconte Daniel Boucher. Le discours de Léo, c'est une expérience que je n'ai jamais oubliée! »

« Moi non plus je ne l'ai pas oublié, lance Léo Robert, ni mes enfants. » La crise linguistique battait son plein : les graffitis succédaient aux menaces. Bientôt, quelqu'un allait incendier les locaux de la SFM. La famille Robert, face à des menaces de mort, avait décidé d'envoyer les enfants à Saint-Malo pour une certaine période. « Ce jour-là, rappelle Léo Robert, j'ai dit que les conservateurs (qui s'opposaient au projet) étaient plus ou moins des racistes, qu'ils n'avaient pas pris le temps de comprendre l'amendement constitutionnel. J'ai dit que Russ Doern, le député provincial néo qui s'opposait à son gouvernement, était une marionnette dans les mains des conservateurs. Et j'ai vanté la communauté francophone qui en 100 ans de lutte constante pour garder sa langue, avait survécu malgré les lois qui avaient consacré la perte du statut officiel du français.»

Au référendum, la population de Winnipeg votera contre l'amendement constitutionnel. « Mais ce soir-là, nous, on fêtait au CUSB : 25 % des gens avaient voté en faveur du projet. Nous autres, on trouvait ça énorme », lance Léo Robert.

Mort au feuilleton

À l'assemblée législative, l'amendement constitutionnel mourra au feuilleton, vaincu par l'entêtement des députés conservateurs, qui pendant 40 jours et 40 nuits refuseront de venir siéger.

« Entre 1983 et 1988, si tu parlais des services en français à quelqu'un du gouvernement, il courait se cacher dans le bois, rappelle Daniel Boucher. Ça les a complètement traumatisés. Les politiciens de cette époque en parlent encore! » Difficile dans ces conditions de faire des gains. D'ailleurs, c'est par la voie juridique que l'affaire Forest aura des suites, comme l'explique Guy Jourdain dans un texte publié en page 28.

Les francophones consacrent leurs énergies au dossier de la gestion scolaire. En 1988, un tout nouveau gouvernement conservateur accouche d'une politique des services en français empruntée à l'équipe Pawley. « Le parti qui nous avait causé tant de problème en 1983 commençait à rouvrir les portes », résume Daniel Boucher. Le cycle de la négociation pouvait recommencer.

« Jamais depuis 1983 on a retrouvé ce momentum ni le leadership de cette époque, estime Jean-Pierre Dubé. Mais avec l'élection du gouvernement actuel, on sent bien que quelque chose pourrait se passer. »

Pour Daniel Boucher, l'affaire Forest aura laissé aux francophones des garanties et une confiance nouvelles. « Georges Forest est allé tout seul contre le système; il a gagné même s'il n'était pas toujours appuyé par la communauté et il nous a montré que des gens comme lui sont nécessaires. On se fait plus confiance depuis ce temps-là. »

« J'avais l'habitude de dire que les francophones, on était des gens qui construisaient sur du sable, indique Claude Forest. Georges, lui, voulait construire sur du roc. »

L'affaire Forest - 20 ans déjà!

LE FRANÇAIS AU MANITOBA

Histoire d'une saga judiciaire

La Loi de 1870 sur le Manitoba qui a consacré l'entrée de cette province dans la fédération canadienne, comprenait un article, l'article 23, qui accordait un statut égal au français et à l'anglais au sein de la législature et des tribunaux, selon le principe du bilinguisme parlementaire, législatif et judiciaire. En 1890, le gouvernement Greenway adopte The Official Language Act et abolit ce principe, faisant de l'anglais la seule langue officielle de la législature et des tribunaux. Inconstitutionnelle, la loi de 1890 a été invalidée par les tribunaux au cours des quelques années qui ont suivi son adoption, mais la Province s'est toujours simplement contentée de balayer ces jugements sous le tapis. Jusqu'à l'affaire Forest.

Guy JOURDAIN
collaboration spéciale

1976. Georges Forest reçoit un billet de contravention pour stationnement illégal et fait valoir sans succès devant la Cour provinciale que ce document aurait dû être rédigé à la fois en français et en anglais, en application de l'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba* et d'une disposition de la *Loi sur la Ville de Winnipeg*.

Il fait appel de sa déclaration de culpabilité auprès de la Cour de comté et dépose les documents pertinents en français. La Couronne estime ces documents non recevables, puisque l'anglais est la seule langue officielle des tribunaux selon la loi de 1890. Le débat s'engage donc sur la validité de la loi de 1890, que la Cour, pour une troisième fois, déclare inconstitutionnelle. Le procureur général annonce qu'il ne portera pas cette décision en appel même s'il ne partage pas l'avis de la Cour. La Province continue à fonctionner uniquement en anglais, comme si de rien n'était. Le principe de la primauté du droit, fondement même de l'édifice juridique canadien, en prend pour son rhume.

1977. Georges Forest s'adresse à la Cour d'appel du Manitoba pour obtenir une ordonnance obligeant le Manitoba à lui fournir le texte français de quatre lois nécessaires à la préparation de sa cause. Les documents déposés en français sont refusés et Georges Forest doit les déposer en anglais. La majorité de la Cour d'appel estime que la Cour du Banc de la Reine serait mieux en mesure de se prononcer sur les questions de fait entourant les effets potentiels extrêmement importants d'une déclaration d'invalidité de la loi de 1890. La Cour ne tranche donc pas la question de fond. Le juge Alfred Monnin rend un jugement dissident.

1978. Georges Forest intente à la Cour du Banc de la Reine une action civile pour obtenir un jugement déclaratoire indiquant que la loi de 1890 est invalide. La Cour conclue que M. Forest peut parvenir au même résultat en continuant sa cause fondée sur le billet de contravention. Pour éviter des décisions contradictoires dans une cause civile et dans une cause pénale portant sur une même question de droit, la Cour estime devoir s'abstenir de se prononcer sur la question de fond.

1979. Georges Forest retourne à la Cour d'appel et, cette fois, obtient une décision unanime en sa faveur.

1979. La Couronne interjette appel auprès de la Cour suprême du Canada. Une fois pour toutes, le plus haut tribunal du pays déclare la *Official Language Act* inconstitutionnelle. Georges Forest a enfin gagné.

Les suites de l'affaire Forest

Dans sa décision, la Cour suprême ne s'est pas prononcée sur les conséquences de l'invalidité de la *Official Language Act*. Beaucoup de questions restent sans réponse et les Franco-Manitobains devront retourner à quelques reprises devant la Cour suprême pour forcer le gouvernement provincial à agir.

En 1980, le Manitoba adopte le fameux Bill 2, qui permet d'adopter les lois en anglais et de remettre aux calendes grecques le dépôt d'une traduction française. La Cour suprême déclarera cette loi inconstitutionnelle en 1985.

En 1980 toujours, Roger Bilodeau, étudiant en droit, conteste devant la Cour provinciale la validité de deux lois unilingues anglaises, le *Code de la route* et la *Loi sur les poursuites sommaires*. En 1981, il porte sa cause devant la Cour d'appel, qui rend une décision étonnante selon laquelle le mot *shall* employé dans la version anglaise de l'article 23 ne possède pas de connotation impérative ou obligatoire, et laisse donc la Province libre d'adopter ou non ses lois dans les deux langues. À nouveau, le juge Alfred Monnin est dissident.

1982-1983. Étant donné la possibilité réelle que la Cour suprême déclare invalides les lois unilingues anglaises, les gouvernements du Manitoba et du Canada négocient avec la Société franco-manitobaine une entente dans le but de modifier l'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba* en créant l'obligation constitutionnelle pour le gouvernement provincial de fournir des services en français, et en abrogeant en échange l'obligation d'adopter en français divers textes législatifs périmés.

1983.La Province dépose à l'Assemblée législative un projet de résolution qui déclenche un tollé de protestations. Le gouvernement tente alors d'amadouer la population en offrant de garantir le droit aux services en français dans une loi provinciale ordinaire plutôt que dans la Constitution. Le Manitoba connaît alors une de ses pires crises parlementaires. Les députés de l'Opposition refusent de voter. Les deux projets mourront au feuilleton.

En 1984, le gouvernement fédéral pose une série de questions à la Cour suprême du Canada pour faire éclaircir la portée de l'article 23. Le 13 juin 1985, la Cour suprême déclare l'invalidité des lois du Manitoba, accorde un délai de grâce pour en permettre la traduction et décrète qu'à l'avenir, toutes les nouvelles lois manitobaines devront être adoptées, imprimées et publiées en français et en anglais, faute de quoi elles seront invalides et inopérantes

La Cour suprême établit aussi le principe fondamental qui doit servir à l'interprétation de l'article 23, dont l'objet est « d'assurer aux francophones et aux anglophones l'accès égal aux corps législatifs, aux lois et aux tribunaux ».

En novembre 1995, la Cour établit l'échéancier de traduction des lois et règlements du Manitoba. La Province doit traduire en français et réadopter dans les deux langues, avant le 31 décembre 1988, ses lois d'intérêt public, ses règlements et les règles de procédure des tribunaux. Pour ce qui des autres lois (lois d'intérêt privé et lois municipales), le délai applicable se termine le 31 décembre 1990. De manière générale, cet échéancier a été respecté. L'ensemble des lois et règlements du Manitoba sont maintenant bilingues.

INSTITUT JOSEPH-DUBUC

15 ans au service des juristes

Avoir le droit de plaider des causes en français devant les tribunaux manitobains est une chose. Avoir les outils nécessaires pour le faire correctement en est une autre.

Pascal DUBÉ

L'Institut Joseph-Dubuc a été fondé en février 1984. C'est grâce à la participation financière du Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO) que le Comité manitobain pour l'intégration du français à la cour provinciale a mis sur pied ce centre de ressources.

L'objectif premier de l'Institut Joseph-Dubuc était d'offrir des documents en français aux personnes œuvrant dans le domaine juridique, aider à la traduction de termes juridiques et offrir des stages de perfectionnement en langue française.

« Rappelons qu'à l'époque, la presque totalité des avocats de langue française avaient suivi leurs cours et travaillé presque toute leur vie en anglais, souligne le directeur de l'Institut, Guy Jourdain. Les choses ont bien changé depuis 15 ans. Maintenant, les avocats ont accès à une formation en français et le développement de l'Institut Joseph-Dubuc a contribué, au fil des ans, à l'épanouissement du fait français dans le domaine juridique, notamment par la traduction de nombreux documents.

« Un des premiers travaux de l'Institut a été d'offrir aux avocats et notaires des documents en français, rappelle Guy Jourdain. Il y a 20 ans, il était impossible de faire son testament en français sans avoir une copie en anglais qui l'accompagnait. L'institut a traduit des modèles de testaments, de contrats de vente et de plusieurs autres exemples de documents en français, donnant des outils précieux aux avocats et notaires. »

En 1989, l'Institut Joseph-Dubuc, alors sous la direction de Daniel Mathieu, a été intégré au Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB). L'Institut s'est alors mis à offrir un service de traduction élargi, ne se limitant plus uniquement aux dossiers à caractère juridique.

« Mais même si nous faisons partie intégrante du CUSB, nous ne recevons aucune somme du Collège, précise Guy Jourdain. Notre service de traduction et les contrats que nous avons avec nos clients servent à financer nos activités. »

À peu près à la même époque, l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) a vu le jour. L'AJEFM se donnait alors comme mandat la revendication politique pour l'amélioration des services offerts en langue française dans le domaine de la justice en français au Manitoba.



Société historique de Saint-Boniface rté

Joseph Dubuc a été le premier juge en chef francophone d'une cour de justice au Manitoba. Avocat né au Québec en 1840, il est arrivé au Manitoba en 1870 et a été élu député à la première Assemblée législative. Nommé membre du Conseil des territoires du Nord-Ouest en 1873, il devient procureur général du Manitoba en 1874 et juge en chef de la cour provinciale du Manitoba en 1903. Il est décédé en 1914.

Guy Jourdain devient pour une deuxième fois directeur de l'Institut Joseph-Dubuc en 1995. Il conclut alors un contrat de service avec l'AJEFM, ce qui permet à l'association d'avoir un directeur à temps plein pour faire avancer ses dossiers . L'Institut Joseph-Dubuc continue encore aujourd'hui à offrir des services de traduction et demeure le centre de ressources pour les services en français dans le domaine juridique.

« Notre bibliothèque est comme une mine de renseignements qui n'est malheureusement pas assez exploitée, pense Guy Jourdain. Nous avons une panoplie d'ouvrages en français qui pourraient répondre à plusieurs questions que se posent de nombreux juristes d'expression française, mais nos livres dorment sur les tablettes. Le grand public a aussi accès à cette source d'information. Le seul inconvénient, c'est qu'ils ne peuvent emprunter les livres, mais ils peuvent certainement les consulter. »

L'Institut Joseph-Dubuc emploie six personnes à temps plein. Les bureaux sont situés au local 2122, au CUSB. L'Institut est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Il est à noter que l'Institut Joseph-Dubuc n'agit pas à titre de conseiller juridique, mais le personnel de l'Institut se fera un plaisir de vous diriger vers les intervenants pertinents.



LES SOUVENIRS D'ANITA FOREST

L'affaire Forest, notre affaire

Georges Forest était un homme de conviction, aussi tenace que persévérant. Sa veuve Anita Forest raconte à sa façon comment le couple a vécu les trois années pendant lesquelles s'est déroulée « l'affaire Forest ».

Sylviane LANTHIER

Mars 1976. Nicole Forest, alors étudiante, stationne l'auto familiale devant le bureau d'assurances de son père, rue Marion, où elle vient travailler. À l'arrivée de l'heure de pointe, elle oublie d'aller stationner l'auto ailleurs. On lui colle une contravention rédigée uniquement en anglais, alors que, lors de l'amalgamation de Saint-Boniface à Winnipeg, il avait été entendu que les services bilingues devaient continuer d'être fournis à la population. Auparavant, Georges Forest était allé jusqu'à faire une grève de la faim de 30 jours pour lutter contre l'amalgamation parce qu'il en craignait les conséquences négatives pour les francophones. Il saisit donc l'occasion offerte par cette contravention pour rappeler ses obligations à la Ville de Winnipeg.

En 1975, Georges Forest avait eu une première contravention, rédigée en anglais seulement. Il l'avait contestée, mais n'en avait plus entendu parler. Comme le dit sa femme Anita, « le juge l'a déchiré ». « Quand il a vu la contravention de sa fille, Georges a simplement dit: cette fois-ci, je vais aller jusqu'au bout. »

Georges Forest ignorait alors que « aller jusqu'au bout », cela se traduirait par trois ans de lutte juridique qui le mènerait en cour suprême, dans une bataille épique, parfois controversée et souvent solitaire, qu'il gagnerait finalement, et qui allait s'avérer un jalon important dans la reconquête de leurs droits par les francophones du Manitoba.

Vingt ans plus tard, Anita Forest se souvient bien de cette époque, des périodes de stress et de doutes, de l'incompréhension des uns et des appuis des autres, des centaines de coups de téléphone venus d'inconnus qui ne comprenaient pas le geste posé par Georges Forest. « Un jour, Georges a voulu qu'on branche notre téléphone sur celui de la police, tellement on recevait d'appels désagréables. Mais j'ai dit non. Je préférais répondre à ces gens-là, prendre le temps de leur expliquer qu'avant, les contraventions étaient bilingues. Quand on leur disait ça, souvent les gens se calmaient. »

Tous les deux dans le même bateau

« Au début, dit-elle, moi non plus je ne comprenais pas trop cette cause. Je me demandais si on n'était pas tout simplement en train d'élever des barrières entre les nationalités. Je réagissais comme une bonne Canadienne-française; en ne voulant pas trop faire de bruit pour ne pas trop attirer l'attention sur moi. À la maison, je me faisais l'avocate du diable. J'ai posé beaucoup de questions, mais c'est aussi de cette façon que j'ai eu mes réponses. Quand Georges a senti qu'il avait mon appui, c'était donc très fort.

« Dès qu'il a contesté la contravention, se souvient-elle, tous les médias en ont parlé. On allait vivre des années difficiles, mais on y était préparés : Georges s'était auparavant présenté comme échevin et à la mairie il disait que c'était pour rendre les élections plus intéressantes! Depuis que je le connaissais, je voyais les journalistes autour de lui. »

Intéressé à la politique depuis toujours et défenseur des droits des francophones, Georges Forest a hérité ces valeurs de son père, un Gaspésien venu s'établir à La Salle. « Le père de Georges a lutté pour le français dans les écoles, rappelle Anita Forest. Georges a grandi dans cette atmosphère-là; à la maison, leur père leur défendait de parler anglais. » Visionnaire entêté, parfois à contre-courant de la société, Georges Forest était un esprit libre soutenu par sa grande foi. Et comme il avait son propre commerce, il se sentait libre de ses opinions et de ses gestes. Comme le dit Anita Forest, « si ça faisait mal, ça n'allait faire mal qu'à lui. » Les Assurances Forest ont d'ailleurs perdu quelque 2 000 clients pendant la durée de cette lutte juridique, la majorité d'entre eux francophones.

Il est arrivé à Anita Forest de voir son mari pleurer pendant cette période; cependant, dit-elle, « il n'a jamais été tenté d'abandonner. Un jour, il m'a donné une carte de fête. On était sur un bateau, et le mot qu'il avait écrit disait justement : On est tous les deux dans le même bateau. »

Le premier jugement, rendu par le juge Walker stipulait que « la loi de 1890 avait fait du Manitoba une province unilingue et que ça allait continuer comme ça ». Georges Forest et son avocat Alain Hogue ont porté ce jugement en appel, et sont allés d'instances en instances. « Chaque fois qu'il fallait aller à la cour, Georges insistait pour que je sois là. C'était très important pour lui », se souvient Anita Forest.

Le 13 décembre 1979

Le jour du fameux jugement de la cour suprême, le 13 décembre 1979, « Georges avait été invité par la prof d'histoire du collège Louis-Riel à venir s'adresser à ses étudiants. Il était donc dans la classe de Rachel Ouellette quand la nouvelle du jugement est sortie. Quelqu'un est venu cogner à la porte de la classe pour lui annoncer sa victoire. C'était un moment historique vécu dans un cours d'histoire! Rachel Ouellette nous a souvent dit que ce moment avait été sa plus grande joie; ses élèves criaient de joie dans la classe!

« J'étais chez moi et j'écoutais la radio quand j'ai entendu dire que Georges avait obtenu sa victoire. Je me suis sentie tellement légère! C'est alors que je me suis aperçue de tout ce poids que j'avais porté sur mes épaules pendant tout ce temps, sans vraiment m'en rendre compte. Ce soir-là, on a eu un téléphone de la CBC. Le journaliste voulait filmer à la maison le déjeuner du lendemain matin. Alors j'ai pensé : on va faire un banquet. J'ai préparé une salade de fruits, on a acheté des croissants, on a fait des crêpes, on a invité des gens, allumé des chandelles... et finalement les gens de BCB ont déjeuné avec nous! C'est comme ça qu'on a fêté la victoire. Puis on a eu des centaines d'appels toute la journée. »

Si en 1976 les francophones n'étaient pas unanimes à appuyer Georges Forest dans sa lutte pour la reconnaissance du français, ils sont plusieurs à avoir témoigné, par la suite, de l'importance de ce jugement. « Je pense que c'est à partir de ce moment que les gens ont senti qu'il pouvait y avoir une fierté à parler français. Je pense que ce jugement a encouragé les gens à s'affirmer avec fierté », estime Anita Forest.

Anita Forest sera présente au banquet organisé par l'Association des juristes d'expression française pour souligner le 20e anniversaire de l'affaire Forest. Elle y retrouvera des juges et avocats qui ont eux aussi joué un rôle dans les événements de l'époque. « J'aimerais profiter de l'occasion pour reconnaître le rôle qu'ils ont joué. Nous devons beaucoup au juge Monnin, au juge Dureault et à Alain Hogue, dit-elle. Ils ont pris cette cause française en main. Georges a agi avec le cœur dans cette histoire, et eux aussi ont agi avec le cœur. » Anita Forest souligne aussi l'appui manifesté par Marcelle Lemaire, qui avait fait faire ces fameux macarons sur lesquels on pouvait lire : « l'affaire Forest, notre affaire ».



Gracieuseté Famille Forest

Anita Forest : «Je pense que pendant cette période, Georges m'a considérée comme le pilier sur lequel il pouvait s'appuyer.»

INVITÉE SPÉCIALE

Georges Forest, vu par Dyane Adam

La nouvelle commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, sera l'invitée de l'Association des juristes d'expression française lors de son assemblée annuelle. Elle nous offre son point du vue sur l'Affaire Forest.

Daniel BAHUAUD

« Georges Forest est avant tout un exemple d'une personne qui a fait preuve de ténacité », lance la commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, qui donnera le 14 novembre une conférence intitulée « L'individu, les langues et les lois linguistiques » lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba.

« Il ne faut pas oublier que tout en démontrant l'importance des recours judiciaires pour faire avancer le bilinguisme, Georges Forest a entrepris sa cause avec ses propres moyens financiers. Dans l'imaginaire des francophones minoritaires, c'est donc un modèle à suivre. Georges Forest incarne des valeurs de justice sociale, de détermination et de courage. Il prouve qu'un individu avec des convictions et de la détermination peut faire une différence dans la société. Il est allé loin avec sa contravention! »

La conférence de Dyane Adam portera surtout sur la lutte de Georges Forest, en mettant l'accent sur sa victoire et les conséquences de l'Affaire Forest sur l'évolution des droits linguistiques au Manitoba et au Canada. « Son geste a annoncé un changement constitutionnel au Manitoba, souligne la commissaire. Au Manitoba, l'affaire Forest a mené à la fondation en 1984 de l'Institut Joseph-Dubuc. Il a aussi mené à la création du programme fédéral de contestation judiciaire, qui, en offrant un soutien financier et légal aux personnes, a permis la poursuite d'importantes contestations judiciaires. »

Dyane Adam note cependant que l'affaire Forest ne représente qu'un début. « Il y a énormément à faire et à améliorer, explique-t-elle. La Loi sur les langues officielles n'est vieille que de 30 ans. » Et, souligne-t-elle, les nouvelles technologies telles que l'Internet deviennent des objets de préoccupation pour son bureau. Le Commissariat aux langues officielles (CLO) a effectué des recherches sur la qualité des sites web et le respect de la loi sur les langues officielles sur Internet. Il note que depuis 1996, il y a eu amélioration du service, mais que ceci est dû principalement à l'évolution de la technologie, qui a facilité la francisation des services sur Internet et les postes de travail.

Par contre, la situation laisse encore beaucoup à désirer. Le CLO a conclu que le gouvernement fédéral doit être plus proactif dans l'augmentation du contenu français sur Internet, surtout que seulement 3 % du contenu produit au Canada est en français. « La dualité linguistique doit être un principe directeur de la nouvelle culture informatisée, car à l'heure actuelle, notre économie du savoir doit répondre davantage aux besoins des francophones, souligne Dyane Adam. Le Québec, par exemple, accuse déjà un retard par rapport à l'utilisation de l'Internet. Seulement 24 % des ménages au Québec sont branchés, tandis que 46 % le sont en Alberta. En ce moment, être francophone branché est un handicap, car la culture Internet est anglaise. Si cette situation persiste, il pourrait y avoir un clivage sociétal sérieux où les francophones ne participeront pas à la nouvelle culture informatisée. »



Photo : gracieuseté Charles-H. Leclerc.

Dyane Adam : « Georges Forest prouve qu'un individu peut faire une différence dans la société. »

AJEFM

Une réunion "extraordinaire"

Sandra POIRIER

« Lors de cette réunion nous allons souligner le 20e anniversaire de l'Affaire Forest et le 15e anniversaire de l'Institut Joseph-Dubuc, indique le coordonnateur de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM), Guy Jourdain. La commissaire aux langues officielles, Dyane Adams, sera aussi parmi nous pour célébrer ces événements. »

En plus de profiter de l'Année internationale de la Francophonie pour souligner ces deux anniversaires, l'AJEFM tient son assemblée générale en novembre, mois destiné au secteur de la politique juridique.

Puisque des témoignages d'hommage et de reconnaissance sont prévus à l'horaire de cette soirée, la réunion générale annuelle de l'AJEFM, qui aura lieu le 15 novembre à compter de 17 h 30 au restaurant La Vieille Gare, ne devrait pas dépasser une quarantaine de minutes. « On s'attardera un peu plus au bilan des deux projets-pilotes en cours à Saint-Boniface et à Saint-Pierre-Jolys qui veut offrir une gamme de services en matière d'administration de la justice dans les deux langues officielles », précise Maître Guy Jourdain.

Afin de souligner le 20e anniversaire de l'Affaire Forest, l'AJEFM rendra hommage à feu Georges Forest pour avoir fait reconnaître le statut officiel du français au Manitoba en remettant un cadeau à son épouse, Anita Forest.



Archives La Liberté

Me Guy Jourdain.

Plusieurs employés recevront un certificat de reconnaissance pour leur contribution au sein de l'Association et de l'Institut, qui fête ses 15 années d'existence, soit : Daniel Mathieu, directeur pendant environ huit années; Joanne Desrosiers, adjointe administrative pendant une douzaine d'années; Rénald Rémillard, rédacteur juridique pendant cinq ans ainsi que Collette Lambert, secrétaire réceptionniste et Guy Jourdain, directeur de l'Institut depuis, tous deux, huit ans.

Des certificats de reconnaissance seront aussi remis aux présidents qui ont siégé au sein de l'AJEFM : Rénald Guay, président en 1984; le juge Marc Monnin, président de 1984 à 1987 et Laurent Roy, président de 1987 à 1989.

L'avocat Rhéal Teffaine sera aussi reconnu pour son dévouement au sein du Comité pour l'intégration du français dans la pratique du droit au cours des années 1980.

Villa Youville inc.

COORDINATEUR(TRICE) DE RESSOURCES AUX LOCATAIRES

La Villa Youville inc. sollicite des candidatures au poste de coordinateur(trice) de ressources aux locataires.

MANDAT :

Le candidat(e) à ce nouveau poste assumera la responsabilité de coordonner une panoplie de services aux locataires tels que développés et/ou approuvés par le Conseil d'administration de la Villa Youville.

EXIGENCES :

- démontrer des qualités de direction;
- expérience en gérance de projet (un atout, mais non obligatoire);
- avoir un permis de conduire;
- capacité de communiquer efficacement avec le public en général, en autres avec les personnes âgées;
- capacité de communiquer efficacement (oral et écrit), en anglais et en français;
- établir et entretenir une bonne relation;
- démontrer de bonnes relations interpersonnelles avec les personnes âgées, avec le public en général et avec les bénévoles.

HEURES DE TRAVAIL :

- Poste à temps partiel (20 heures par semaine).
- Être disposé à assumer un horaire flexible.

RÉMUNÉRATION : 9,17 $/heure

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : Aussitôt que possible.

Les personnes intéressées enverront leur demande et curriculum vitae **avant le 26 novembre 1999** à :

Villa Youville inc.
Département des ressources humaines
208, avenue Centrale
Sainte-Anne (Manitoba)
R5H 1C9
Télécopieur : (204) 422-5842

La Division scolaire franco-manitobaine nº 49

Apprendre et grandir ensemble

AUXILIAIRE

(1 poste par école)

La Division scolaire franco-manitobaine nº 49 est à la recherche de candidat.e.s pour combler les postes suivants :

Auxiliaire – Aide en soins de santé
Heures : 8 heures/semaine (mardi et jeudi de 16 h à 20 h)

L'entrée en fonction se fera aussitôt que possible.

Qualités recherchées :

- bonne connaissance des outils technologiques;
- maîtrise du français parlé et écrit;
- capacité de travailler en équipe;
- participer activement à l'apprentissage de l'élève surtout dans les domaines de la lecture et de l'écriture;
- organisation et débrouillardise.

Veuillez indiquer votre intérêt par écrit en communiquant avec les écoles de votre choix **d'ici le 30 novembre 1999** :



Monsieur Roland Deleurme
École communautaire Saint-Georges
C.P. 159, Saint-Georges (Manitoba) R0E 1V0
Tél. : 367-4224 • Téléc. : 367-4680

Monsieur Denis Dragon
École Jours de Plaine
Poste restante, Laurier (Manitoba) R0J 1A0
Tél. : 447-3364 • Téléc. : 447-2954

Division scolaire du Cheval Blanc nº 20

cherche à combler ce poste temporaire à temps partiel (0,5)

ÉCOLE SAINT-EUSTACHE
Centre d'immersion M-6
Niveau : Maternelle (chaque lundi, mardi et jeudi)

Connaissance de la philosophie de la jeune enfance sera un atout.

L'entrée en fonction se fera le 10 janvier jusqu'au 15 juin 2000.

Veuillez faire parvenir votre demande écrite, accompagnée de votre curriculum vitae et trois références avant le vendredi 26 novembre 1999 à :

Madame Léona Painchaud
Directrice
École Saint-Eustache
7, rue Allarie sud
Saint-Eustache (Manitoba)
R0H 1H0
Téléphone : (204) 353-2869
Télécopieur : (204) 353-2137

Division scolaire francophone #310

ÉDUCATION FRANSASKOISE

OFFRE D'EMPLOI - ORTHOPHONISTE

La Division scolaire francophone #310 sollicite des candidatures afin de trouver une personne qui serait prête à faire de l'**orthophonie** sur demande, dans les écoles du Nord de la province: Valois (Prince Albert), Canadienne-française (Saskatoon), Notre-Dame-des-Vertus (Zenon Park), Père Mercure (North Battleford), Providence (Vonda) et St-Isidore (Bellevue).

Exigences:

- avoir un certificat en orthophonie (ou être en mesure de l'obtenir)
- pouvoir pratiquer en Saskatchewan
- avoir de l'expérience dans le domaine
- bonne connaissance de la francophonie en milieu minoritaire
- souscrire à la mission de la DSF #310

Salaire: à déterminer avec l'employeur

Entrée en fonction: aussitôt que possible

Veuillez soumettre votre curriculum vitae, accompagné de trois références, **le plus tôt possible,** à:

Jacqueline Hounjet
Coordonnatrice de l'éducation spéciale
Division scolaire francophone #310
910, 5e Rue Est Saskatoon, (SK) S7H 2C6
tél. 1-877-CSF-6662 ou (306) 653-8490
téléc. (306) 653-8495 [illegible]

...à la portée de la main

Vous avez des événements à signaler dans les régions suivantes? N'hésitez pas à nous contacter:

Le Sud:	L'Est:	L'Ouest:
Sandra Poirier	Daniel Bahuaud	Pascal Dubé

La LIBERTÉ **237-4823 ou 1-800-523-3355**



Commission de la fonction publique du Canada — **Public Service Commission of Canada**

Directrice ou directeur, Bureau de microbiologie

Santé Canada

WINNIPEG (MANITOBA)

Le Centre scientifique canadien de santé humaine et animale, situé à Winnipeg, au Manitoba, a officiellement ouvert ses portes en mai 1999. Cette installation de 180 millions de dollars, qui abrite un laboratoire de confinement biologique de niveau 4 des plus perfectionnés, est la seule du genre au monde à réunir sous un même toit des laboratoires de recherche en santé humaine et animale. Le poste offert représente une occasion exceptionnelle pour un(e) spécialiste dynamique de faire valoir son leadership à la tête de cette installation de classe internationale, dont les partenaires sont le Centre national sur les maladies animales exotiques de l'Agence canadienne d'inspection des aliments de même que les installations de recherche associées au Laboratoire de lutte contre la maladie du Bureau de microbiologie de Santé Canada.

La directrice ou le directeur du Bureau de microbiologie aura comme défi de veiller à ce que le Canada occupe un rôle de premier plan dans les activités de détection, de recherche, de contrôle et de prévention des maladies humaines. Entre autres fonctions, vous devrez fixer des priorités, désigner du personnel, recruter des expertes et experts, et des chercheuses et chercheurs principaux et faire rapport au directeur général du Laboratoire de lutte contre la maladie sur les questions financières et scientifiques. Vous encouragerez les chercheuses et chercheurs à se pencher sur un large éventail d'agents infectieux, notamment ceux responsables des maladies nouvelles ou qui refont surface et qui concernent la santé publique telles que les maladies attribuables au prion, les zoonoses, l'antibiorésistance, les maladies sanguines et la transplantation.

Pour assumer le rôle de directrice ou directeur du Bureau de microbiologie, une perspective de carrière de premier plan au Canada en microbiologie et maladies infectieuses, vous devez détenir un M.D., un Ph.D ou les deux, et posséder une formation postuniversitaire et postdoctorale en maladies infectieuses/microbiologie/virologie. Votre feuille de route, jalonnée de réalisations en recherche, y compris des publications révisées par des pairs dans des forums internationalement reconnus et ayant une forte incidence dans le domaine, témoigne d'une réputation exceptionnelle en recherche à l'échelle nationale et internationale. Vous jouissez également d'une expérience substantielle dans la gestion des ressources humaines et financières. Une autorisation de sécurité de niveau « secret » devra être obtenue avant la nomination. Le bilinguisme est un atout. Nous nous attendons à ce que l'Université du Manitoba vous nomme conjointement dans son ou ses départements connexe(s).

Si ce rôle stimulant vous intéresse, vous pouvez **d'ici le 23 novembre 1999** poser votre candidature en direct ou faire parvenir votre curriculum vitæ, en démontrant que vous répondez à tous les critères susmentionnés et en indiquant **le numéro de référence SHC14776,** au **Secteur II, Programmes de la direction, Commission de la fonction publique du Canada, L'Esplanade Laurier, Tour Ouest, 21e étage, bureau B2134, 300, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0M7. Télécopieur : (613) 992-3597. Courriel : cathy.black@psc-cfp.gc.ca.** Pour obtenir un profil de sélection et une description de travail, veuillez nous appeler au **(613) 996-3343.**

La Commission de la fonction publique s'engage à se doter d'un effectif compétent et diversifié qui reflète la pluralité de la population canadienne. À titre d'employeur favorisant les chances égales d'emploi, elle encourage les minorités visibles, les Autochtones, les personnes handicapées et les femmes à poser leur candidature et à se reconnaître comme membre d'un groupe désigné par l'équité en matière d'emploi.

Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature; nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour la prochaine étape. La préférence sera accordée aux citoyennes et aux citoyens canadiens.

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.

This information is available in English.

http:// jobs.gc.ca

Canada

Judicial Compensation and Benefits Commission



Commission d'examen de la rémunération des juges

AVIS

La Commission a été établie sous l'article 26 de la *Loi sur les juges* pour déterminer si le traitement et les avantages des juges nommés par le gouvernement fédéral incluant le processus d'établissement du traitement des juges sont satisfaisants. La Commission fera rapport à la Ministre de la Justice le 31 mai 2000 au plus tard.

La Commission invite toute personne intéressée à lui soumettre ses observations sur les sujets qu'elle a reçus pour mission d'examiner. Ces interventions doivent prendre la forme d'un document écrit et être déposées auprès de la Commission en dix exemplaires ainsi qu'en format électronique au plus tard le 20 décembre 1999. Copies des soumissions écrites reçues par la Commission seront disponibles par l'entremise de la Directrice exécutive à l'adresse au bas de la page. Tout commentaire sur les soumissions doit être reçu, en dix exemplaires et en format électronique, au plus tard le 21 janvier 2000.

Quiconque dépose un tel document écrit peut en outre demander à la Commission d'être entendu par celle-ci. En pareil cas, il convient d'aviser la Commission au plus tard le 21 janvier 2000 du souhait de présenter des observations orales.

Il est possible d'obtenir le texte définissant le mandat de la Commission sur simple demande.

Le président de la Commission
Richard Drouin, O.C., c.r.

Commissaires : Eleanore Cronk
Fred Gorbet

Directrice exécutive : Deborah Lapierre

Adresse: 8e étage, 99, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario) K1A 1E3
Tél. : 613-992-4304, Téléc. : 613-995-5192, Courriel : info@quadcom.gc.ca

---



Défense nationale **National Defence**

AVIS AU PUBLIC
CHAMPS DE TIR DE SHILO

Jusqu'à nouvel ordre, des exercices de tir auront lieu de jour et de nuit aux champs de tir de Shilo.

Les champs de tir sont des propriétés du MDN. Ils sont situés à environ 32 km au sud-est de Brandon et au nord de la rivière Assiniboine dans les cantons 7, 8 et 9 du 14e rang à l'ouest du méridien d'origine, dans les cantons 8, 9 et 10 des 15e et 16e rangs à l'ouest du méridien d'origine, et dans les cantons 8, 9 et 10 du 17e rang à l'ouest du méridien d'origine au Manitoba. Au besoin, on peut se procurer la description détaillée de la propriété de Shilo en s'adressant au chef du Génie construction de la Base des Forces canadiennes Shilo.

Les limites, voies d'accès, routes et pistes des champs de tir sont clairement marquées et des affiches indiquent qu'il est interdit à quiconque de circuler dans ce secteur et que toute personne qui désire y avoir accès doit demander l'autorisation expresse du commandant de la base. La section A, qui comprend toute la partie au nord et à l'ouest du chemin Sewell Lake, est un champ de tir pour armes légères utilisé tous les jours. Il est interdit aux motoneiges et aux véhicules tous terrains d'y circuler compte tenu des risques courus pour tout le personnel. Pour obtenir la permission de chasser, on doit présenter une demande à la section des opérations, bâtiment R434, Base des Forces canadiennes Shilo.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS PERDUS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Vous ne devez pas les ramasser ou les garder en souvenir. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un engin que vous croyez être explosif, veuillez aviser la police de votre localité qui prendra les mesures nécessaires pour en disposer.

Il est formellement interdit à toute personne non autorisée de circuler dans ce secteur.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canadä



BANQUE NATIONALE DU CANADA

recherche un(e)

caissier(ière)

à temps partiel, temporaire
33 heures par semaine

Vous devez avoir au moins six mois d'expérience pertinente acquise en succursale ou toute autre combinaison d'études et d'expérience jugée équivalente pourra être prise en considération.

Rémunération : selon l'expérience, les qualifications et l'échelle en vigueur.

Entrée en fonction : immédiatement.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae ou complétez un formulaire de demande d'emploi **avant le 19 novembre 1999.**

Au soin de Gaby Carriere
179, boulevard Provencher
Winnipeg (Manitoba)
R2H 3B4
Téléphone : 233-4983
Télécopieur : 237-1716

TRADUCTEURS ET TRADUCTRICES QUALIFIÉS DEMANDÉS

Le gouvernement du Manitoba est à la recherche de personnes qualifées pour traduire à la pige des textes variés.

Ces textes sont rédigés, et doivent être rendus, en diverses langues, y compris le français et l'anglais.

Les personnes qui désirent offrir leurs services doivent nous faire part de ce qui suit : expérience en traduction, tarifs, domaines et langues de spécialité, ressources en informatique. Les candidats peuvent avoir à subir un examen écrit.

Envoyez vos offres de service à l'adresse suivante :

Culture, Patrimoine
et Tourisme Manitoba
Service de traduction
213, avenue Notre-Dame, 2e étage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 1N3

Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le 945-3096.

L'Association Missionnaire de Marie Immaculée est heureuse d'annoncer les gagnants du tirage tenu le 30 octobre 1999 et autorisé par le permis de la Ville de Winnipeg n° 990055.

Gagnants des prix principaux	Prix	N° du billet
1. ***Fernand Lavallée*** Winnipeg (Manitoba)	180 $	6352
2. ***Joyce McKay*** Pilot Mound (Manitoba)	180 $	9965
3. ***Marie-Jeanne Tellier*** Winnipeg (Manitoba)	180 $	10027
4. ***Gérard Desrosiers*** Sainte-Anne (Manitoba)	180 $	2836

Gagnants des prix des vendeurs	Prix	N° du billet
1. ***Georges Boisjoli*** Saint-Norbert (Manitoba)	75 $	944
2. ***Anne-Marie Vandal*** Winnipeg (Manitoba)	75 $	10323
3. ***Ola Czeranko*** Langruth (Manitoba)	75 $	3531

Les *Petites* ANNONCES

Nombre de mots	*Nombre de semaines* 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
20 et moins	5,35 $	10,70 $	13,38 $	16,05 $	18,73 $	21,40 $	24,08 $	26,76 $	29,44 $	32,12 $
21 à 28	6,42 $	12,84 $	16,05 $	19,26 $	22,47 $	25,68 $	28,89 $	32,10 $	35,31 $	38,52 $
29 à 35	7,49 $	14,98 $	18,55 $	22,47 $	25,57 $	29,96 $	33,71 $	37,45 $	41,20 $	44,94 $
36 à 42	8,56 $	17,12 $	21,40 $	25,68 $	29,96 $	34,24 $	38,52 $	42,80 $	47,08 $	51,36 $

VISA MasterCard

Ces tarifs incluent la taxe sur les produits et services (TPS). Les petites annonces doivent être payées d'avance et parvenues à nos bureaux au plus tard le lundi précédant la date de publication désirée. Aucun remboursement ni crédit n'est accordé pour les annonces annulées.

Pour ouvrir un compte commercial dans les petites annonces de La Liberté, composez le 237–4823 (1–800–523–3355 pour les gens à l'extérieur de Winnipeg).

DIVERS

LEÇONS PARTICULIÈRES en **FRANÇAIS** et en **ANGLAIS** pour enfants et adultes offertes par professeure qualifiée et certifiée. Individus et petits groupes acceptés. Tarifs entre 12 $ et 25 $ de l'heure. Veuillez composer le 237-9890.
846-

GISÈLE'S CLEANING SERVICES offre un rabais de 10 $ pour nettoyage de votre maison ou bureau, au sud de Winnipeg, avant le 30 novembre. Appelez Gisèle au 261-4401.
887-

30 FAÇONS, D'ATTIRER VERS SOI DE L'ARGENT, DE LA CHANCE ET DE LA PROSPÉRITÉ. Pour recevoir, sans tarder un détaillant complet, envoyez 5 $ à: JEM, 578, rue Agnes, # 20, Winnipeg (Manitoba) R3G 1N6.
897-

DAME DÉSIRE FAIRE DU MÉNAGE. 10 $ de l'heure. Appelez Louise au 233-8284.
902-

REMERCIEMENTS au Sacré-Cœur et mère Teresa pour faveur obtenue. A.A.
904-

RECHERCHE

SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE pour bureau dentaire à Saint-Boniface. Bilingue, expérience, Maxident, CV. 233-7726 et 222-0277 en soirée.
905-

À VENDRE

LE GARDE-ROBE a une grande variété de vêtements de bureau, robes de mariées et de soirée. 561, rue Des Meurons. Tél.: 233-9552. Roselyne.
868-

À VENDRE: Bureau/entrepôt de 8 000 pi². Bureau d'approx. 3 500 pi² et entrepôt de 4 500 pi², avec quai de déchargement. Situé entre Winnipeg et la frontière américaine dans une localité francophone. Contactez Bruce Third Heritage Realty au 784-3229.
894-

RESTAURANT À VENDRE: Une occasion merveilleuse avec une nouvelle addition de 3 052 pi², un restaurant, un bureau de poste et location de vidéo sous un toit. À 45 minutes de Winnipeg. Cette communauté offre un bon soutien. Pour plus d'information, appelez Daniel Vermette ou Bruce Third au 784-3229 HERITAGE REALTY.
898-



BELLE MAISON À VENDRE: au cœur de Saint-Boniface, située sur la paisible place Cabana. Excellent état, bungalow de 1 300 pi², 4 chambres à coucher (2 en haut et 2 au sous-sol), planchers de bois franc, garage simple (oversize). Possession en avril. On demande 99 900 $. Pour information ou, pour prendre rendez-vous, téléphonez au 233-5618, cellulaire: 791-8834.
896-

À VENDRE: À SAINT-BONIFACE. Jolie petite maison bien rénovée. Quartier tranquille, près de l'hôpital, la Fourche, etc. Appareils ménagers compris, système de sécurité, grand garage, patio. À voir. Composez le 475-9130 et demandez Alice Arnal chez SUTTON R.E.
899-

À LOUER

À LOUER: Appartement d'une chambre à coucher. 161, rue Dumoulin. Téléphonez au 233-5087.
893-

À LOUER: Garçonnière rue Masson. 335 $, comprend chauffage, eau et stationnement. Disponible le 1er décembre. 231-5033.
901-

À LOUER: Aulneau et Despins, appartement 1 ch. à coucher. Disponible le 1er décembre. Rez-de-chaussée, entrée privée, stationnement, propre et tranquille. Service d'autobus en face. Près du Collège. Service de buanderie, entreposage, 465 $/mois comprend tous les services. Composez le 255-1578.
903-

Nécrologies

Gracia Bouvier

Le mercredi 3 novembre 1999, Madame Gracia Bouvier nous quittait pour un monde meilleur, à la suite de son mari Lucien et de son fils Euclide.

Elle laisse dans le deuil sa fille Laurette, ses fils Claude et Réal et leurs épouses Lucille et Nicole; sa sœur Anita, son mari Ed et leur famille; son frère Maurice, sa femme Clothilde et leur famille; son oncle Euclide et son épouse Olivine; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants; neveux et nièces, ainsi que de nombreux amis.

Ses cendres reposent dans le cimetière de Saint-Jean-Baptiste, auprès des tombes de son mari et de ses beaux-parents.

La famille Bouvier remercie toutes les personnes qui ont assisté à la cérémonie funèbre qui s'est déroulée au Salon funéraire P. Coutu. Elle veut également témoigner sa gratitude envers le personnel du Foyer Valade qui s'est si bien occupé de Madame Bouvier et a rendu ses derniers moments plus doux.



Flore Lafantaisie

C'est avec beaucoup de tristesse que nous annonçons le décès de notre chère mère et mémère, le 5 novembre 1999 au Foyer Valde. Elle avait 86 ans.

Elle laisse dans le deuil ses 12 enfants : Thérèse (Jean) Trudel de Saint-Malo, Jeanne (Eugène) Patenaude de Saint-Vital, Claire Normand de Saint-Vital, Germaine (Honoré) Normand de Saint-Vital, Aline (Louis) Dumas de Saint-Boniface, Denis (Pauline) de Saint-Vital, Denise (Eddy) Labossière de La Rochelle, Jean (Linda) de Transcona, Gérard (Carmelle) de La Rochelle, Rolande (Oarval) Kiesman de Saint-Vital, France Sicotte de Saint-Boniface, et Marie (Roland) Tétrault de Saint-Boniface; deux sœurs Alice et Thérèse; cinq frères Ulysse, Joseph, Jean, Gérard et Rosaire.

Flore a été précédée de son mari Emilien (Salim) en 1979, de trois petites filles, d'un gendre et de quatre petits-enfants.

Elle manquera beaucoup à ses 43 petits-enfants et 51 arrière-petits-enfants.

Sa grande passion était sa famille qui lui apporta beaucoup de bonheur. Courageuse et vaillante, elle se donna pleinement à son rôle d'épouse et de mère. Malgré toutes ses obligations de mère de famille, elle trouvait toujours le temps de mettre en conserve tous les légumes de son jardin, que sa famille dégustait tout au long de l'hiver.

Durant toute sa vie, maman fit preuve d'une grande foi chrétienne. Elle avait une grande dévotion pour la Sainte Vierge. De nature sensible et généreuse, elle avait un grand souci pour le bien-être des autres. Elle aimait beaucoup la lecture ainsi que la couture. Ses doigts agiles réussissaient de bien belles courte-pointes. Ce travail exquis suscitait l'admiration de sa famille, qui garderont d'elle un souvenir chaleureux.

Adieu et au revoir maman ! On vous aime pour toujours.

La famille remercie le Dr Richard Duval et tout le personnel du Foyer Valade pour leur dévouement et les excellents soins qu'ils ont accordés à Maman.

Merci aux membres de la famille et aux nombreux amis qui sont venus visiter Maman pour leur amitié et soutien.

Les funérailles ont été célébrées à l'église catholique de Saint-Malo le 9 novembre 1999. Les prières ont été récitées à 10 h, suivies de la messe des funérailles, présidée par le père Gaetan Lefevre. L'enterrement a suivi dans le cimetière paroissial de Saint-Malo.

Au lieu de fleurs, les personnes intéressées peuvent faire un don à la mémoire de Flore au Foyer Valade, 450, chemin River, Winnipeg (Manitoba) ou à un organisme de leur choix.

La direction des funérailles a été confiée au Salon mortuaire Leclair, 775-2220.

Chronique **RELIGIEUSE**

Margot Lavoie
Laïque

La justice réparatrice : à nous d'agir

Depuis quatre ans, les gens à travers notre pays célèbrent la semaine de la justice réparatrice. Cette année, ce sera du 14 au 20 novembre. Le gouvernement du Canada et le conseil des églises pour la justice et la criminologie (CEJC) préparent des feuillets, des trousses de travail et des revues comme outils au service de ceux qui veulent se conscientiser sur le sujet de la justice réparatrice et transformante. Depuis ce temps, il y a des petits groupes qui se sont formés dans nos villes et campagnes. Ces groupes organisent des rencontres et des échanges qui favorisent la réflexion sur cette « nouvelle » façon de « faire justice ».

La justice réparatrice et transformante reconnaît le mystère profond de la dignité de chaque personne humaine. Nous sommes créés de façon que nous sommes appelés à vivre « en relation » avec Dieu, entre frères et sœurs, et avec toute la création. Quand la fibre de vie dans ces relations est la fibre de « shalom », nous vivons dans l'harmonie et l'équilibre. Mais, nous savons trop bien que la faillibilité humaine fait que nous sommes sans cesse interpellés à rétablir l'esprit de shalom dans nos communautés.

Quand la vie de la communauté est blessée par des actes qui violent les liens entre les personnes, la tâche d'apporter la guérison devient la responsabilité de tous et chacun. Les victimes, les coupables, les membres de la communauté, tous sont affectés et tous ont besoin de se parler afin de guérir et de grandir.

Cette approche est en contradiction avec le système de justice qui existe depuis une centaine d'années. Le système que nous connaissons ignore l'aspect de la personne et fonctionne à partir de la loi qui a été brisée. En somme, ce système a pour conséquence de polariser et monter les personnes les unes contre les autres. Le système croit rendre justice en punissant le coupable. À la fin du processus, la victime n'a jamais pu se faire entendre, la version du coupable est limitée à ce que les avocats veulent lui faire dire, et la communauté n'est jamais mentionnée. C'est un système tout à fait impersonnel qui souvent ne porte qu'à l'ensevelissement (dissimulation?) de la plaie causée par le délit.

Comme résultat, nous avons des prisons pleines à craquer, des centaines d'accusés qui sont emprisonnés en attendant leur jugement, des communautés paralysées par la méfiance et la peur, des victimes brisées par les circonstances traumatisantes... et le monde est malade!

Afin d'illustrer, au moins partiellement, ce que l'approche de la justice réparatrice et transformante peut accomplir dans une communauté, voici une anecdote :

Un jour un adolescent est pris à voler une paire d'espadrilles. Le marchand appelle les autorités. Le jeune est interrogé, sa mère est avertie.

Dans cette communauté, on avait établi un processus que l'on appelle « forum de justice communautaire ». Ici, le jeune, sa mère et toutes autres personnes qui peuvent l'appuyer sont invitées à participer à un cercle de justice. Le marchand et autres personnes de la communauté font aussi partie de ce cercle. Le policier est responsable d'y inviter les personnes nécessaires.

Au cours de la rencontre, le jeune est appelé à avouer ce qu'il a fait et à exprimer au groupe ce qui se passait alors en lui. Il est encouragé à s'adresser directement au marchand ou à d'autres participants. Chaque personne est invitée à prendre parole.

Le père de famille était décédé et la mère devait prendre soin de sa famille sur un petit salaire. Le jeune savait que ses chaussures, déjà trop petites et très usées, devaient être remplacées. Il savait que sa maman ne pouvait pas lui en acheter. La maman a parlé de l'effet de la mort du père sur son fils.

Les larmes ont coulé, les cœurs, touchés de compassion. Le marchand, profondément ému, répétait : « Si j'avais su! »

Au moment de prendre une décision, on a posé les questions : qu'est-ce que l'on peut faire pour faciliter la guérison de chacun, pour arriver à rétablir la confiance dans la communauté? Les participants en sont arrivés à une entente : le jeune devait travailler au magasin pour un certain nombre de samedis.

Quand le jeune s'est présenté, le marchand lui a dit : « Tu penses que je vais te faire épousseter et ranger les étagères... Au contraire, je vais te montrer comment gérer un magasin. » Fidèle à sa promesse, le marchand lui a donné du travail à cet effet. Le jeune a fini son stage tel que prévu. Des liens d'amitié très profonds se sont formés entre les deux.

Le samedi suivant, le jeune est arrivé au magasin et a prié le monsieur de lui permettre de continuer à travailler, même si c'était sans salaire... Depuis ce temps, le jeune fait partie des employés dans ce magasin de chaussures.

Je pense que, comme communauté chrétienne, nous sommes invités, dans l'esprit du Jubilé, à considérer la vision prophétique de la justice réparatrice. Peuple de Dieu, nous sommes peuple de l'Alliance, alliance qui nous appelle à vivre solidaire les uns avec les autres avec le cœur compatissant de Dieu. « Soyez parfaits comme mon Père est parfait. »

Une parabole qui peut nourrir notre méditation est celle du figuier qui ne produit aucun fruit. Plutôt que de le couper et de le mettre au feu, le fils choisit de prendre le temps de creuser jusqu'aux racines, d'y mettre de l'engrais et d'en prendre soin, dans l'espoir de le voir reprendre vie. C'est un peu ce que la justice réparatrice suggère : que nous allions jusqu'à la racine de l'arbre de justice afin qu'il produise enfin des fruits guérisseurs pour la communauté et pour chacun de ses membres. Shalom!

CURÉ DE SAINTE-AGATHE

Les aventures d'une mission

Sandra POIRIER

Après trois jours de péripéties, le nouveau curé de Sainte-Agathe, Dominic Umoh, était bien heureux d'arriver en terre manitobaine le 16 août, à 16 h.

« Après sept ans comme professeur au Grand séminaire du Nigeria, j'avais décidé de prendre une année sabbatique pour aller en Europe faire de la prêtrise. Mais à quelques jours de mon départ, on m'a téléphoné pour me dire que cela ne fonctionnait pas », raconte Dominic Umoh.

« Alors, sans m'en parler, un de mes amis belges a téléphoné à un de ses amis au Canada, l'abbé Léo Couture, pour lui demander s'il n'aurait pas une place pour moi là-bas. Il a dit oui tout de suite. »

Le 13 août, Dominic Umoh a donc quitté le Nigeria pour Bruxelles, où habite son ami Belge. Ce dernier devait avoir fait toutes les réservations nécessaires pour que Dominic Umoh puisse se rendre à Winnipeg. « Mais, arrivé à Bruxelles, je n'avais aucune réservation. Atteint d'une maladie, mon ami m'avait oublié; il ne se souvenait plus de moi, mentionne Dominic Umoh. Je suis donc resté cinq heures à l'aéroport sans argent et sans visa. »

Dominic Umoh a finalement appelé une autre amie qu'il connaissait afin qu'elle lui vienne en aide. Il réussit à se rendre à Montréal. « Là-bas, c'était encore plus grave. Le vol Montréal-Winnipeg coûtait 1 000 $ et je n'avais que 650 $ en poche. Je ne connaissais personne au Canada, souligne-t-il. C'était la première fois que je venais dans ce pays.

« Vers 5 h du matin, après avoir dormi sur un banc dans l'aéroport, j'ai expliqué mon problème à la dame au comptoir. Elle m'a expliqué que, pour me rendre à Winnipeg, je pouvais prendre le train et que j'y serais dans trois jours. Elle m'a aussi dit qu'il y avait l'autobus qui était moins cher mais tout aussi long. Je serais mort ! Je n'avais plus de forces ! Grâce à elle, j'ai finalement pris l'avion et cela m'a coûté 550 $. »

Après avoir fait escale pendant quelques heures à Toronto, Dominic Umoh est finalement arrivé le 16 août à 16 h à l'aéroport de Winnipeg où l'attendait monseigneur Hacault. « J'ai été très bien accueilli. Les gens de Sainte-Agathe sont très chaleureux », indique celui qui exerce la prêtrise depuis déjà 15 ans et demi.



photo: Sandra Poirier

Dominic Umoh.

Ses aventures n'étaient toutefois pas terminées : « Trois jours après mon arrivée, il y avait des funérailles à Sainte-Agathe. J'étais nerveux parce que les funérailles ne se font pas de la même façon ici qu'au Nigeria, souligne Dominic Umoh. 700 personnes étaient présentes dont 200 qui ont dû demeurer à l'extérieur de l'église faute de place. Finalement, j'ai eu de bons commentaires; les gens m'ont dit que c'était très bien. »

« Tout aulong de mon voyage, je me disais qu'il y avait une mission pour moi au Canada, que quelque chose d'important allait se passer. Eh bien, c'est arrivé le 20 septembre. Un de mes neveux était perdu aux États-Unis depuis 1979. Toute la famille le croyait mort. On célébrait même des messes pour lui, partage Dominic Umoh. Il m'a téléphoné, ici à Sainte-Agathe, le 20 septembre et il viendra me visiter dans quelques mois! »

À VOTRE SERVICE

AVOCATS-NOTAIRES

MONK, GOODWIN
•••AVOCATS ET NOTAIRES •••

Me LAURENT J. ROY , c.r.
Me MICHEL CHARTIER

800, Édifice Centra Gas
444, avenue St. Mary
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3T1
Téléphone: (204) 956-1060
Télécopieur: (204) 957-0423

Alain J. Hogue
Barreaux du Manitoba et de la Saskatchewan

Domaines d'expertise:
- préjudices personnels
- demandes d'indemnité pour Autopac
- litiges civil, familial et criminel
- ventes de propriété; hypothèques
- droit corporatif et commercial
- testaments et successions

Place Provencher
194, boul. Provencher
237-9600

Léo V. Teillet, B.A., LL.B.
Avocat et notaire
182, rue Dumoulin,
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0E3
Téléphone: (204) 958–6850
Télécopieur: (204) 958–6855

Jean-Paul Boily, B.A., LL. B.
202, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G3
Téléphone: 987-3880
Télécopieur: 233-9762

TEFFAINE, LABOSSIÈRE
Avocats et notaires,
Rhéal E. Teffaine, c.r.
Denis Labossière

247, boulevard Provencher,
Saint-Boniface (MB)
R2H 0G6.
Téléphone: 925–1900.
Fax: 925–1907.


TAYLOR McCAFFREY
AVOCATS et NOTAIRES
ALAIN L.J. LAURENCELLE
400, avenue St. Mary, 9e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Tél.: 988-0304 • Fax: 957-0945
courrier électronique:
alaurencelle@tmlawyers.com

Plus de 50 avocats exerçant dans tous les domaines du droit.

Cet espace est à votre disposition!

OPTOMÉTRISTES

Dr Denis R. Champagne
Optométriste
Sur rendez-vous seulement
212, avenue Regent ouest
224-2254
2090, avenue Corydon
889-7408

Dr Keith Mondésir
Optométriste
- Examen de la vue
- Lunettes ajustées
- Verres de contact

201–1555, chemin St-Mary's
Saint-Vital
Pour un rendez-vous, composez le 255–2459.



157
boulevard Provencher
233-3889
SANS FRAIS : 1-888-872-8988

SERVICES



- MONUMENTS
- PLAQUES EN GRANITE OU BRONZE
- INSCRIPTIONS

L'ART COMMEMORATIF PERSONNALISÉ
405, avenue Bertrand
233-7864
«Au service des Franco-Manitobains depuis 1910...»

CHAPELLE FUNÉRAIRE SAINT-PIERRE
Pour être assuré d'un service en français dans la région sud-est, appelez:
LEON MORRISSETTE au **433-7257**
Plus de 20 ans d'expérience
«LOEWEN FUNERAL CHAPELS»
Steinbach **Tél.: 326-1351**



- **CONCEPTION GRAPHIQUE**
- **TYPOGRAPHIE**
- **MISE EN PAGE**
- **IMPRIMERIE**

TÉLÉPHONE (204) 989-5252
TÉLÉCOPIEUR (204) 957-1735
SERVICE ET QUALITÉ

ASSUREURS

Agence d'Assurance
AURÈLE DESAULNIERS
(1987)
Pour tout service d'assurance!
Joel Desaulniers
Christine Desaulniers
Janet Sabourin-Gatin
Natalie Pound
Doris Smith
390-B, boulevard Provencher
Téléphone: 233-4051



SERVICES

Cabane à sucre
Chez Dany
... dans une atmosphère chaleureuse et familiale dont vous vous souviendrez longtemps!
- *Musique traditionnelle*
- *Atmosphère chaleureuse et familiale*
- *Produit d'érable disponible sur place*
- *Visite guidée de la sucrerie*
- *Interprétation de la fabrication*
- *Réceptions de tous genres*

LOCALISÉE À POINTE-DU-LAC
a mi-chemin entre Quebec et Montreal sur l'autoroute 40
Pour information : Dany Neron
Tel. : (819) 370-4769
Sans frais : 1-800-407-4769
Telec. : (819) 370-4768
e-mail : info@chezdany.qc.ca
www.chezdany.qc.ca

La LIBERTÉ
AUTREMENT
www.presse-ouest.mb.ca



Tanné de prêter votre journal à toute la famille?
Dites-leur donc de s'abonner!

EXPERTS CONSEILS / COMPTABLES AGRÉÉS


BDO DUNWOODY SRL
Comptables agréés et consultants
5e étage, 191, Broadway
Winnipeg (MB) R3C 3T8
Téléléphone: (204) 956-7200
Télécopieur: (204) 926-7201
http://www.bdo.ca
Courrier électronique: gchaput@winnipeg.bdo.ca

Nos professionnels:

Michelle Boris, CA	Bruce Caplan, CA, CIP
Eugene Brokopiw, CA	Gilles Chaput, FCA
Arthur Chaput, CA, CFP	James Doer, CA, CFP
Raymond Desrochers, CA,CFE	Lucien Guenette, CA
Pamela Dupuis, CA	Collin LeGall, CMA, CIP
Travis Leppky, CA, CISA	Mona Marcotte, CA
Henri Magne, CA	Russell Paradoski, CA, CFE
Elizabeth Maw, CA	Marc Rivard,CA
Georges Picton, CGA	

BDO DUNWOODY SRL est une société en nom collectif à responsabilité limitée enregistrée en Ontario.

Procurez-vous un exemplaire aux endroits suivants:

La LIBERTÉ

À nos bureaux de la Maison franco-manitobaine
383, boul. Provencher
Centre culturel franco-manitobain
340. boul. Provencher
Marion Grocery
237, rue Bertrand
Librairie La Boutique du Livre
315, rue Kenny
Dépanneur Provencher
174, boul. Provencher
Hôpital Saint-Boniface
Boutique de souvenirs
IGA Provencher
390, boul. Provencher
Librairie À la page
200, boul. Provencher
Turbo - Saint-Boniface
230, rue Marion
Amber Auto Service • *Sainte-Anne*
617, rue Traverse
Esso • *Parc Windsor*
192, Archichald
Chapters • *Centre Saint-Vital*
Shell Service
350, chemin Sainte-Anne
Pharmacie St-Pierre • *Saint-Pierre-Jolys*
Lorette IGA • *Lorette*
Petro-Canada • *Lorette*
Saint-Adolphe Esso • *Saint-Adolphe*
Le Dépanneur • *La Broquerie*
Épicerie Coulombe • *Saint-Malo*

Abonnez-vous à
La LIBERTÉ

OPTIONS OFFERTES

	Au Manitoba	Ailleurs au Canada
1 an	28, 50 $ ☐	32,10 $ ☐
2 ans	51,30 $ ☐	58,85 $ ☐

Oui je m'abonne dès aujourd'hui!

Nom: ____________________
Prénom: ____________________
Adresse: ____________________
____
Ville: ____________________
Province: ____________________
Code postal: ____________ Téléphone: ____________
Je choisis de payer par:
Visa: ____________ MasterCard: ____________
(inscrire le numéro de votre carte et la date d'expiration)

Chèque ou mandat poste:
(libellez votre chèque ou mandat de poste à l'ordre de La Liberté)
C.P. 190, 383, boulevard Provencher, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4